Samedi 5 Octobre 1861. Rome, place de Venise, 115. Num. 164.

CORRESPONDANCE DE ROME

PARAISSANT LE SAMEDI.

Prix de l'abonnement: Rome, un an 3 écus; six mois, 16 pauls; trois mois 85 baj.
Angleterre, Belgique, Espagne et France, un an 20 fr. six mois, 11 fr.; trois mois 6 fr. On s'abonne à Paris, chez M. Peaucelle-Coquet, rue de Sèvres, 93; à Louvain, M. Charles Peeters, libraire.

Sommaire.

Extraits du journal officiel
Propositions consistoriales. Géographie sacrée.
La Création des Cardinaux.
Chronique.
Lettres de Paris et de Florence.
Un Chef de *brigands* (Suite.)
Bibliographie. *Pro Caussa Italica.*

Extraits du Journal Officiel de Rome.

PARTIE OFFICIELLE.

Consistoire du 27 septembre 1861.

Vendredi, 27, Sa Sainteté a tenu, au Vatican, un Consistoire secret. Son Em. Rme le Cardinal de Reisach a opté pour le titre de Sainte Cécile, en retenant la commende de Sainte Anastasie, selon le consentement du Souverain Pontife. L'Eme et Rme Cardinal Pierre de Silvestri, après avoir renoncé à la diaconie des SS. Côme et Damien, a été élevé à l'ordre des Prêtres. Le Saint-Père lui a conféré le Titre de l'Eglise collégiale de S. Marc, et a fixé son rang dans le Sacré-Collége. Il prendra place après l'Eme et Rme Cardinal Joseph Milesi-Pironi-Ferretti.

Ensuite, Sa Sainteté a prononcé une courte allocution, et créé Cardinaux de l'ordre des Prêtres:

Mgr Alexis Billiet, archevêque de Chambéry, né à Chapelle, en Savoie, le 28 février 1783;

Mgr Charles Sacconi, archevêque de Nicée, nonce apostolique à Paris, né à Montalto, le 8 mai 1808;

Mgr Michel Garcia Cuesta, archevêque de Compostelle, né à Macotera, diocèse de Salamanque, le 6 octobre 1803;

Mgr Gaetano Bedini, archevêque-évêque de Viterbe et Toscanella, né a Senigallia, le 15 mai 1806;

Mgr Ferdinand de la Puente, archevêque de Burgos, né à Cadix, le 28 août 1808;

Mgr Angelo Quaglia, secrétaire de la S. Congrégation du Concile, né à Corneto, le 28 août 1802;

Le P. Antoine Panebianco, de l'ordre des Frères Mineurs conventuels, consulteur du S. Office, des affaires ecclésiastiques extraordinaires etc., né à Terranuova, diocèse de Piazza, en Sicile, le 14 août 1808.

Consistoire du 30 septembre.

Lundi matin, le Souverain Pontife a tenu un consistoire public, pour conférer le chapeau aux Emes et Rmes Cardinaux Sacconi, Bedini, Quaglia et Panebianco, créés dans le consistoire secret du 27.

Réunis dans la chapelle Sixtine, les nouveaux Cardinaux ont d'abord prêté le serment prescrit par les constitutions apostoliques, en présence des Cardinaux chefs-d'ordre, et du Camerlingue de l'Eglise romaine. Introduits, par les cardinaux diacres, dans la salle du consistoire, ils ont baisé le pied et la main de Sa Sainteté, qui les a ensuite embrassés. Les Cardinaux, leurs collègues, les ont pareillement embrassés, et, après avoir pris possession de la place qui leur est assignée au Sacré-Collége, ils sont revenus devant le trône du S. Père, pour la collation du chapeau.

Pendant le consistoire, le Rév. D. François Marsili, Avocat consistorial, a plaidé une seconde fois la cause de la béatification du vénérable serviteur de Dieu, frère Egidius-Marie de S. Joseph.

Le Sacré-Collége s'est rendu ensuite processionnellement à la chapelle Sixtine, en chantant le *Te Deum*. L'Eme et Rme Cardinal Doyen a récité l'oraison *super electos*, et, en sortant de la chapelle, le nouveau Cardinaux ont reçu un second embrassement de leurs collègues.

Le consistoire public étant terminé, Sa Sainteté a ouvert le consistoire secret. Après avoir, selon la coutume, fermé la bouche aux Emes et Rmes Cardinaux Sacconi, Bedini, Quaglia et Panebianco, et prononcé une allocution, Elle a proposé les Eglises suivantes:

L'Eglise archiépiscopale de Thèbes *(in partibus infidelium)* pour Mgr Miecislas Ledochowski, comte polonais, du diocèse de Sandomir, prélat domestique de Sa Sainteté; Protonotaire apostolique surnuméraire, ex-délégué apostolique de la Nouvelle-Grenade, docteur en théologie et *in utroque jure;*

L'église cathédrale de Trévise, en Vénétie, pour le R. D. Frédérie Marie Zinelli, de Venise, chanoine Théologal de l'Eglise Patriarcale de cette ville, Vicaire Général de Venise, Examinateur pro-synodal, Président du tribunal métropolitain des causes matrimoniales et de la censure ecclésiastique;

L'église cathédrale de Vérone, pour le R. D. Louis, marquis de Canossa, prêtre de Vérone, Consulteur du tribunal ecclésiastique des causes matrimoniales, chanoine de la Cathédrale de Vérone;

L'église cathédrale de S. Paul, au Brésil, pour le R. D. Sebastien Pinto do Rego, prêtre du diocèse de Rio-Janeiro, chanoine de la cathédrale, inspecteur et curateur capitulaire, aumônier de S. M. l'Empereur du Brésil;

Sa Sainteté a alors annoncé, que, depuis le dernier consistoire, la S. Congrégation de la Propagande a nommé Evêque de l'église cathédrale de Beverley, district d'Yorck, en Angleterre, Mgr Robert Cornthwaite, camérier d'honneur, et chanoine de la cathédrale de Hexam;

Ensuite, après avoir, selon la coutume, ouvert la bouche aux nouveaux Cardinaux, le Souverain-Pontife leur a remis l'anneau, et a assigné à l'Eme Sacconi, le Titre de S. Marie du Peuple, à l'Eme Bedini, le Titre de S. Marie sur Minerve; à l'Eme Quaglia, le Titre des SS. André et Grégoire, au Mont-Celius; à l'Eme Panebianco, le Titre de S. Jérôme des Esclavons;

Après la collation des Titres, Sa Sainteté s'est retirée dans ses appartements, où Elle a reçu les quatre nouveaux Cardinaux en audience privée.

— Par billets de la Sécrétairerie d'Etat, Sa Sainteté a nommé: l'Eme et Rme Cardinal Sacconi, membre de la Congrégation du Concile, de l'Immunité ecclésiastique, des Rites, des Affaires Ecclésiastiques extraordinaires;

L'Eme et Rme Cardinal Bedini, membre de la Congrégation des Evêques et Réguliers, du Concile, de l'Immunité ecclésiastique, de la Propagande;

L'Eme et Rme Cardinal Quaglia, membre de la Congrégation des Evêques et Réguliers, du Concile, de l'Immunité ecclésiastique, des Indulgences et Reliques;

L'Eme et Rme Cardinal Panebianco, membre de la Congrégation de l'Inquisition, des Rites, des Indulgences et Reliques, et des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.

— Après le consistoire du 27 septembre dernier, Son Excellence le Marquis Antici-Mattei, Sénateur de Rome, s'est transporté, avec le cérémonial obligé, chez les Emes et Rmes Cardinaux Sacconi, Bedini, Quaglia et Panebianco, pour les complimenter sur leur exaltation au cardinalat.

PARTIE NON OFFICIELLE.

— Mardi matin, 1er octobre, a été célébré dans l'église sicilienne de S. Marie d'Itri, un service funèbre en l'honneur des officiers et des soldats de l'armée napolitaine, morts, il y a près d'un an, en combattant les bandes révolutionnaires et l'armée piémontaise. Cette cérémonie est dûe à la piété des officiers napolitains réfugiés à Rome en ce moment, et demeurés fidèles à leur roi légitime, et à leur drapeau.

Le service a été exécuté avec pompe. Au milieu de l'église, s'élevait un catafalque, entouré de cierges, et couvert d'inscriptions rappelant les faits d'armes des morts. Après la messe, qui a été chantée par le clergé national, et accompagnée d'une excellente musique du professeur Clementi, Mgr Gallo, l'Illme et Rme Archevêque de Patras, a donné l'absoute autour du catafalque.

LL. MM. le Roi et la Reine des Deux-Siciles; S. M. la Reine veuve; LL. AA. le Comte et la Comtesse de Trani, et les autres membres de la famille royale de Naples, assistaient à la cérémonie. On y remarquait encore le Prince d'Altomonte, chargé d'affaires de S. M. François II, les Généraux et les officiers de l'armée royale, et les membres les plus distingués de l'émigration napolitaine.

— Mardi matin, ont été célébrées, à S. Marie du Peuple, les funérailles de D. Charles, des princes Chigi, sous-lieutenant de dragons dans l'armée pontificale, mort à la fleur de l'âge, le 28 septembre dernier, avec une résignation toute chrétienne. Il naquit à Rome, le 1er janvier 1839, du prince Sigismond Chigi et de la princesse Léopoldine Doria-Panfili. Lors de la création de la garde Palatine, il en fut nommé major. En 1860, quand des jeunes gens des familles princières d'Europe, accouraient sous les drapeaux du Souverain-Pontife, D. Charles entra dans la carrière des armes, en qualite de simple dragon, et exposa courageusement sa vie pour son Souverain, dans la campagne des Marches. Soldat d'une discipline exemplaire, il avait mérité son grade, en inspirant à toute l'armée des sentiments de respect et affection pour sa personne.

Sa dépouille mortelle a été ensevelie le soir même dans le magnifique caveau que possède la famille Chigi, à l'église S. Marie du Peuple.

Propositions Consistoriales.

GÉOGRAPHIE SACRÉE.

VÉRONE. Vérone, une des principales villes d'Italie, partie en plaine, partie sur une élévation, est située dans la Vénétie. Les murs ont environ six milles de circuit, et renferment près de 10,000 maisons, et 60,000 habitans, sujets de l'Empereur d'Autriche.

La cathédrale, d'architecture bysantine, est dédiée à l'Assomption et dépend du Patriarche de Venise; elle a besoin de quelques réparations. Le chapitre comprend 3 dignités: la première, *post pontificalem*, est celle de l'archiprêtre; viennent ensuite 9 chanoines prébendés, 24 chapelains bénéficiés, autant d'acolythes et 16 personnes attachées aux fonctions divines. La charge des âmes est confiée à l'archiprêtre, assisté de deux bénéficiers, et s'exerce dans la cathédrale même, pourvue de tous les objets nécessaires au culte sacré. Le palais épiscopal, situé près de la cathédrale est dans un excellent état. Le diocèse compte une population de 380 mille âmes, sur une étendue d'environ 100 milles, et embrasse plusieurs pays. Le revenu fixé par la Chambre apostolique, est de 1200 florins, mais il dépasse 4000 écus romains. Outre la cathédrale, Vérone compte quatorze paroisses, et les faubourgs trois, toutes pourvues de fonts baptismaux; douze couvents d'hommes, sept de femmes, plusieurs confréries laïques, un orphelinat, deux hospices, des hôpitaux, un mont de piété et un séminaire. Mgr Louis, marquis de Canossa, promu au siége de Vérone, est né dans cette ville, de parents catholiques, le 20 avril 1809. Ordonné prêtre, il s'est signalé par son zèle dans la prédication et dans l'administration des sacrements, et par la pratique constante des bonnes œuvres. Conseiller au tribunal ecclésiastique des causes matrimoniales, chanoine de l'église cathédrale de Vérone, il s'est fait remarquer par sa science, sa gravité, sa pureté de mœurs et son expérience des affaires, comme il résulte des informations faites devant l'Auditeur de Sa Sainteté.

TRÉVISE. Trévise, ville de la Vénétie et chef-lieu de la province de ce nom, est bâtie en plaine. Elle a environ 2000 maisons; les murs ont trois milles de circuit et renferment une population de 15,000 habitans, sujets de l'empereur d'Autriche pour le temporel. La cathédrale, sous le vocable de S. Pierre, est en très-bon état, et relève du Patriarche de Venise. Le chapitre comprend trois dignités; la première, *post pontificalem*, est celle de doyen. Viennent ensuite quatorze chanoines prébendés, deux cérémoniaires, deux maîtres de chant Grégorien, vingt-huit bénéficiers, des prêtres et des clercs pour les fonctions du culte sacré. Le chapitre est chargé de la cure des âmes; il délègue à cet effet deux chanoines, approuvés par l'Evêque. Les fonts baptismaux se trouvent dans l'église voisine de S. Jean Baptiste; mais la cathédrale est amplement pourvue de tous les objets nécessaires et renferme plusieurs reliques insignes, par exemple, le corps de S. Liberalis, confesseur, patron de la ville et du diocèse. Le palais épiscopal, assez étendu, a besoin de quelques réparations. Le diocèse est vaste et renferme 209 localités; outre la cathédrale, Trévise compte quatre paroisses, munies de fonts baptismaux, un monastère de Carmes déchaussés, plusieurs confréries de laïques, un hôpital, un hospice pour les pauvres, un mont de piété et le séminaire. La taxe inscrite sur les registres de la Chambre apostolique est de 450 florins; elle dépasse en réalité 4000 écus romains. Mgr Frédéric-Marie Zinelli, de famille noble et catholique, est né à Venise, le 23 juin 1805. Professeur au séminaire de Venise, pendant plusieurs années, puis directeur des études philosophiques et théologiques; examinateur pro-synodal, président du tribunal des causes matrimoniales, de la censure ecclésiastique et de la commission pour l'administration des biens des églises; actuellement encore, chanoine théologal de la basilique patriarcale de Venise, et Vicaire-général du diocèse, il a montré dans l'exercice de toutes ces charges, une prudence, une piété, une science et une expérience qui le rendent digne de l'épiscopat. Les informations ont été faites devant l'Auditeur de Sa Sainteté.

S. PAUL AU BRÉSIL. S. Paul, chef-lieu de la province de ce nom, est situé sur une colline riante, et dans une position salubre. La ville a environ une demi-lieue de circuit et compte 1500 maisons renfermant une population d'à peu près 20,000 habitants, sujets de l'Empereur du Brésil pour le temporel. La cathédrale, dédiée à S. Paul, est un édifice vaste, solide, élégant, qui n'a besoin d'aucune réparation. L'évêque de S. Paul est suffragant du siége archiépiscopal de San-Salvador. Le chapitre comprend quatre dignités, dont la première, *post pontificalem*, est celle d'archidiacre; viennent en outre dix chanoines, avec le théologal, le pénitencier, dix chapelains et quelques prêtres et clercs pour les cérémonies. Le chanoine-curé a la charge des âmes qu'il exerce dans la cathédrale même, pourvue de tous les objets nécessaires au culte sacré et contenant des reliques décemment enchâssées. Faute de palais, l'évêque reçoit une indemnité de logement. Son diocèse embrasse les deux provinces de *Saint Paul* et de *Paranà* et partie de la province de *Minas-Jeraes*, sur une longueur de 250 lieues environ, et une largeur de 120. La taxe, fixée par la Chambre apostolique, est de 116 florins 2/3; le revenu s'élève à dix *contos de reis*, en monnaie brésilienne, ou près de 5000 écus romains. La ville comprend trois paroisses, pourvues de fonts baptismaux, trois monastères d'hommes, deux de femmes, des confréries de laïques, deux hôpitaux, un séminaire; elle n'a point de mont de piété.

Mgr Sebastien Pinto do Rego est né de parents probes et ca-

tholiques, à Angra dos Reis, diocèse de Rio-Janeiro, le 16 avril 1802. Ordonné prêtre, il déploya un grand zèle dans la prédication et la direction des consciences, et fut nommé curé, puis chanoine de la cathédrale de Rio-Janeiro, prélat capitulaire, inspecteur et curateur. Sa conduite et ses qualités l'ont élevé à la dignité de chapelain de l'Empereur du Brésil. Les informations ont été faites devant Mgr Mariano Falcinelli-Antoniacci, archevêque d'Athènes et Internonce apostolique au Brésil, entre les mains duquel le nouvel évêque a prêté serment.

Thèbes, Thèbes illustre et ancienne ville de la Béotie, a été fondée par Cadmus, sur les rives de l'Ismène. Elle est malheureusement encore sous le joug des infidèles. Mgr Miecislas, comte Ledochowski, est né de famille noble et orthodoxe, le 29 octobre 1822, à Gorki, diocèse de Sandomir. Ordonné prêtre à l'Académie des nobles ecclésiastiques, couronné docteur en théologie et dans les deux droits à l'Université de Rome, il s'appliqua pieusement à la prédication et à la confession. Le Souverain-Pontife Pie IX l'ayant nommé Auditeur de la nonciature apostolique de Lisbonne, Prélat domestique, protonotaire apostolique *ad instar participantium* et enfin délégué à la Nouvelle-Grenade, il se recommanda sans cesse par ses connaissances, ses mœurs, et son expérience des affaires. Les informations ont été faites devant l'Auditeur de Sa Sainteté.

La Création des Cardinaux.

Lorsque le Souverain-Pontife juge à propos de nommer des Cardinaux aux Titres vacants, il convoque le Sacré-Collége en consistoire, et, après une allocution, désigne ceux qu'il veut élever à cette haute dignité. Il interroge ensuite l'assemblée par la formule: *quid vobis videtur?* Les cardinaux se lèvent alors, et inclinent la tête en signe d'adhésion. Le Pape reprend la parole en ces termes: *Auctoritate omnipotentis Dei, sanctorum apostolorum Petri et Pauli ac nostra, creamus S. E. Romanae cardinales presbyteros NN; diaconos vero NN; cum dispensationibus, derogationibus et clausulis necessariis et opportunis.* S'il crée des cardinaux réservés *in petto*, il ajoute la formule consacrée, en y insérant le nombre des futurs cardinaux: *alios autem... in pectore reservamus, arbitrio nostro quandocumque declarandos*, après quoi, il fait trois signes de croix avec la main droite, en invoquant la Sainte Trinité. La coutume de réserver ainsi des cardinaux, est assez ancienne dans l'Eglise, et l'on prétend qu'elle a été instituée par Martin V, qui, ayant à faire une promotion de quatorze membres du Sacré-Collége, n'en désigna que dix, et tut les quatre autres noms, ou du moins, ne les publia point officiellement. Les successeurs de Martin V l'ont imité, toutes les fois qu'ils le jugeaient opportun. Grégoire XVI, par exemple, lors de la première promotion qu'il fit, réserva *in petto* dix cardinaux.

Si le Cardinal publié par le Pape, ne réside point à Rome, le Secrétaire d'Etat lui annonce sa nomination, et lui fait remettre la *calotte rouge* par un garde-noble de Sa Sainteté. Il arrive très-rarement, et dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, que le Pape expédie le *chapeau;* il le confère lui-même en consistoire. Quant à la *barrette rouge*, elle est portée au nouveau cardinal par un ablégat, muni à cet effet d'un bref et de lettres de créance, comme un ambassadeur. Arrivé au terme de son voyage, l'ablégat est reçu avec les honneurs dûs à sa mission, et, selon le lieu et les circonstances, la collation de la barrette se fait quelques jours après, dans la cathédrale diocésaine, si c'est l'ordinaire local qui doit la conférer; dans la chapelle du Souverain, quand ce dernier veut donner au nouveau Prince de l'Eglise cette marque de considération, ou enfin, dans toute autre église. Avant la cérémonie, l'ablégat fait lire, par son secrétaire, le bref dont il est porteur, reçoit le serment du Cardinal, signé de sa main, et présente la barrette sur un bassin, au dignitaire qui doit la conférer. En rentrant à Rome, l'envoyé du Pape a soin de déposer dans les archives du maître des cérémonies, un récit détaillé de sa mission.

Quand le Cardinal nouvellement élu habite Rome, le Secrétaire-d'Etat lui notifie sa création aussitôt après le consistoire. En même temps, un maître des cérémonies de la chapelle pontificale part, en soutane violette, pour la lui annoncer de vive voix, tandis que le Cardinal vice-chancelier lui expédie l'acte authentique de la création. Après en avoir pris connaissance, l'élu revêt une soutane violette, prend à la main une barrette noire, se couvre la tête d'une calotte noire, et reçoit, à l'entrée de ses appartements, les visites de la prélature, de la noblesse, des officiers de l'armée, etc, sans se découvrir devant personne. C'est ce qu'on appelle à Rome le *ricevimento*. Les religieux, nommés cardinaux, n'en sont point dispensés, et recoivent ces visites, en soutane de la couleur de l'habit de leur ordre. Pendant trois jours consécutifs, l'habitation des nouveaux Cardinaux est splendidement illuminée le soir, ainsi que les palais de leurs collègues, les ambassades et les édifices. La ville éternelle est en fête, et les pauvres reçoivent d'abondantes aumônes.

Les nouveaux Princes de l'Eglise, le soir même du jour de leur création, se rendent solennellement chez le Secrétaire-d'Etat, qui les présente au Pape. C'est alors, qu'ils reçoivent la mozette et la barrette, et, après avoir remercié Sa Sainteté de la haute distinction qu'Elle leur a conférée, ils prennent la calotte rouge des mains d'un officier de la garde-robe, et font une seconde visite au Secrétaire-d'Etat. S'il y a à Rome des parents du Pape, ou des Souverains, ils vont en corps les visiter, au sortir du Vatican. A partir de ce moment, ils portent les insignes du cardinalat pour continuer le *ricevimento* dans leur palais.

Le quatrième jour de leur création, ils se rendent au consistoire public, pour y recevoir l'anneau, le chapeau et l'investiture de leur Titre. Ces cérémonies sont très-anciennes, et le sens en est connu de tous; celle de l'ouverture et de la clôture de la bouche, est plus significative encore. Avant d'ouvrir le consistoire secret, le Pape ferme les lèvres des nouveaux Cardinaux, en disant: *Claudimus vobis os, ut neque in concistoriis, neque in congregationibus, aliisque functionibus cardinalitiis, sententiam vestram dicere valeatis.* Puis, il propose aux évêchés vacants, et ouvre la bouche aux cardinaux en prononçant la formule: *aperimus vobis os, ut in concistoriis, congregationibus, aliisque functionibus cardinalitiis, sententiam vestram dicere valeatis.* Cette cérémonie symbolique confère aux cardinaux voix active et passive dans les délibérations du Sacré-Collége; au temps de Boniface VIII, on la regardait déjà comme ancienne et respectable. L'anneau et le Titre se confèrent en même temps, après l'ouverture de la bouche. Le nouveau Cardinal s'agenouille devant le Pape, qui lui dit: *ad honorem Dei omnipotentis, sanctorum apostolorum Petri et Pauli, et S. N.* (nom du Titre) *committimus tibi ecclesiam S. N. cum clero et populo et cappellis suis* (ces derniers mots s'ommettent, si le Cardinal est du rang des diacres) *secundum formam, qua committi Cardinalibus consuevit, qui eamdem ecclesiam suam intitulatam pro tempore habuerunt.* A ces mots, le Cardinal présente le doigt annulaire pour recevoir l'anneau d'or, où est enchâssé un saphir.

L'extrait du Journal Officiel de Rome, inséré en tête du présent numéro, indique avec précision l'ordre de ces imposantes cérémonies.

Chronique.

— Au huitième siècle, Pise vit naître Walfrid, de la noble et opulente famille *de la Gherardesca*. Il épousa une femme pieuse, et consacra tous ses soins à élever chrétiennement ses cinq enfants. Comblé d'honneurs, et vivant dans le siècle, il reportait cependant toujours ses pensées vers le ciel, et parlait souvent à sa femme d'embrasser la vie religieuse. Deux autres fidèles, pareillement nobles, riches et mariés, se concertèrent avec Wilfrid, pour fonder un monastère et un autre pour leurs épouses. Ces pieuses maisons, généreusement dotées, se remplirent bientôt de novices. Wilfrid gouverna dix ans le monastère, dont ses vertus lui conféraient naturellement la direction, et mourut vers l'an 763, en odeur de sainteté. Dieu, par de nombreux et éclatants miracles, authentiquement attestés, témoigna la sainteté de son serviteur, et dès lors, lui fut décerné un culte public ecclésiastique qui dure encore de nos jours.

Le 7 septembre dernier, la S. Congrégation des Rites, après avoir attentivement pesé les preuves données par l'Eme et Rme Archevêque de Pise, cardinal Cosme Corsi, et le sentiment du R. P. André-Marie Frattini, promoteur de la foi, a répondu affirmativement au doute suivant, proposé par le Cardinal Préfet, sur les instances de l'archevêque de Pise: *An constet de cultu publico ecclesiastico, ab immemorabili tempore praestito, servo Dei, seu de*

*

de casu excepto a decretis san. mem. Urbani Papae VIII in casu et ad effectum de quo agitur?

Sa Sainteté, fidèlement informée par le secrétaire de la S. C. a daigné, le 12 septembre dernier, confirmer le culte public ecclésiastique rendu, de temps immémorial, au Bienheureux Abbé Walfrid, fondateur du monastère de Monte-Verde en Toscane.

— *Œuvre du Subside ecclésiastique.* — En 1713, un vénérable prêtre Romain, Pierre Miré, fondait à Rome une œuvre éminemment utile à l'éducation des jeunes Clercs, et que Benoît XIV confirmait plus tard sous le titre de *Congrégation du subside ecclésiastique.* La société se compose de douze prêtres, qui portent le nom de *députés;* chacun d'eux doit prendre soin d'un clerc romain, qui lui est désigné, et le former aux vertus du sanctuaire. Deux fois par an, ce clerc reçoit un secours proportionné aux ressources de l'Œuvre, si d'ailleurs il le mérite par sa conduite et ses succès.

La congrégation eut la gloire de compter un jour, dans son sein, le Pape Pie IX, élu *député;* parmi ses innombrables protégés, nous citerons seulement le Vén. Gaspard *del Buffalo*, dont on conserve encore les sermons prononcés, devant la congrégation, quand il n'était que simple clerc.

L'Œuvre se propose également de développer les dispositions des jeunes lévites pour l'éloquence de la chaire. A cet effet, elle a institué, en septembre 1860, à S. Marie *della Pace,* un cours régulier où elle invite même les élèves du Séminaire Romain, afin d'entretenir dans l'auditoire une sage émulation. A la suite d'un concours d'éloquence sacrée sur *le sacrifice d'Abraham,* tenu le 3 septembre dernier, deux médailles d'argent ont été décernées par Son Em. le Cardinal-Vicaire aux clercs proclamés vainqueurs par les *députés*. Ces deux élèves, M M. Raphaël Sirolli et Gustave Persiani, ont pieusement destiné leurs médailles au denier de S. Pierre. Ensuite, Son Em. a distribué à cinq autres clercs, distingués par leurs succès dans les études littéraires, philosophiques et théologiques, le legs que le digne prêtre romain Joseph Righetti destina, dans son testament, à encourager annuellement les jeunes ecclésiastiques studieux.

— *Concours pour la chapelle pontificale.* — Aux termes des bulles et constitutions apostoliques, le collége des chantres de la chapelle pontificale ouvre un concours, pour choisir deux voix de *soprano,* et une de *contralto.*

Les candidats doivent faire parvenir, avant le 10 novembre prochain, au maître de chapelle, leur acte de baptême, de confirmation et d'état libre, ainsi qu'un certificat de bonne conduite délivré récemment par l'autorité locale, et, s'ils sont dans les ordres sacrés, leur acte de naissance, et un certificat de leur propre évêque.

Le concours aura lieu publiquement le 12 décembre 1861, selon les règlements du collége des chantres; mais les candidats sont invités à se rendre à Rome, le 20 novembre au plus tard, pour les trois épreuves préliminaires.

Les constitutions apostoliques prescrivant aux chantres d'être clercs, de vivre dans le célibat et de porter l'habit ecclésiastique, les candidats encore laïques devront recevoir la tonsure, dans les deux mois qui suivront leur réception. Ils seront d'abord admis en qualité de surnuméraires, aux appointements de seize écus par mois, ce qui pourra leur tenir lieu de *patrimoine ecclésiastique*, pour les ordres sacrés. Ensuite, selon l'ancienneté, les honoraires seront portés à vingt-deux écus de portion canoniale, et, après trente ans de services, les Chantres auront droit à la retraite.

— *Société des Virtuosi au Panthéon.* Cette société se propose de faire contribuer les arts à l'accroissement et à la splendeur de la religion catholique. Elle compte, parmi ses membres, d'éminents artistes, connus, même à l'étranger, pour leurs travaux, tels que M.M. Visconti, Troschel, Laboureur, Revelli, Bienaimé, Gagliardi, Minardi, Herzog, Cornélius, Schnetz, Directeur de l'école française des Beaux-arts, à Rome. On voit que le France et l'Allemagne y sont dignement représentées.

La société réside au Panthéon, où elle a son musée et ses bureaux. Son but étant éminemment religieux, elle encourage spécialement les artistes qui traitent les sujets sacrés. Chaque année, en septembre, elle ouvre un concours de Peinture, de Sculpture et d'Architecture, et tous les artistes catholiques sont invités à y prendre part. Les prix se distribuent sur la fin de novembre. En outre, le Pape Grégoire XVI a institué un autre concours plus solennel, qui se tient tous les deux ans, et porte le nom de Grégorien.

Le journal de Rome, dans son numéro du 26 courant, publie le programme de cette année, et nous le reproduisons, afin de le porter à la connaissance des artistes.

En peinture — *J. C. dans la maison de Marthe et Marie (S. Luc, X, 38 et suiv.)* Le dessin sera exécuté sur une feuille de 2 palmes de longueur et 1 ½ de hauteur, ou bien encore, de 1 ½ de longueur et 2 de hauteur.

En sculpture — *La Fuite en Egypte (S. Mat. III, 13 et suiv.)* Bas-relief en plâtre, ou en terre cuite, ayant 2 palmes de longueur sur 1 ½ de hauteur, ou 1 ½ de longueur sur 2 de hauteur.

En architecture — Les deux autels du transept de S. André *della Valle;* il suffit d'exécuter le dessin d'un de ces autels, l'autre devant lui être symétrique. Ce travail sera présenté sur 3 feuilles, de 2 palmes de long sur 1 ½ le large. La première contiendra le plan; la seconde, la perspective; la troisième, les principaux détails de l'architecture. La surface, contre laquelle sera addossé l'autel, a une largeur de 18 palmes, et la hauteur, depuis le pavé jusqu'à l'architrave de l'ordre, est de 69 palmes.

Conditions du Concours. Les travaux seront remis, le 31 octobre 1861, de 9 h., à 1 h. au secrétaire de la société, dans les bureaux du Panthéon, et il en sera donné reçu. Ne seront pas admis, ceux qui n'auraient pas les dimensions prescrites par la société, ou qui seraient présentés trop tard.

Toutes les œuvres porteront une légende répétée sur l'enveloppe d'une lettre cachetée, contenant les nom, prénom, domicile du candidat, et une description sommaire de son travail. Est exclus du Concours, quiconque a obtenu deux fois le prix de la société.

Après la délibération des juges, les lettres seront ouvertes, et le secrétaire fera connaître aux vainqueurs le résultat favorable du scrutin secret. Le prix consiste en une médaille d'argent; les artistes qui n'habitent point Rome, se feront réprésenter par un correspondant, muni d'une procuration en bonne et dûe forme.

Avant-hier, à l'occasion de sa fête, S. M. le Roi François II des Deux-Siciles a reçu solennellement, dans les grands appartemens du Quirinal, les hommages du Sacré-Collége et d'une foule de personnages de Rome, de Naples et des pays étrangers.

Il était facile de voir que les revers dont Sa Majesté a été frappée, ont, en conquérant le respect du monde civilisé, doublé l'amour de ses sujets fidèles.

Pour nous, habitués à chercher dans les vicissitudes des hommes la raison de Dieu, nous croyons que les douleurs de Sa Majesté sont comme un acheminement vers des destinées meilleures et de plus en plus conformes à ce que l'Eglise demande pour leur bien et pour le bien de leurs peuples, aux princes de la terre. Et nous osons féliciter le Roi de cette seconde marque de prédestination que le doigt de Dieu met sur son front royal.

Si l'on considère les événements qu'avaient préparés, il y a un an, des ministres infidèles, des généraux vendus et un Prince de la maison même de Naples traître à son pays, si l'on se reporte à l'époque où le gouvernement napolitain implorait l'alliance du Roi de Sardaigne et que, par la pensée, on donne une suite naturelle à ces évémements, à ces propositions humiliantes d'alliance, on est en même temps saisi de terreur et pénétré de gratitude envers la Providence qui a retiré le jeune Roi d'un abîme et l'a rendu l'hôte de Sa Sainteté Pie IX quand la politique en allait faire un ennemi.

S. M. François II mûrit son intelligence et fortifie son cœur dans l'asile sacré que Dieu lui a choisi. Il vit dans l'atmosphère la plus pure de l'Eglise, auprès du Pontife Maître et Docteur suprême des Rois. Qu'il s'applique les paroles du Seigneur dans le prophète Jérémie:

« Je vous édifierai encore et vous serez édifié de nouveau.... » vous paraîtrez encore en pompe au son des tambours, et vous » marcherez au milieu des joueurs d'iustruments... Je changerai » vos pleurs en des chants de réjouissance et je vous consolerai.»

Sa Sainte Mère prie pour lui et pour le bon peuple de Naples. Quelles assurances ces prières ne doivent-elles point donner au cœur de ceux qui, comme nous, honorent profondément le Roi François!

Lettres de Paris et de Florence.

Paris, 19 septembre 1861.

Je vous envoie à la hâte une nouvelle qui peut avoir quelqu'intérêt pour vous. Elle concerne M. Guizot qui est venu passer quelques jours à Paris, où il est amené par deux raisons. La première était d'assister au mariage de son ami, M. Plichon, député du Nord, avec la fille de M. Boitelle, préfet de Police.

Vous vous souvenez que M. Plichon a été à la chambre un des orateurs les plus vifs dans la discussion de l'adresse, pour le maintien de la Souveraineté temporelle du Pape. Il est parti, me dit-on, aussitôt après la bénédiction de son mariage pour un voyage à Rome.

La seconde raison de M. Guizot est la correction des dernières épreuves d'un volume qu'il va faire paraître et qui est destiné à un grand retentissement. Les journaux étrangers ont donné des indications très-inexactes sur cette publication.

Voici ce que j'en sais. Au mois de mai dernier, M. Guizot, présidant la société protestante pour l'instruction élémentaire, prononça un discours où il dit que, la question de la Souveraineté du Pape n'était pas seulement une question catholique, mais une question chrétienne. Il parla dans le même sens, vous le savez, en répondant au Père Lacordaire, le jour de sa réception à l'académie française.

Or, ces professions de foi soulevèrent une véritable tempête parmi les protestants. M. Guizot, habitué à la contradiction, ne s'en effraya pas. Il avait reçu, au commencement de cette année, communication d'un mémoire très important demandé par l'Empereur Alexandre et Lord Palmeston à un Jurisconsulte Allemand sur la question de la souveraineté temporelle du Pape, et le mémoire d'éveloppait cette thèse: L'Eglise Catholique est l'expression la p'us complète, la réalisation la plus énergique, la tête enfin du Christianisme. Toucher à la tête, c'est atteindre les membres, c'est-à-dire les autres cultes chrétiens. Mais le Catholicisme ne peut vivre sans l'indépendance de son Chef et cette indépendance ne peut exister sans souveraineté temporelle. Donc...» La conclusion est facile à tirer.

La personne qui a la bonté de me transmettre ces détails intéressants, a lu les lettres dans lesquelles l'Empereur Alexandre et le vieux diplomate anglais expriment leur adhésion aux idées du Jurisconsulte allemand.

Tel est le sujet traité par M. Guizot dans son volume de 4 à 500 pages qui paraîtra sous peu de jours chez Michel Lévy avec ce titre: *L'Eglise et la société chrétienne en 1861*. Il y a 14 chapitres. N'est-il pas merveilleux de voir les ennemis nés de la Sainte Eglise Catholique, Apostolique, Romaine donner des leçons d'histoire aux catholiques indépendants et plaider la cause de la souveraineté Pontificale.

Z.

Florence, 27 septembre 1861.

Il est un sujet douloureux et difficile à traiter avec les réserves qui conviennent à vos lecteurs et à la censure romaine. Je tâcherai donc de contenir mon indignation, et de voiler le plus possible la honte et la boue dont la Toscane est couverte par le ramassis de Sardes qui constituent la nouvelle Cour du nouveau *Royaume*.

Je ne veux pas dire qu'à d'autres époques, il n'y eut point de tels scandales et que les palais ne fussent pas souvent l'asile du libertinage, de l'impudeur et de la débauche. Il m'importe peu de savoir si les Lavallière, les Pompadour et les Dubarry étaient un peu au dessus de nos Florentines actuelles, si les maîtres d'alors apparaissaient hors de leurs boudoirs avec des visages plus dignes et s'ils savaient par de grandes manières, par des actions d'éclat, par la générosité, par leur respect du bien d'autrui et des principes d'une certaine justice, compenser le tort qu'ils fesaient à la morale et à l'honneur chrétien. Je veux constater le mal qui nous ronge, reconnaître humblement que nous étions préparés à accueillir ce mal et dire hardiment à qui en fut la faute première. C'est le seul moyen, après l'expiation, d'éviter le retour du châtiment. Dans le plan de la divine Providence, tout s'explique à ceux qui osent envisager les évènements à la lumière des incendies qu'ont allumés les passions coupables, les endurcissements de l'orgueil, les ambitions immodérées du pouvoir, la révolte contre l'Eglise. Ainsi nous ne devons pas craindre de nous humilier et de dire aux Souverains légitimes: « Les plaies dont nous » sommes dévorés et les revers qui vous frappent sont vos œuvres » ou les œuvres de vos ancêtres. Vous en portez devant Dieu et » devant l'histoire la responsabilité presqu'entière. Noble maison » de Lorraine, vous n'avez pas su rejeter du glorieux héritage » des Médicis les poisons qu'il renfermait et vous avez travaillé à » briser l'anneau qui rattachait la fortune et l'honneur du peuple » florentin à son amour envers la Sainte Eglise Romaine.»

» Vous avez créé le Léopoldisme et ce mot dit toutes vos fautes. Après la mort du sénateur Ruccellai, le Grand-Duc Léopold uni à Scipion Ricci, son secrétaire des droits de la couronne en matière de juridiction ecclésiastique, prétendit réformer le catholicisme en Toscane. Le démon lui suscita cet évêque rebelle et la bonté de Dieu préserva seule en 1786 la Toscane d'un schisme.»

« Ferdinand III voulut d'abord s'écarter de la politique de son » auguste père, mais après 1814, il eut peur de son devoir de » Prince catholique et retourna aux idées, aux principes, aux doctrines qui devaient de nouveau précipiter la Toscane dans l'abjection morale et ses souverains dans l'exil.

« Vos vertus privées, votre amour de la patrie, vos bonnes mœurs, » l'exercice de la charité, et la pratique chrétienne, ô Princes, n'ont » pas suffi à Léopold II et à sa famille pour conjurer les redoutables effets de la révolte contre l'Eglise, du despotisme exercé » par les gouvernements granducaux sur le clergé. Vous, qui êtes » le descendant d'une si grande race, Ferdinand IV, rendez vous » digne de monter sur le trône de Toscane, *en étudiant dans le* » *recueillement de l'exil et loin des plaisirs*, suivant les paroles » adressées, il y a à peine quelques jours, par le Souverain Pontife » à l'archiduc Charles, votre auguste frère, *les moyens de rendre* » *la liberté à l'Eglise et le bien-être à vos peuples*.»

Tel est le langage que nous fesons parvenir à Son Altesse Imperiale et Royale avec le respect qui est dû à sa souveraineté et à ses malheurs. Il s'agit pour lui et pour nous de rattacher cet anneau qui doit unir les destinées des nations chrétiennes et de leurs Souverains à l'obéissance et à l'amour envers le Vicaire de Jésus-Christ. Nous ne voulons plus de ces gouvernements qui foulaient aux pieds la sainteté des concordats et flattaient stupidement la révolution pour l'adoucir.

Ces gouvernements ont rendu possible ce que nous voyons. Tout a été abaissé, tout s'achète et tout se vend. Notre magistrature elle-même est en partie tombée dans l'abjection. Le clergé seul se soutient. De lumineux exemples de courage et d'honneur ont pu, grâce à Dieu, grâce aussi au Cardinal Corsi, empêcher les chutes auxquelles on s'attendait. Et c'est autour du clergé que se grouppe la majorité catholico-légitimiste, laquelle se consacre toute entière à l'amour de l'autel et du trône, et demande au Prince Ferdinand IV l'assurance qu'il travaillera au bien-être de la Toscane dans le véritable esprit de la civilisation chrétienne. C'est pour l'Eglise, par l'Eglise et avec l'Eglise qu'il pourra régner sur nous et attirer sur lui-même les bénédictions de Dieu. Et rien n'est plus facile que de régner ainsi. La piété, la droiture, l'amour des sujets et de la justice ont toujours fait de bons Princes. Avec l'esprit et les connaissances que Ferdinand IV joint aux qualités chrétiennes, il fera, nous n'en voulons pas douter, un grand Prince.

En attendant, nous souffrons plongés dans un cloaque de débauche, d'effronteries, et de rapines. Quand le Roi Emmanuel n'est pas à la chasse, il vit à la Petraja comme un simple particulier, sans gardes, sans entourage officiel. Sa porte est fermée. Ce n'est pas moi qui forcerai cette porte pour vous introduire dans la solitude de S. M. Sarde. Mais au palais Pitti, tout est ouvert et je puis vous y faire entrer. On dirait une immense auberge. La table est toujours mise et les antichambres, les couloirs sont envahis par les crinolines. Les solliciteuses courent tenant à la main des billets et demandant aux valets en livrée, qui l'officier d'ordonnance B-, qui l'aide de camp C-, qui le secrétaire D-, et ainsi de

suite. Les organisateurs de démonstrations, les bas employés, les toscans sans honneur et sans vergogne accourent offrir ou faire valoir leurs services, implorer des grâces ou l'aumône de quelque décoration. Les lieutenants de Dolfi, le regard haut, la lèvre dédaigneuse, viennent poser des conditions, exalter leur prochain triomphe. Ils ont l'air protecteur et tiennent le poing sous leur gilet comme s'il était armé d'un stylet. Ce qui reste à vendre des anciens serviteurs corrompus du régime déchu, risque, en tremblant et l'échine pliée, une proposition de marché.....Ah! sortons de ce lieu où les parfums de la vertu des anciens maîtres sont dominés par les exhalaisons infectes de ces tyrannaux ridicules et couvrons d'un voile épais tant d'ignobles scènes.

Victor Emmanuel restera ici jusques au 8, dit-on, puis il irà à Bologne, à moins que l'état de fermentation populaire des Romagnes ne persuade à ses conseillers une prudente abstention. Pourquoi en effet l'aller montrer à des peuples qui l'accusent d'avoir servi d'instrument à tous leurs maux. Toujours est-il que le Roi est fort sombre. Je tiens d'une personne bien informée qu'il a fait à un membre de la municipalité de Ravenne un singulier et lugubre aveu. «Je me trouve, a-t-il dit, dans un labyrinthe si inextricable de choses, qu'il faut que je le parcoure jusqu'à la fin. Que si tout doit être mené à mal, je pourrai toujours m'en sortir en me brûlant la cervelle.» Il y a loin de ce propos à son exécution. Le Roi est soldat et parle souvent avec la désinvolture particutière du soldat. Aussi ne regardé-je pas ce mot autrement que comme l'indice d'une situation dont Victor Emmanuel a la conscience. En d'autres termes, il sait où il va, mais il ne sait pas s'empêcher d'y aller. On prétend qu'il a plusieurs fois reproché à Ricasoli «de l'entrainer à sa ruine et de pousser les choses à leur » dernière conséquence avec une précipitation et une obstination » fatales.»

Il y a réception et diner officiel le jeudi et le dimanche. Le 2 octobre on dansera.

Les journaux ont prêté à Emmanuel et à M. Ridolfi, à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition, des discours qu'ils n'ont point tenus. Les choses se sont passées absolument comme je vous les ai racontées dans ma lettre du 20 septembre publiée dans votre num. 163.

Les journaux continuent à exagérer le mouvement auquel donne lieu l'Exposition. Ce mouvement est relativement insignifiant.

A propos des funérailles du poète Nicolini, il s'est produit dans l'église de Santa Croce une horrible profanation. Un prêtre révolutionnaire, Atto Vannucci, a prononcé sur le cercueil une diatribe contre Rome. Il a appelé la Cour Romaine «l'insatiable prostituée des rois, forniquant avec tous les tyrans de la terre, qui » sous la terreur publique n'eut jamais pour l'Italie une larme, » qui condamna l'Italie à des nôces éternelles avec un mari livide, » *lurido marito*, qui appela toujours les féroces loups allemands » sur les peuples auxquels ils donnèrent et donnent encore le » nom de troupeau, qui foula aux pieds l'autel pour monter sur » le trône et se souilla par le sacrilége de la domination temporelle.»

« La religion de Niccolini, a dit ce prêtre, n'était pas la *sozza* » *religione*, sale religion de ceux qui trafiquent de la peur et du » mensonge et qui, par leur enseignement, tendent à rendre le » peuple stupide et entourent de mort Christ roi de la vie.»

Telles sont les fleurs de littérature qu'un mauvais prêtre est venu effeuiller sur le cadavre d'un rimeur qui insulta l'Eglise. Niccolini tombé dans l'idiotisme, a servi jusqu'au dernier moment de marotte populaire aux mains de la révolution. Mort, elle ne le respecte pas et le souille un peu plus, avant de le montrer à la posterité. Elle en a le droit, il lui appartenait.

Je dois dire que l'auditoire parut épouvanté en entendant les blasphêmes d'Atto Vannucci. Brunone Bianchi lui-même pâlit et les frères Cordeliers qui desservent l'Eglise éteignirent au plus vite les cierges et s'enfuirent remplis d'horreur.

Un autre persécuteur de l'Eglise, a eu les honneurs d'un éloge aussi ridicule par la bouffissure du style que par la fausseté historique. Le secrétaire de l'académie de la *Crusca* a lu cet éloge dans la dernière séance académique à laquelle assistaient Farini, le gouverneur, Menabrea et autre intrus et académiciens *eiusdem farinae*.

Vous saviez depuis longtemps ce qu'il fallait penser de l'abbé professeur Passaglia. Vous savez à cette heure ce qu'il faut penser de son écrit: *Pro Caussa Italica*. Le susdit abbé n'était venu ici que pour faire imprimer sa brochure scandaleuse; il en est reparti prestement, car la Toscane ne saurait lui plaire. Il y est trop connu, et nul n'est prophète dans son pays. Obligé de contenir sa manie de parler de la grande fortune et de l'illustre antiquité de sa race devant des Toscans qui lui diraient «mais nous avons » connu votre père, le petit revendeur d'arte bianca et votre mère » la servante et votre frère utérin, le curé pauvre, qui aujourd'hui » rougit bien plus de vous que vous n'avez jamais rougi de lui.» Carlo Passaglia est allé mendier ailleurs les poisons de la flatterie.

Nous avions trouvé bien fort qu'un homme vêtu de l'habit ecclésiastique se montrât chaque jour, en voiture, et fumant son cigare, dans la promenade publique en la compagnie d'une femme. Mais que cet homme après le scandale de sa publication parte pour Rome avec son inséparable amie et aille y braver le Pape et l'opinion, voilà ce que l'on trouve écrasant d'impudence et d'impiété.

Victor-Emmanuel a reçu une députation de quatre mauvais prêtres qui l'ont supplié d'éloigner de Florence le digne archevêque du Diocèse, *actuellement en tournée pastorale*. Le Roi a répondu qu'il lui était impossible de s'occuper de cette affaire.

Les frère Lazzari, joailliers en renom, ont reçu l'ordre d'exécuter une parure que le Roi veut offrir à la chanteuse Piccolomini. Sur cette parure doit être gravée la parole: Et Venise? *e Venezia?* parole que l'héroïne à la mode crie en refrain dans sa cantate de la *Croix de Savoie*.

---

29 septembre 1861.

Il arrive une chose singulière. La presse qui jusqu'à ce jour s'est répandue en injures sacrilèges contre la sainte Eglise, contre le Vicaire de Jésus-Christ, contre le clergé, contre tout ce que le monde respecte et honore, contre le droit, la justice et l'honneur, la presse, comme fatiguée de tant d'efforts, s'arrête ou plutôt elle nous abandonne un moment pour mordre ceux qui lui lachèrent la bride et enfoncèrent leurs éperons empoisonnés dans ses flancs. Le montre déchire ses héros; il les met en lambeaux avec une fureur croissante.

E come pan per fame si manduca,
Cosi'l sovran li denti all'altro pose,
La've'l cervel s'aggiunge colla nuca
Non altrimenti Tideo si rose
Le tempie a menalippo per disdegno.

Bettino Ricasoli est en ce moment sous ses ongles impitoyables. Il n'en sortira que brisé, anéanti, pulvérisé. Ses amis d'hier le dépeignent comme un insensé qui, aveuglé par une cupidité sans bornes, a perdu toute lueur de prudence humaine et précipite en courant les affaires italiennes dans un bourbier sanglant. Ils l'insultent en sa vie privée; ils lui disent qu'il a déchargé son patrimoine des dettes qui en absorbaient la valeur, avec les millions de l'Etat; qu'il a pillé le trésor public sans jamais vouloir rendre de comptes. Ils l'accusent d'avoir été le tyran et le bourreau de sa famille; ils racontent comment il a empoisonné l'existence de sa femme et l'a conduite au tombeau après avoir dilapidé sa fortune; ils le maudissent d'avoir osé jurer en blasphémant dans son aberration, qu'il accomplirait *per fas et per nefas* ses desseins sur l'Italie.

Bastoggi, le caissier de la Jeune Italie, est pris comme un hochet ridicule. On le soufflette, on lui met des oreilles d'âne, on lui décerne cinq ou six caricatures; puis il est enveloppé d'un linceuil et jeté aux oubliettes.

Ridolfi est appelé. On l'attache, on imprime sur son front avec un fer rougi le mot: *Traitre*. Nul ne le mérita comme lui. Couvert des bienfaits de la maison de Lorraine, précepteur des enfants de Léopold, il prépara le 27 avril. Les caricatures, les articles de journaux le représentent comme volant trente mille francs par an à l'Etat. Il change, disent-ils, de politique selon le vent et, vil laquais, se vendrait à un laquais.

Il se donna beaucoup de mal *inutilement* pour accaparer près des fils d'Emmanuel la charge qu'il avait si *utilement* remplie près des fils du grand Duc. Cavour qui le méprisait comme la fange, (parole écrasante), n'y voulut jamais consentir. Devenu ministre

sous Ricasoli, il a accaparé pour soi et pour ses fils, de lucratifs emplois. Il a obtenu, puis revendu, avec un million de bénéfice, à une société francaise, une concession de chemin de fer, etc., etc.

Le comte Digny de Cambray est aussi amené. On lui demande ses papiers et l'on les trouve malpropres. Il a joué sottement à la restauration de 1849 le rôle de Don Quichotte, lui dit-on; puis, tombé dans le mépris et ruiné, il a osé sortir de son trou au 27 avril. Peu soucieux des moyens et grand amateur de basses intrigues, il se montre tout-à-coup chamarré, musqué, riche d'argent, cumulant toute sorte d'emplois, au point que Victor Emmanuel est obligé un soir de lui dire: — *mais cher Digny, c'est beaucoup trop!* Voici Carrega le grand mangeur, *il gran mangiatore*, de l'Exposition. On lui demande compte des places qu'il a vendues dans le secret, des monopoles auxquels il s'est livré. On le compare au *Passatore*, le dernier des voleurs de grande route tombé sous les balles des gendarmes.

Peruzzi et les autres attendent leur tour et sortiront demain des cartons des journalistes. Les morts seront évoqués. Lajatico, Salvagnoli, Thovar, Farinola *e tutti quanti* seront trainés sur cette claie ensanglantée de la presse.

Je déplore ces excès. Mais je ne puis m'empêcher d'y voir une sorte de réveil du sens moral public.

On s'entretient aussi d'un fait qui ne manque pas de caractériser le gouvernement de Ricasoli. Curletti était au mieux avec le ministre toscan et lors du vol des pierreries a la galerie des *Uffizi* il organisait à Florence la police... ou plutôt il enveloppait la Toscane d'un réseau de voleurs. Imaginez les commentaires auxquels on se livre.

Un certain Jacques Castrucci s'est présenté au procureur royal et s'est déclaré le vrai coupable de l'assassinat du gendarme romain Velluti. La police l'a emprisonné aux *Muratte*. Or cet emprisonnement est arbitraire. Là où existe un statut, il faut pour procéder à une arrestation, qu'il y ait flagrant délit ou quasi flagrant délit, et qu'un mandat du juge d'instruction soit délivré. En ce qui regarde un sujet étranger, il faut de plus qu'il y ait un traité d'extradition, ou que le représentant du pays du coupable le réclame, ou enfin que l'autorité judiciaire compétente le demande directement. Ici rien de tout cela n'a eu lieu. La police, inspirée par la secte, a ourdi cette trame basse et vile afin d'exciter un redoublement de haine contre Rome et le souverain Pontife. Mais chacun a su que Jacques Castrucci avait reçu *mille francs* pour jouer son rôle et le public est indigné d'être dupé de la sorte.

Avant hier la première réunion de la *Fratellanza artigiana* a eu lieu à San Pancrazio. Bien entendu que le premier soin de l'assemblée a été (malgré l'opposition et les réclamations de quelques membres dont vous parleront bien haut les journaux) de se déclarer compétente à discuter les questions politiques, à juger les gouvernants, à les réprimander et à les guider au besoin dans l'accomplissement de leurs actes. Mordini a soulevé la question de la Sardaigne et Guerrazzi a interrogé le *peuple*, (pauvre peuple!) pour savoir quelle devait être la conduite de la *Fratellanza Artigiana* si Louis-Napoléon venait à s'emparer de l'île italienne. La réponse a été *mazzinienne*, ou pour parler encore plus clairement *Orsinienne*.

Aujourd'hui, dimanche, séance solennelle, puis repas de 300 convives dans le salon de la Pergola. Afin de neutraliser le concours et l'importance des *Artigiani*, le gouvernement a prié l'aéronaute Godard d'exécuter une de ses ascensions et les florentins ont été invités chaleureusement à monter dans le ballon Léviathan, afin d'embrasser, au moins du regard et du haut des nuages, *l'Italia unita!*

Le gouvernement a aussi instamment supplié, adjuré Messer Garibaldi de ne venir point à Florence en ce moment et d'attendre pour cela que le Roi soit parti.

On enrôle et l'on arme fiévreusement des officiers et des soldats pour une destination *inconnue*. Jeudi soir, au diner du Palais Pitti, le Roi a répété qu'il fallait de toute nécessité aller *ad ogni estremo*. Quelques personnes compatissent Victor Emmanuel. Il leur semble fatalement entrainé. Cavour, Ricasoli, Ratazzi, Garibaldi, Mazzini, tous les mauvais génies de la maison de Savoie et de l'Italie sont conjurés pour sa perte.

En ce moment le Roi passe en revue la garde nationale aux *Cascine*.

J'ai sous les yeux une caricature représentant le *provisoire* Victor Emmanuel à cheval devant l'exposition Il montre Rome!! On lit audessous cette pasquinade!

Questo davvero è il secol del Progresso.
Un cavallo di stoppa, un re di gesso.

« C'est le siècle du progrès, un cheval d'étoupes, un roi de » plâtre. » H.

Un Chef de brigands (1).

(Suite.)

III.

« Lorsque nous arrivâmes au Carrefour de Sant'Antonio, la nuit était obscure et vingt-deux hommes de Colle étaient déjà réunis. Mon beau-père Carmello s'avança le premier vers moi; Basiliuccio, mon jeune fils, le suivait. Mon cœur se mit à battre fortement en sentant les lèvres de ce cher enfant se poser sur mes mains, en l'entendant me dire de sa voix qui résonna à mon oreille comme un écho de la voix de Raffaella:

— « Père, la bénédiction. »

— « *Sto caro demonietto* (ce cher petit démon) a voulu venir, me dit Carmello allant au devant de mes reproches. J'ai eu beau le renvoyer, il a fait un tas de tours et de détours et s'est trouvé ici avant nous. Il a du courir avec la rapidité d'un lévrier. Ce sera un fier chasseur. »

« Et Basiliuccio me débarrassait des armes passées à ma ceinture et sur mes épaules. Il essuyait du revers de sa main la sueur qui coulait de mon front et disait:

— « Père, tu verras comme je chargerai bien ton fusil. Je porterai la poudre et les balles, et je te suivrai partout, et si tu me donnes un sabre je couperai la tête à tous les Piémontais que tu n'auras pas tués du premier coup. »

— « C'est bien, pensé-je, quand dans un pays les enfants de 12 ans parlent ainsi, c'est qu'il y a une bonne et forte haine de la population contre les oppresseurs. »

« Pendant que l'on se serrait les mains dans l'obscurité et que l'on échangeait les nouvelles, de nouveaux compagnons arrivèrent. Bientôt, Fra Generoso mit le feu à quelques branches sèches et nous pûmes nous voir et concerter le plan d'une attaque sur Colle. Et d'abord, on me dit: — « Tu as servi sous le Roi Ferdinand et sous le Roi François, c'est à toi que revient le commandement, Tu seras notre Major. »

— « Si d'être le premier à me battre et le plus violent à mandire l'étranger peut me mériter ce titre, répondis-je, je l'accepte et ne tarderai pas à vous montrer comment j'entends le porter. »

» Dès ce moment, Seigneur, dit Pilo-Rosso en j'adressant à moi et en redressant sa petite taille, on ne m'a plus appelé que Le Major et je compte bien que Sa Majesté le Roi François II me confirmera dans ce grade. Mon brevet est écrit avec le sang des ennemis de la patrie.»

En cet endroit de son récit, Pilo-Rosso s'arrêta un instant comme pour se recueillir et peut-être aussi afin de me donner l'occasion de le complimenter. Je n'y manquai pas. Le petit homme gonfla ses narines et parut humer mes félicitations avec un vrai plaisir. Puis il s'accouda sur ma table, prit son front dans ses mains et continua.

» Il ne s'agissait pas de faire à ces cannibales de Piémontais une guerre à leur façon. C'eût été leur donner la partie. Je pris donc la résolution de suivre l'exemple des autres chefs de bande dont les succès électrisaient déjà les populations. N'attaquer l'ennemi que lorsque son infériorité numérique nous rendrait la victoire certaine. Gagner les hauteurs des montagnes dès que l'avantage du nombre serait de son côté. Inspirer la terreur aux gardes nationales, afin de mieux isoler l'étranger. Exercer sur les *Carbonari*, auteurs principaux de tous nos maux, quelques représailles nécessaires. Tel fut mon plan que j'exposai à ma troupe.»

» Colle était occupée depuis trente-cinq jours par une compagnie de vingt-cinq Piémontais venue de Bénévent sous les ordres d'un lieutenant à qui, pour le dire en passant un trop généreux *Brigand* s'était contenté de couper le bras droit (2). La compagnie était casernée dans une Eglise.

(1) Voir les Numéros précédents, Num. 162 et 163.

(2) J'ai su en effet qu'au lieu de fusiller ce piémontais, un chef réactionnaire lui avait coupé le bras en lui disant ces paroles: Va, misérable voleur, infâme excommunié, tu n'as plus besoin de ta main droite pour te signer du signe de la Croix et désormais tu ne tiendras plus une épée.

» Quand nous fûmes au nombre de soixante, car des paysans avertis par mon émissaire étaient accourus, les uns armés de piques, les autres de faux ou de pieux à bout ferré, je donnai quelques instructions essentielles et je distribuai les grades. Ensuite comme les paysans avaient amené six chevaux, j'en pris un et fis monter les autres par les nouveaux chefs. Basiliuccio sauta en croupe derrière moi et nous nous mimes en marche. Il était minuit.»

» Vers deux heures nous arrivâmes à la porte de Colle. Au bas de la dernière montée, j'avais laissé les chevaux à la garde de mon fils. Nous entrâmes en silence et nous parvimmes en deux colonnes, par deux rues opposées et sans éveiller de soupçons, jusqu'auprès de la grande place.»

« La lune s'était levée et blanchissait la façade de l'église dont la porte était entr'ouverte. Une sentinelle, le fusil sur l'épaule, promenait lentement le long du parvis. On voyait flotter la plume noire de son feutre; c'était un bersaglier. J'eus bien vite pris mon parti. Il s'agissait de traverser rapidement l'espace éclairé, pendant que la sentinelle nous tournerait le dos, et de mettre cette sentinelle dans l'impossibilité de donner l'éveil aux soldats.»

— « Restez cachés dans l'ombre de la rue, dis-je à mes hommes; vous accourrez quand vous verrez tomber *le bersaglier*.»

— » Aussitôt je mis mes souliers *dans ma poche* et, en cinq ou six bonds, je fus sur le dos du Piémontais. Mon couteau lui entra dans la gorge jusqu'à la garde, arrêtant au passage le cri *all'armi*, et, sans prendre le tems de retirer l'arme de la gaine que je venais de lui donner, je me précipitai vers la porte entrebaillée.»

— « Ho hè! les damnés! m'écriai-je, réveillez-vous et que pas un de vous ne bouge. J'ai les mains pleines de grenades. Au premier mouvement, je les lance au milieu de vous. Nous sommes soixante napolitains. Au nom du Roi François, rendez-vous au major Pilo-Rosso!

» Une lampe, la lampe qui veillait autrefois devant le Très-Saint-Sacrement, éclairait faiblement la nef. J'apercevais les fusils en faisceaux devant l'autel-majeur et les Piémontais, demi-nus, couchés sur des tas des paille à terre. Mes hommes étaient tous derrière moi. Je dis à ceux-ci:

— « Ouvrez les deux battants de la porte, et que ces infâmes vous voient et vous entendent crier avec moi la sommation de se rendre. Un cri terrible poussé par soixante poitrines retentit sous la voûte de l'Eglise:

— « *Arrendetevi!* Rendez-vous!

— « A quelles conditions? demanda une voix?

— « A celles que dictera le bon plaisir du major Pilo-Rosso.

— « *Sia pure!* Qu'il en soit ainsi, répliqua la voix.

« Un autre cri sortit du cœur de mes braves:

— » *Viva Francesco!!*

— « Où est Fra Generoso? demandai-je.

— » Présent! s'écria l'excellent *frate*.

— » Va sonner les cloches; c'est ton affaire. Rassemble les habitants et dispose tout pour le *Te Deum*. Noûs, nous allons régler les comptes des étrangers.» H. de M.

Bibliographie.

PRO CAUSSA ITALICA.

La *Civiltà Cattolica* qui paraît aujourd'hui, contient un article sur l'opuscule latin, *Pro caussa italica ad episcopos catholicos, actore presbytero catholico*, dont nous avons dit un mot dans le dernier numéro. Voici le résumé de cet article.

Après tant d'opuscules sur la question italienne, ou pour mieux dire, sur la question romaine, on ne s'attendait guère, à voir surgir un opuscule en latin, et en latin d'une certaine élégance. L'auteur, qui se pose en avocat de la cause italienne, s'adressant aux évêques, on comprend qu'il leur parle la langue de l'Eglise, la langue écuménique. Mais, ce qu'on ne comprend pas, c'est qu'un prêtre catholique *(actore presbytero catholico)*, laisse percer, de temps à autre, des velléités de régenter l'episcopat et de lui donner des leçons. Notre avocat a deviné l'objection, et, pour y répondre, il exagère la dignité sacerdotale, à grand renfort d'érudition patrologique. Au nom de Tertullien, de Clément d'Alexandrie, de S. Jérôme, il conclut que le prêtre a le droit d'éclaircir une vérité obscurcie, de l'étudier et de la défendre, pourvu qu'il s'en acquitte avec *modération, à propos de questions non définies, et reste toujours cum episcopis et sub episcopis*. Or, il nous semble qu'à ces conditions, le laïque même jouit de cette faculté, et tant de textes accumulés pour la réserver au prêtre, portent à faux. Et d'ailleurs, la question romaine n'est elle pas *définie* suffisamment par les protestations de 900 évêques catholiques, et par la parole solennelle du Chef visible de l'Eglise? Où trouver une plus magnifique preuve de cette unité que l'auteur croit compromise, et à propos de laquelle, il disserte longuement sur la constitution de l'Eglise, ce qui est tout au moins inutile, quand on s'adresse à des évêques?

Sous le prétexte d'interposer sa médiation officieuse, il avance que l'accord ne règne plus entre les brebis et les pasteurs, *populos inter praesulesque;* que c'est la faute des évêques qui, *plerique omnes*, et par conséquent, y compris le Pape, oublient que deux pouvoirs leur ont été conférés par le Christ, celui de lier et celui de délier, et en sont venus à n'exercer plus que le premier, à contrarier leurs ouailles dans leurs désirs les plus unanimes et les plus légitimes, à provoquer peut-être un schisme et un déchirement dans la robe sans couture du Christ (n. 25) et cela, *propter se ipsos*, pour de misérables commodités temporelles p. 66). Puis, se demandant la cause d'un tel procédé des évêques d'Italie, il leur dit avec S. Augustin: le démon a semé la discorde dans votre cœur et y réside.....

Voilà la modestie de ce défenseur de la cause italienne. Il se proposait de rester, dans le cours de la discussion, *cum episcopis et sub episcopis;* il commence une plaidoirie devant un auguste tribunal, et termine par des accusations contre les juges qu'il s'est choisis. Il nous dit qu'il n'aura point de repos, avant d'avoir vu rétablir la paix entre les brebis et les pasteurs, et désigne ces derniers à l'animadversion de leur troupeau. On dirait que, d'après lui, ce sont les pasteurs qui ont abandonné la voie droite, et il leur conseille presque d'y rentrer et *de suivre leurs brebis*, c'est à dire, en réalité, une partie factieuse et égarée qui cherche à perdre l'autre, et se sépare de l'évêque, parce qu'il est contraint de lui dire: *non licet*. Et d'ailleurs, les fidèles fussent-ils tous unanimes dans leurs désirs et dans leurs demandes, est-ce au pasteur à les consulter, lui dont la mission est de *regere Ecclesiam Dei*?

L'anonyme avance que le pouvoir épiscopal est compétent pour juger *les fautes*, mais non pour décider *les possessions*, le Christ lui-même ayant déclaré qu'il n'en est point juge (p. 50). Mais, les possessions sont bien souvent des occasions de fautes, et l'Eglise doit se rappeler qu'elle est la gardienne de la morale et qu'elle a le droit de condamner ces fautes. Dans la limite des choses extérieures ou permises, elle n'a jamais prêché que l'obéissance aux gouvernements, sans discuter leur origine et leur légitimité. L'auteur demande encore pourquoi les évêques d'Italie refusent de reconnaître le nouveau-royaume, tandis que Jean XXII reconnut Edouard d'Angleterre; Pie II, Mathias Unnyade; Clément XI, l'archiduc Charles d'Autriche; Grégoire le Grand, Phocas lui-même. Mais, si ces Pontifes ont agi de la sorte, si l'épiscopat polonais défend la cause nationale, si l'épiscopat français a adhéré au plébiscite qui conférait l'empire au prince Louis Napoléon Bonaparte, c'est parce que dans toutes ces questions, l'Eglise n'était nullement intéressée, comme elle l'est dans la question italienne, telle qu'on nous la présente.

L'opuscule affirme que l'Eglise ne peut excommunier les usurpateurs de ses domaines, parce qu'il s'agit d'une chose tout à fait matérielle et politique; que d'ailleurs, elle peut en abandonner la propriété, sans que le Pape manque à ses engagements, et qu'il sera d'autant plus semblable au Christ qu'il se sera plus *détaché des concupiscences mondaines* (p. 75, 76). Ce sont, hélas! les déclamations accoutumées, et cent fois réfutées, de beaucoup de gens qui se croient encore catholiques.

En somme, il y a dans l'auteur de cet opuscule deux personnes bien tranchées; l'une qui écrit sous l'inspiration de doctrines qu'elle n'a point encore abjurées, par respect pour le passé; l'autre qui trahit à chaque mot la nouvelle atmosphère qui l'environne et la pénètre. L'antagonisme de ces deux personnes est des plus douloureux à contempler, surtout si l'on se rappelle l'anathème du Souverain-Pontife, dans son Bref du 26 mars 1860, contre les *usurpateurs de possessions de l'Eglise;* bien plus, contre leurs adhérent, leurs fauteurs et leurs *défenseurs*. Or, ce prêtre catholique anonyme, dont nous avons esquissé la réfutation, se donne lui-même le nom significatif d'*actor*, et *actor* veut dire *avocat, défenseur*.

ROME. — IMPRIMERIE DE LA PROPAGANDE.

Samedi 12 Octobre 1861. Rome, place de Venise, 115. Num. 165.

CORRESPONDANCE DE ROME

PARAISSANT LE SAMEDI.

Prix de l'abonnement: Rome, un an 3 écus; six mois, 16 pauls; trois mois 85 baj.
Angleterre, Belgique, Espagne et France, un an 20 fr. six mois, 11 fr.; trois mois 6 fr. On s'abonne à Paris, chez M. Peaucelle-Coquet, rue de Sèvres, 93; à Louvain, M. Charles Peeters, libraire.

Sommaire.

Extraits du journal officiel.
Chronique.
Allocution.
Le Miracle de S. Janvier
Lettres de Turin, de Florence, et de Naples.

Extraits du Journal Officiel de Rome.

PARTIE OFFICIELLE.

S. Exc. le Duc de Gramont, Ambassadeur de S. M. l'Empereur des Français près le Saint-Siége, a été reçu en audience de congé, le 8 octobre, et a présenté à Sa Sainteté les lettres de rappel qui mettent fin à sa mission diplomatique. L'accueil le plus distingué lui a été fait par le Saint-Père et par Son Em. le Cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat.

Le lendemain, M. le Duc de Gramont s'est embarqué à Civitavecchia, pour se rendre en France.

— Par billets de la secrétairie d'Etat, Sa Sainteté a daigné nommer:

Préfet de la Congrégation des Etudes, l'Eme et Rme Cardinal Charles de Reisach;

Nonce apostolique près la Cour Impériale de France, Mgr Chigi, archevêque de Mire;

Nonce apostolique près la Cour royale de Bavière, Mgr Eustache Gonnella, archevêque de Néocésarée;

Nonce apostolique près la Cour Royale de Belgique, Mgr Miecislas Ledochowski, archevêque de Thèbes;

Pro-secrétaire provisoire de la Congrégation du Concile, Mgr Pierre Giannelli, archevêque de Sardes, qui conservera le titre de Nonce près la Cour de Naples;

Régent de la Chancellerie apostolique, Mgr Frédéric Falloux du Coudray;

Protonotaire apostolique participant, Mgr Louis Tomassetti;

Consulteur de la Congrégation des Rites, le P. Jean Bellomini, Procureur-Général de l'ordre de S. Augustin;

Secrétaire de la Commission des hospices de Rome, M. l'avocat Hermenegilde Del Cinque.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Mercredi, 2 octobre, Sa Sainteté a donné audience aux Ambassadeurs du roi de Siam, Maha Mongkut, arrivés à Civita-Vecchia sur le vapeur français l'*Asmodée*. La mission se compose de trois ambassadeurs principaux et de seize autres fonctionnaires éminents de la Cour de Siam, tous revêtus du splendide costume de leur pays. M. l'abbé Larnaudie, missionnaire apostolique dans l'Extrême-Orient, leur a servi d'interprète.

A midi, l'ambassade a fait son entrée solennelle au Vatican, et a trouvé, dans la salle des Suisses, Mgr Borromeo-Arese, Majordôme du Palais, qui l'a introduite dans la salle où se trouvait Sa Sainteté, revêtue de la mozzette et assise sur le trône pontifical, au milieu des camériers secrets. Après avoir fait quelques pas, les ambassadeurs s'arrêtèrent, et le chef de la légation prit sur un bassin d'or une cassette enveloppée de soie blanche contenant les présents de son Maitre. Il la déposa au pied du trône de Sa Sainteté, puis, se prosterna sur le tapis de la salle ainsi que tous ses autres compatriotes, selon le cérémonial siamois. Tirant alors un papier de son sein, il lut une courte harangue. « Il venait, dit-il, de la part de son auguste maître, complimenter le chef d'une religion pratiquée par plusieurs de ses sujets et promettre protection à quiconque viendrait la prêcher au nom du Souverain-Pontife. M. l'abbé Larnaudie ayant traduit ces paroles du siamois en français, Sa Sainteté répondit, dans la même langue, qu'Elle remerciait le monarque de Siam de sa bienveillance envers les missionnaires et de la permission accordée par lui, aux religieuses européennes, d'ouvrir des écoles de filles dans son royaume.

Après la traduction de cette réponse en Siamois, Sa Sainteté fit signe aux trois ambassadeurs de s'asseoir sur des escabeaux disposés à cet effet, et s'entretint longtemps avec eux de l'industrie, du commerce et des coutumes de leur pays. Pendant la conversation, les autres membres de la Légation étaient étendus sur les tapis, selon l'usage de la cour siamoise, et, le menton appuyé sur la main gauche, semblaient profondément touchés de l'affabilité du Souverain-Pontife et de cette immense charité qui embrasse tous les peuples de l'univers.

L'ambassade se retira, après avoir fait trois profondes inclinations, et se rendit dans les appartements de Son Eminence Rme le Cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat.

Le Roi actuel de Siam s'est montré, depuis son avénement, favorable aux missionnaires catholiques. En 1852, il chargea Mgr Pallegoix, Vicaire-Apostolique du Siam Oriental, de porter à Sa Sainteté une lettre de compliments et reçut en réponse un magnifique travail en mosaïque et une lettre de remerciements pour la protection accordée aux chrétiens. On sait qu'en 1688, Innocent XI donna audience à une autre ambassade Siamoise, conduite à Rome par le jésuite Tachard, qui avait converti une grande partie du royaume de Siam.

— Le Souverain-Pontife s'est rendu, en train de campagne, à Tivoli, le 3 octobre. Une députation de la municipalité et du clergé de cette ville l'a reçu aux limites du territoire, et l'a complimenté au nom des habitants. La population des campagnes voisines accourait avidement sur son passage et le saluait de ses cordiales acclamations.

Aux approches de la ville, tout prenait un air de fête; la magnifique rampe qui serpente à travers un antique bois d'oliviers et conduit à la porte romaine, était pavoisée de drapeaux aux couleurs pontificales et flanquée de colonnes de verdure reliées entre elles par des guirlandes de myrthe et de laurier. Le sol était tapissé de fleurs et de feuillage; la vieille cité s'était parée avec un goût exquis et la population se pressait dans les rues et aux fenêtres décorées de tentures et de riches draperies. Quantité d'inscriptions italiennes ou latines en l'honneur d'un Souverain adoré, attiraient les regards, jusque sur les maisons particulières.

Sa Sainteté fut reçue sous un arc de triomphe par les autotorités civiles et militaires de Tivoli, accompagnées d'une troupe d'enfants, vêtus de blanc et de jaune et tenant à la main des rameaux d'olivier. Le peuple agenouillé, saluait son Souverain par des hosannahs et demandait la bénédiction. Sa Sainteté se rendit

d'abord à la cathédrale, où l'attendait Mgr Gigli, évêque de Tivoli, entouré de son chapitre et du clergé séculier et régulier. Après avoir adoré le T. S. Sacrement, elle reçut au palais de la *Villa d'Este* les hommages du Clergé, de la Magistrature et des officiers de la garnison française de Tivoli, ainsi qu'une députation des campagnes environnantes, le collége des PP. Jésuites, les élèves de l'école militaire pontificale des cadets et plusieurs étrangers de distinction.

Au dîner, qui eut lieu également dans la *villa d'Este,* le Saint-Père invita l'Eme et Rme cardinal Reisach, les autorités de la ville, et plusieurs officiers français de la garnison. Les troupes françaises rendirent les honneurs et la musique des *carabinieri* pontificaux faisait retentir de ses accords les délicieux ombrages de la villa.

Après avoir distribué des aumônes aux pauvres, Sa Sainteté quitta Tivoli, et reprit la *via Tiburtina* qui conduit à Rome. On raconte que des hommes que les passions politiques éloignaient depuis longtemps des sacrements, éprouvèrent de tels remords, à l'espect de leur vénérable Souverain, que le lendemain plusieurs se confessèrent et reçurent la Ste Communion dans les différentes églises de Tivoli.

Civitavecchia a reçu son Souverain avec le même enthousiasme et les mêmes acclamations, lundi dernier, 7 octobre. Sa Sainteté, accompagnée des ministres de l'intérieur, des finances, du commerce et des travaux publics, de Mgr Matteucci directeur général de la police, de Mgr le Délégat apostolique de la province de Rome et Comarque et de plusieurs autres hauts fonctionnaires, est montée dans le magnifique train pontifical, à la station de la porte *Portese*. Elle s'est arrêtée un instant à Palo, où l'attendaient, pour lui rendre hommage, Mgr Bisleti, évêque de Civitavecchia et Corneto, Mgr Randi, Délégat apostolique de la province de Civitavecchia et l'archiprêtre du lieu.

A dix heures et demie, le train a fait son entrée dans la station de Civitavecchia. Le Saint-Père, après avoir répondu aux félicitations des Autorités religieuses, civiles et militaires de la ville, a pris place dans sa voiture et le cortége s'est dirigé lentement vers la porte, à travers les flots pressés du peuple. La voie Aurélienne, qui côtoie la mer et conduit sur la place de Civitavecchia, était ornée, dans tout son parcours, de tapisseries, d'arcs de triomphe et d'inscriptions élégantes. Les Consuls des différentes nations avaient arboré leurs pavillons, et la garnison française, échelonnée avec les troupes pontificales sur le passage de Sa Sainteté, lui rendait les honneurs militaires. Les salves des bâtiments ancrés dans le port et des canons de la citadelle se mêlaient aux joyeuses volées des cloches de toutes les églises. La population, agenouillée le long de la voie Aurélienne et sur la place d'Armes, agitait des drapeaux aux couleurs pontificales et demandait la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ. Le Saint-Père l'a donnée du balcon de son palais, a reçu ensuite le chapitre de la cathédrale, le collége des curés, les dignitaires du clergé séculier et régulier, le corps consulaire, les conseillers provinciaux, la municipalité, l'Etat-major des troupes françaises et des troupes pontificales, les tribunaux et plusieurs députations des villes voisines.

Après avoir assisté, sur le balcon du palais, à des régates exécutées par les marins du port, Sa Sainteté s'est rendue à l'église S. Marie, des PP. Dominicains, où le T. S. Sacrement était exposé. La bénédiction a été donnée par le R. P. Prieur du couvent.

Outre les hauts fonctionnaires qui composaient le cortége pontifical, plusieurs officiers français de l'armée de terre et de la marine, ont eu l'honneur d'être invités au dîner. A 3 h ½, Sa Sainteté a repris le chemin de la station où elle a trouvé, rangés en ordre, les marins de la frégate française *l'Asmodée* qui se sont agenouillés pieusement sur son passage. Elle leur a adressé, en français, quelques mots pleins d'affabilité et d'à propos qui les ont impressionés vivement.

Le Saint-Père est arrivé à Rome à la tombée de la nuit, et a traversé le vaste quartier du Transtévère illuminé à l'occasion de son retour.

Chronique.

— *Séminaire des Bénédictins du Mont-Cassin.* — Le 19 septembre dernier, les élèves du Séminaire que dirigent à Rome les Bénédictins de la Congrégation du Mont-Cassin, sont entrés en vacances et ont terminé l'année scholaire par une charmante séance de poésie et de musique. Sur cette terre sacrée d'Italie, à Rome surtout, la poésie et la musique sont de toutes les fêtes et assistent l'homme dans toutes ses joies et dans toutes ses douleurs. Les jeunes poëtes ont traité un sujet bien intéressant pour l'histoire de l'Eglise : *l'apostolat des Bénédictins en Angleterre.*

S'il est un ordre religieux qui ait bien mérité de l'Eglise, c'est l'ordre de S. Benoît; mais il a bien mérité en même temps de la civilisation et des lettres. Les tempêtes politiques l'ont épargné et respecté; il a même trouvé grâce devant les plus effrénés démolisseurs passés et présents, qui n'ont point oublié que ces modestes solitaires ont, aux jours de la barbarie et des ténèbres, défriché d'immenses forêts, ouvert un asile au pauvre et à l'opprimé, et sauvé pieusement les trésors littéraires de l'antiquité pour nous les transmettre. Mais les Bénédictins ont une autre gloire plus sérieuse; ils ont évangélisé l'Angleterre! Ils ont porté aux Angles et aux Scots la lumière de la foi; depuis S. Columban jusqu'au schisme d'Henri VIII, Leur influence a été immense dans ces contrées. Ils bâtissaient des églises, dés écoles, fondaient des villes, convertissaient des milliers d'âmes, élevaient les fils des rois; en un mot, ils ont fait l'Angleterre, quoi qu'elle puisse dire aujourd'hui.

Après avoir entendu chanter les travaux apostoliques des Bénédictins, les auditeurs, au nombre desquels on remarquait les Emes et Rmes Cardinaux Bofondi, Mertel, plusieurs Prélats et divers autres personnages éminents, applaudirent une Cantate sur la mort de S. Bède (24 mai 736) mise en musique par un jeune artiste de vingt ans, le fils du compositeur Gaetano Capocci. La beauté idéale de cette mort a inspiré à M. Capocci les plus touchants accords.

Cette fête de famille s'est terminée par la distribution des médailles d'argent aux élèves couronnés pour leur application et leurs succès. Les jeunes vainqueurs les ont spontanément offertes pour le Denier de S. Pierre avec cet élan et cette unanimité que démontrent toutes les écoles de Rome. En conséquence, le 23 septembre, le Rme P. Abbé de S. Paul, D. Angelo Pescetelli, a présenté cette offrande à Sa Sainteté; les médailles étaient renfermées dans une riche cassette d'argent, et accompagnées d'une adresse des Séminaristes.

Trois jours après, Mgr Georges Talbot, Camérier secret, remettait au Souverain-Pontife les médailles obtenues par les petites filles de l'Ecole de Civitavecchia, qui, elles aussi, ont voulu contribuer au Denier de S. Pierre. Le S. Père, profondément ému, a béni ces enfants et leurs pieuses familles.

— Son Eminence le Cardinal-Vicaire adresse au peuple romain le mandement suivant, à l'occasion de la fête du S. Rosaire:

« L'Eglise catholique, cette maîtresse de la foi, qui condamne le vice et enseigne la vertu, a été naturellement contredite et attaquée, dès sa naissance, par les puissances de l'enfer et du siècle: *oportet haereses esse* (1. ad Corint. c. 11.) Bien qu'abritée par l'infaillible promesse de son divin Fondateur, elle réclame avec sollicitude pour ses enfants, l'intercession toute-puissante de cette Vierge Sainte, comblée de grâces pour être un jour la Mère de Dieu. Malgré les efforts incessants des infidèles et des hérétiques, l'Eglise a de tout temps approuvé et stimulé la dévotion des chrétiens envers Marie, et, c'est par Marie que les hérésies ont reçu le coup mortel: *Gaude Maria Virgo, cunctas haereses sola interemisti in universo mundo* (in off. B. M. V.).

» Or, le S. Rosaire est de toutes les pratiques de dévotion envers Marie, la plus efficace et la plus puissante; la plus agréable à cette bonne Mère et à l'Eglise. Des faits bien connus de tous, nous attestent que c'est un moyen sûr de mériter les grâces divines, une arme terrible pour confondre les ennemis de la foi.

» Sa Sainteté, en présence de la condition actuelle de l'immense troupeau confié à ses soins par Jésus-Christ, recommande expressément à tous les curés, à tous les recteurs des églises dédiées à Marie ou des oratoires nocturnes (d'hommes seulement) de faire réciter, du 6 octobre au dimanche suivant, à l'heure la plus commode pour les fidèles, le tiers du Rosaire, les Litanies de Lorette et les oraisons: *Deus cuius Unigenitus* etc. *Deus omnium fidelium* etc. avec les collectes prescrites.

» Le Saint-Père accorde aux fidèles l'indulgence de sept ans et sept quarantaines, chaque fois qu'ils assisteront à ce pieux exer-

cice, et l'indulgence plénière à quiconque y assistera au moins cinq fois, se confessera et recevra la communion le jour de la fête, ou dans l'octave, en priant pour les besoins de l'Eglise, selon les intentions du Souverain Pontife. Ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire, et les malades, les prisonniers et les personnes qui vivent en communauté les pourront gagner en récitant les prières prescrites, ou même d'autres, selon le sentiment du curé ou du confesseur.

» Venez, ô fidèles, couronner de roses mystiques le front auguste de notre Mère. Elle nous récompensera généreusement et obtiendra à l'Eglise, cette épouse sans tache et persécutée du Christ, la paix que ces ennemis voudraient lui ravir. Après l'octave, persévérez dans ses sentiments de dévotion envers Marie. Nous terminons en exhortant les pères de familles à maintenir ou à introduire dans leurs maisons la pratique du Rosaire, qui leur attirera les bénédictions célestes.»

— L'*Osservatore Romano* contient un intéressant article intitulé: *Le denier de S. Pierre en Pologne*, et communiqué à cette feuille par M. l'abbé Laubies. Nous en extrayons les détails suivants.

Au mois de juin dernier, le curé d'un village polonais monta en chaire pour exhorter ses paroissiens à secourir le Pape dans sa détresse, par leurs prières et leurs aumônes. La Pologne est la terre du dévouement; les bons villageois se concertent après la messe, et font une quête qui produit 20 florins polonais (12 f. 50 c.), C'est bien peu, mais ils sont si pauvres et si accablés d'impôts par les Russes! Un robuste laboureur offre de faire *à pied* le pélerinage de Rome, pour remettre cette offrande au Saint-Père, met les florins dans sa ceinture de cuir, et part pour l'Italie, sous la conduite de son ange gardien.

Le trajet fut long et pénible: ce simple et pieux catholique, à l'aspect de chaque fleuve, de chaque clocher qu'il entrevoyait, se croyait au terme de sa mission. Il s'arrête dans une localité un peu plus importante que celles qu'il a traversées jusqu'alors, la prenant pour la ville éternelle! C'était nous ne savons quelle ville des Etats-Sardes. Il portait des aumônes au S. Père; c'était donc un espion, un réactionnaire peut-être. On l'arrête, on le dépouille de ses 12 f. 50 c. et, ce n'est qu'après quinze jours de réclusion bien pénible, qu'on le relâche comme fou. Enfin il arrive à Rome et obtient une audience de Sa Sainteté. Il s'y présente, son chapelet à la main, vêtu d'une longue casaque blanche et dit avec une simplicité pleine de grandeur:

« Saint-Père, on m'a dépouillé de 20 florins que vous envoient » les habitants de mon village, où vous êtes révéré et chéri au- » tant qu'en nul autre lieu du monde. Recevez l'hommage de nos » cœurs, puisque, pour le moment, nous n'avons pas autre chose » à vous offrir. »

La harangue d'un grand de la terre eût moins ému le cœur paternel de Pie IX.

Quelques jours après, ce digne polonais repartit par la voie de France. Le bateau qui le transportait à Marseille, contenait un détachement de la garnison française de Rome. Ce costume étrange, cette taille herculéenne attirèrent l'attention des soldats, et, en moins d'une heure, l'histoire du paysan courut de bouche en bouche. Une quête s'organisa spontanément à bord du bateau; les soldats voulurent y contribuer et invitèrent le pélerin à leur frugal repas, pendant toute la durée du voyage. Arrivé à Marseille, il les quitta en versant des larmes d'émotion, et, son chapelet à la main, prit la route de Paris.

Allocution.

Sanctissimi Domini Nostri PII Divina Providentia PAPAE IX. Allocutio habita in Consistorio secreto die XXX septembris MDCCCLXI.

Venerabiles Fratres. Meminit unusquisque vestrum, Venerabiles Fratres, quanto animi Nostri dolore in hoc amplissimo vestro consessu saepissime lamentati simus gravissima et nunquam satis deploranda damna catholicae Ecclesiae, huic Apostolicae Sedi, Nobisque cum maximo ipsius civilis societatis detrimento illata a Subalpino Gubernio, atque a funestissimae rebellionis auctoribus et fautoribus in miseris praesertim Italiae regionibus quas idem Gubernium iniuste aeque ac violenter usurpavit. Nunc vero inter alia innumera et semper graviora vulnera sanctissimae nostrae religioni ab ipso Gubernio, et nefariae conspirationis hominibus indesinenter inflicta dolore cogimur, Dilectum Filium Nostrum clarissimum vestrum Collegam, ac vigilantissimum Neapolitanae Ecclesiae Archiepiscopum pietate ac virtute conspicuum, quem hic praesentem intuemini, militari manu fuisse comprehensum, et a proprio grege cum ingenti bonorum omnium luctu avulsum. Omnes autem norunt quomodo eiusdem Gubernii et rebellionis satellites omni dolo et fallacia pleni, atque abominabiles facti in viis suiis veterum haereticorum molitiones et furores renovantes, et contra sacra omnia debacchantes, Dei Ecclesiam, si fieri unquam posset, funditus evertere, et catholicam religionem, eiusque salutarem doctrinam ex omnium animis radicitus extirpare, et pravas quasque cupiditates excitare et inflammare connitantur. Hinc, omnibus divinis humanisque proculcatis iuribus, et ecclesiasticis censuris omnino spretis, Sacrorum Antistites audacius in dies a propriis Dioecesibus expulsi, atque etiam in carcerem missi, et quamplurimi fideles populi suis orbati pastoribus, et utriusque Cleri viri miserandum in modum divexati, omnibusque iniuriis exagitati, et Religiosae Familiae extinctae, earumque Sodales e suis Coenobiis eiecti, ad rerum omnium inopiam redacti, et Virgines Deo sacrae panem emendicare coactae, et religiosissima Dei Templa spoliata, polluta, et in latronum speluncas conversa, et sacra bona direpta, et ecclesiastica potestas, ac iurisdictio violata, usurpata, et Ecclesia leges despectae et conculcatae. Hinc publicae depravatarum doctrinarum scholae constitutae, et pestiferi libelli et ephemerides e tenebris emissae, ac late per omnia loca immanibus huius scelestae coniurationis sumptibus dissipatae. Quibus perniciosissimis et abominandis scriptis sanctissima fides, religio, pietas, honestas, pudicitia, pudor, omnisque virtus oppugnatur, ac vera et inconcussa aeternae naturalisque legis, ac publici, privatique iuris principia, praecepta evertuntur, et legitima cuiusque libertas, proprietas impetitur, ac domesticae cuiusque familiae et civilis societatis fundamenta labefactantur, omniumque bonorum fama falsis criminationibus, maximisque laceratur conviciis, et effrenis vivendi, et quidlibet audendi licentia, omniumque vitiorum et errorum impunitas maiorem in modum fovetur, propagatur, ac promovetur. Nemo vero non videt quam luctuosa omnium calamitatum, scelerum, et exitiorum series ex hoc tanto impiae rebellionis incendio in miseriam praesertim Italiam redundaverit. Etenim, ut Prophetae verbis utamur, « *maledictum, et mendacium, et homicidium, et furtum,* » *et adulterium inundaverunt, et sanguis sanguinem tetigit* » (1). Horret quidem, refugitque dolore animus, et commemorare reformidat, plura in Neapolitano Regno oppida incensa et solo aequata, et innumerabiles prope, integerrimosque Sacerdotes, Religiososque viros, et cuiusque aetatis, sexus et conditionis cives, ac vel ipsos aegrotantes indignissimis contumeliis affectos, et, indicta etiam causa, aut in carcerem detrusos, aut crudelissime necatos. Ecquis non acerbissimo conficiatur moerore videns, a furentibus rebellionis hominibus nullam sacris Ministris, nullam Episcopali, et Cardinalitiae dignitatis, nullam Nobis, et huic Apostolicae Sedi, nullam sacris templis et rebus, nullam iustitiae, nullam humanitati reverentiam haberi, sed omnia excidiis et vastationibus compleri? Haec autem ab iis patrantur, qui minime erubescunt summa impudentia asserere, se velle Ecclesiae libertatem dare, et moralem sensum Italiae restituere. Neque illos pudet a Romano Pontifice postulare, ut iniustis eorum desideriis annuere velit, ne maiora in Ecclesiam damna redundent.

Atque illud quoque vel maxime dolendum, Venerabiles Fratres, quod nonnulli ex utroque Clero in Italia viri ecclesiastica etiam dignitate ornati tam funesto aberrationis et rebellionis spiritu misere abrepti, ac propriae vocationis et officii omnino obliti a veritatis tramite declinaverint, et pravis impiorum hominum consilis faventes cum incredibili bonorum omnium luctu facti sint lapis offensionis et petra scandali.

Ad haec autem quae deploramus mala illud etiam permolestum accedit, quod haud ita pridem in Mexicana ditione eiusdem generis homines simili contra catholicam Ecclesiam odio incensi non extimuerunt iniquissimas leges eiusdem Ecclesiae potestati, iuribus, doctrinae plane adversas promulgare, ecclesiastica bona praedari, sacras aedes spoliare, in ecclesiasticos religiososque viros saevire,

(1) Oseas, cap. 4. v. 2.

Virgines Deo devotas divexare, Episcopos variis oppressos iniuriis a suis gregibus distrahere, et in exilium pellere, qui fere omnes in hanc almam urbem Nostram venerunt, et non levi Nobis solatio fuere propter egregias virtutes, quibus tantopere praestant.

Neque id satis; nam in alia Americae parte, scilicet in Neogranatensi ditione, recentissimis hisce diebus rerum civilium perturbatores suprema auctoritate potiti infandum protulere decretum, quo ecclesiastica potestas suam auctoritatem exercere prohibetur absque civilis gubernii venia et assensu, et inclytae Societatis Iesu Sodales de re christiana et civili optime meritos exturbarunt, atque insuper Nostrum, Sanctaeque huius Sedis Delegatum a ditionis finibus triduo abire coegerunt.

Enimvero in hac tanta tamque tristi omnium divinarum humanarumque rerum perturbatione vel facile intelligitis, Venerabiles Fratres, quanta afflictemur amaritudine. In maximis vero curis, et angustiis quas sine peculiari Dei auxilio ferre nullo modo possemus, summae certe consolationis Nobis est eximia Venerabilium Fratrum tum Italiae, tum universi catholici orbis Sacrorum Antistitum religio, virtus ac fortitudo. Namque iidem Venerabiles Fratres arctissimo fidei, caritatis, et observantiae vinculo Nobis, et huic Petri Cathedrae mirifice obstricti, nullisque periculis deterriti, cum immortali sui nominis et ordinis laude proprium ministerium implentes non desinunt tum voce, tum sapientissimis scriptis Dei, Eiusque Sanctae Ecclesiae, et huius Apostolicae Sedis causam, iura, doctrinam, et iustitiae atque humanitatis rationes impavide defendere, propriique gregis incolumitati diligenter consulere, ac falsas et erroneas inimicorum hominum doctrinas refellere, et impiis illorum conatibus viriliter constanterque obsistere. Nec minori quidem iucunditate perfundimur, cum videamus quot splendidis sane modis ecclesiastici tum cuiusque Italicae regionis, tum totius christiani orbis viri, et fideles populi illustria suorum Antistitum vestigia sectantes singularem suum erga Nos, et hanc Apostolicam Sedem amorem, venerationemque, et egregium in sanctissima nostra religione profitenda ac tutanda studium magis in dies ostendere ac declarare glorientur. Cum autem iidem Venerabiles Fratres, eorumque Clerus et fideles populi summopere doleant, Nos fere omni civili Nostro, et huius Sanctae Sedis principatu spoliatos in angustis rebus versari, iccirco nihil sibi gratius, nihil gloriosius, nihil religiosus esse existimant, quam ut piis, ac spontaneis suis largitionibus gravissimas Nostras, et huius Sanctae Sedis omni studio amantissime sublevent angustias. Quocirca dum in humilitate cordis Nostri maximas Deo totius consolationis agimus gratias, qui tam insigni Episcoporum et populorum fidelium pietate ac largitate acerbissimas Nostras molestias, et aerumnas lenire, solari ac sustentare dignatur, gratissimi animi Nostri sensus eiusdem Episcopis populisque fidelibus iterum palam publiceque testari et confirmare laetamur, quandoquidem eorum dumtaxat ope auxilioque maximis et in dies crescentibus Nostris, et huius Sanctae Sedis indigentiis occurrere possumus.

Atque hic, Venerabiles Fratres, silentio praeterire non possumus assiduas impensi amoris, firmissimae fidelitatis, devotissimi obsequii, et munificae liberalitatis significationes, quibus Romanus hic Populus ostendere et probare studet ac gestit, nihil sibi potius esse quam ut Nobis et huic Apostolicae Sedi, ac legitimo Nostro ejusdemque Sedis civili imperio constantissime adhaereat, omnesque nefarios perturbatorum et insidiantium hominum motus conatusque repellat, et ex animo adversetur ac detestetur. Vos ipsi, Venerabiles Fratres, lucupletissimi testes estis, quibus sinceris, publicis ac luculentissimis declarationibus idem Romanus Populus Nobis carissimus huiusmodi egregios avitae suae fidei sensus, amplissimis laudibus omnino dignos, profiteri et in medium proferre non intermittat.

Iam vero cum divinum promissum habeamus, Christum Dominum usque ad consummationem saeculi cum Ecclesia sua futurum, et inferi partas contra eam nunquam esse praevalituras, certi sumus, divinis suis promissis non defuturum Deum, qui faciens mirabilia ostenuet aliquando tantam tempestatem non ad Ecclesiae navem demergendam, sed ad eam altius attollendam fuisse excitatam. Interim non desistamus, Venerabiles Fratres, potentissimum Immaculatae, sanctissimaeque Dei Genitricis Virginis Mariae patrocinium enixe, et assidue implorare, ac ferventissimis precibus dies noctesque ipsum clementissimum Deum, cuius natura bonitas, cuius voluntas potentia, cuius opus misericordia est, orare et obtestari, ut velit cito abreviare dies tentationis, et christianae civilique reipublicae tam vehementer afflictae auxiliariam suam porrigere dexteram, utque divinae suae gratiae et misericordiae divitias super omnes propitius effundens, omnes Ecclesiae, et huius Sanctae Sedis hostes convertat, et ad iustitiae semitas reducat, atque omnipotenti sua virtute efficiat, ut, omnibus depulsis erroribus, omnibusque de medio sublatis impietatibus, sanctissima sua religio, qua temporalis quoque populorum felicitas et tranquillitas vel maxime continetur, ubique terrarum magis in dies vigeat, floreat ac dominetur.

Le Miracle de S. Janvier.

Nous annoncions, il y a quelque temps, la fondation d'une nouvelle Revue religieuse, à Naples, *l'Ape Cattolica*. Cet excellent recueil donne dans son numéro IX, d'intéressants détails sur le miracle de la liquéfaction du sang de Saint Janvier, dont nous avons dit un mot en septembre dernier.

D'après les traditions de l'église de Naples et les documents de l'histoire ecclésiastique, c'est au commencement du V^e^ siècle que s'opéra le miracle, pour la première fois. S. Sévère, évêque de Naples, faisant transporter le corps du martyr, de Marciano à l'église de S. Janvier *extra moenia*, construite expressément pour recevoir ces insignes reliques, les hommes qui portaient la châsse se reposèrent un instant, au lieu depuis lors appelé *San Gennaro al Vomero*. Une pieuse femme du voisinage possédait deux petites fioles du sang de S. Janvier, recueilli par une de ses amies, après la décollation du Saint. Elle eut l'idée d'offrir cette relique à S. Sévère qui la déposa dans la châsse, à côté de la tête, et vit alors le sang se liquéfier et reprendre sa couleur naturelle. Chaque fois qu'on mettait les deux ampoules en contact avec les ossements, le miracle se renouvelait.

L'histoire garde le silence à cet égard, jusque en 1086. Un prince d'Ecosse vint à Naples pour y vénérer les reliques célèbres du martyr; ce royal pélerin était attiré par la réputation immense qu'elles avaient dans toute l'Europe chétienne. Il est permis de supposer que le miracle s'était renouvelé après le V^e^ siècle, ou que les troubles politiques et les incursions des Sarrazins avaient déterminé les fidèles à déposer la châsse en lieu sûr et secret, pour la préserver des outrages et du sacrilège.

Les rois de Naples et les Papes se sont particulièrement signalés par leur dévotion et leurs libéralités toutes les fois qu'ils visitèrent l'église de S. Janvier. Le Pontife Jean XXII lui envoya des tapis de soie brochés d'or représentant les actes du saint martyr. Pie IX, lors de son exil dans les Etats du roi Ferdinand, offrit au trésor de l'église un magnifique calice en or, d'un travail plus riche encore. Quand le roi Roger fit son entrée solennelle à Naples, l'archevêque Marin lui présenta les ampoules, et il les baisa avec respect. Quand Charles d'Anjou, vainqueur de Manfred à Bénévent, marchait triomphalement sur la capitale, l'évêque, pour calmer la colère du conquérant, lui fit baiser aussi ces saintes reliques. Charles II, Alphonse d'Aragon avaient en elles une confiance touchante.

Le miracle se reproduisit, le 3 mai 1495, en présence du roi de France Charles VIII et avec des circonstances propres à dissiper tous les doutes. Le roi, introduisant une aiguille d'argent dans les ampoules, s'assura que le sang était réellement desseché et durci: un instant après, ce sang se liquéfia et entra en ébullition, aux acclamations de toute la cour française.

En 1719, le 6 mai, le comte Ulric Daun, vice-roi de Naples, se transporta solennellement à l'Eglise S. Janvier avec plusieurs officiers des troupes allemandes destinées à l'expédition de Sicile, la plupart luthériens. Ni les prières des fidèles, ni les chants des prêtres ne pouvaient obtenir de Dieu la reproduction du miracle. Le vice-roi, sur les instances de l'archevêque, pria les luthériens de sortir, et les cris enthousiastes du peuple s'élevèrent dans l'enceinte sacrée, aussitôt après leur départ. Le miracle s'était renouvelé!

Le romancier Alexandre Dumas, dont le témoignage ne nous semble point suspect, dit lui-même avec une grande simplicité: « Est-ce un secret conservé par les gardiens de la châsse, de » siècle en siècle, depuis le cinquième jusqu'au dix-neuvième? » C'est possible; mais alors ce fait est plus miraculeux que le mi» racle même. Pour moi, j'aime mieux y croire, et je déclare que » j'y crois ».

Lettres de Turin, de Florence et de Naples.

Turin, 7 Octobre 1861.

Je commence par une question qui fera bientôt grand bruit parmi nous, la question financière, moins appréciée et moins débattue que les autres et pourtant aussi importante, si elle ne l'est davantage. Les choses en sont à ce point, que le gouvernement français, vivement intéressé aux finances piémontaises, à cause des avances considérables qu'il a faites et de la part qu'ont prise les capitalistes français à nos divers emprunts, vient d'expédier un employé supérieur de la banque de France pour étudier à Turin l'état de notre trésor. Cet employé est reparti pour Paris, la semaine dernière, avec un rapport des plus défavorables. Voici ce qu'il a découvert, et mes informations particulières me mettent à même de vous le confirmer.

En allant de ce pas, dans deux ans, nous aurons notre dette publique augmentée de plus de deux milliards, qui joints aux deux autres que nous avons actuellement, donnent la bagatelle de *4 milliards de dette*. Et cette somme s'augmentera encore par les dépenses ordinaires, qui excèdent les revenus, et par les dépenses extraordinaires. Ces dernières, d'après le projet décrété par le parlement, et déjà en cours d'exécution, s'élèvent à un peu moins d'un milliard quatre cents millions, pour voies ferrées, ports de mer, fortifications de la Spezia etc. etc. Ajoutez-y les dépenses nécessaires pour l'armée et la flotte, c'est à dire 500 millions, et, vous le voyez, nous ne sommes pas loin des deux milliards.

Quand aux dépenses ordinaires, il est évident qu'elles excèdent les revenus et les excéderaient encore, lors même que les provinces nouvellement annexées viendraient à payer les impôts sur le pied de l'*heureux* Piémont, ce qu'on n'obtiendra pas facilement, dans le midi surtout. On n'est pas d'accord sur le déficit annuel; que l'envoyé français, trop confiant dans les rôles officiels et partant falsifiés, estime pouvoir être de 50 millions. Mais nos financiers non officiels, le font monter à 100 ou 150 millions par an. Faites le bilan, et voyez où nous aboutissons.

Nos capitalistes le savent tous et se préparent à affronter cette crise financière compliquée de la crise monétaire et peut-être d'une crise des subsistances.

Il faut que vous sachiez que l'or et l'argent sont pour ainsi dire retirés du commerce, du haut commerce, du moins. Allez chez un banquier, il ne vous donnera que des billets de banque; allez ensuite à la banque nationale, où l'on ne peut pourtant refuser de payer en espèces métalliques, et vous serez prié d'accepter au moins les billets de 20 fr. dont nous abondons. Si vous persistez à exiger des valeurs monétaires, on ne vous offrira que du billon pour vous décourager par la perspective du poids. Voici la clef de l'énigme.

Nous avons déjà expédié à Naples plus de 200 millions en or, et pas un sou ne reviendra à Turin de tout cet argent mis au service de la révolution. A mesure qu'il tombe entre les mains des propriétaires, ils le cachent parce qu'ils savent que l'état actuel des choses ne peut durer et que chacun doit penser à l'avenir. Ainsi, tout l'or expédié à Naples est perdu pour nous, et, à Naples, on ne peut employer nos billets. L'argent est plus facile à trouver que l'or chez nous; cependant vous savez que dans l'état présent des valeurs monétaires en Europe, il y a généralement en cours plus d'or que d'argent.

On calcule que Naples absorbe presque un million par jour, ou au moins 20 millions par mois. C'est de l'argent jeté dans la mer, puisqu'il est impossible de percevoir aucun impôt dans l'Italie méridionale. Il est donc tout naturel que nous nous trouvions aux abois, et, sans la France qui nous fait d'énormes avances, à cette heure nous aurions dû succomber. Mais ces avances nous sont accordées jusqu'à concurrence de la valeur des territoires que la France exigera de l'Italie, en compensation de son agrandissement (la Sardaigne, peut-être!) D'ailleurs elles auront nécessairement un terme, et la mission de cet envoyé supérieur de la banque de Paris, prouve que la France a conçu des inquiétudes au sujet des dernières avances.

Considérez en outre que l'emprunt italien, si pompeusement annoncé, ne réussit pas. Une grande partie de cette somme énorme a été dépensée sans entrer même dans les caisses de l'Etat, et cela, pour les avances de la Banque nationale, de la maison Rothschild et du gouvernement français, en tout 400 millions. Ainsi des 500 millions de l'emprunt, les 4/5 étaient déjà dévorés avant d'arriver au trésor. La banque et la maison Rothschild n'ont d'ailleurs pris part à l'emprunt que pour se rembourser de leurs avances.

Tenez donc pour certain, qu'à la prochaine session du parlement italien, la première proposition ministérielle sera le projet d'un nouvel emprunt, qui ne pourra se contracter qu'à des conditions ruineuses pour l'Etat et pour ceux qui en sentiront le contre-coup.

La crise des subsistances est pareillement inévitable puisque la sécheresse a anéanti la récolte et menacé les classes pauvres dans leur alimentation. Le blé a été ordinaire et peu abondant, et, les 10 millions d'hectolitres qu'importe la France pour faire face à sa propre insuffisance, influeront naturellement sur nos marchés.

On essaie de dissimuler la position aux masses, mais, quand elle se révèlera, qui en subira les conséquences, sinon le gouvernement? Vous connaissez déjà les désordres arrivés à Bologne, à Ferrare, à Lugo, à Forlì à propos de la cherté des vivres, desordres que le pouvoir eut grand'peine à réprimer. Eh bien, ce ne sont que *initia dolorum*. Attendez que la faim se fasse sentir plus généralement, d'ici à deux mois. Les récoltes des Deux-Siciles sont totalement anéanties par la guerre civile, et quand la faim aigrira les réactionnaires, le général Cialdini nous en donnera des nouvelles!

Il faudrait, pour être complet, vous parler de la perception des impôts, mais c'est un inextricable labyrinthe; je me contente de vous dire que l'égalisation des contributions, c'est à dire la réduction, à un taux uniforme, des contributions payées dans chaque province, est l'épouvantail du gouvernement. En Piémont, la moyenne est de 32 fr. par tête; en Lombardie de 22; en Toscane, à Modène et dans les Romagnes de moins de 17; à Naples, de 10, en Sicile de 8!.. Le moyen de forcer la Sicile à payer 32 fr. au lieu de 8! et si on laisse subsister cette disproportion, *quels cris de douleur* ne pousseront pas les plus grevés! Le ministère a présenté au parlement une longue série de lois sur cette égalisation, mais, en présence des difficultés de la matière, on ne s'en occupa point. Je vous ai dit que l'Italie méridionale ne paie pas un centime de contributions, et les Marches, l'Ombrie et les Romagnes, presque rien.

Des finances, passons à la police. Nous allons de mal en pis. On n'entend que lamentations sur les vols, les aggressions, les assassinats qui désolent notre pays. Les journaux même du gouvernement se plaignent de l'indulgence et de l'incapacité de la police. La *Gazette du Peuple*, en moins de quinze jours, revient à la charge plusieurs fois sur cette question et demande la création d'un ministère de la police. Les fruits de la campagne, par exemple, sont dévastés par les voleurs, si le propriétaire ne les recueille avant leur maturité, car il ne lui suffirait pas de son courage et de ses armes pour les défendre contre des bandes d'audacieux maraudeurs, déterminés à tout.

Une des causes de cet état de choses, est l'éloignement de nos *carabiniers* ou gendarmes, envoyés dans les provinces méridionales; une localité qui possédait un poste de ces excellents agents de police, n'en a plus, ou n'en a plus assez et il est naturel que le nombre des malfaiteurs augmente en raison inverse.

Remarquez d'ailleurs que les agents de la police sont d'accord avec ces malfaiteurs, témoin les révélations du procès Curletti. Cet officier supérieur de la police, non seulement favorisait les opérations des assassins, mais encore en était le chef occulte. Il s'est enfui en Suisse, quand il a vu devant lui la perspective d'un mandat d'arrêt; or le peuple est indigné de l'indulgence avec laquelle on l'a laissé fuir. Mais le procès Curletti eût compromis de hauts personnages, on a mieux aimé l'empêcher par cet expédient; Il sera condamné par contumace, mais, du moins, il ne parlera pas.

Le nombre des malfaiteurs s'augmente encore des déportés napolitains, parqués au camp de S. Maurice, près de Turin, dont je vous parlais dans ma dernière lettre. Ils sont près de 8000, gardés par un millier de nos soldats. Les journaux ministériels disent que ces réfractaires se sont convertis au Piémont, et partant, font grand éloge de leur discipline et de leur bonne tenue. Mais, ces *ex-brigands*, comme ils les appellent, décampent quand ils peuvent, et vivent de vols dans les campagnes voisines. Les charretiers voyagent en compagnie pour se défendre mieux contre

ces *ex-brigands*, les gendarmes eux-mêmes s'adjoignent 8 ou 10 gardes nationaux pour opérer leurs perquisitions.

Un mal plus grand encore est la conduite des *sociétés ouvrières*, imbues des doctrines du communisme et du socialisme et érigeant en théories les faits et gestes des malfaiteurs. Ces sociétés se sont réunies à Florence, sous le prétexte de permettre aux ouvriers d'étudier les chefs-d'œuvre de notre industrie nationale, à l'exposition. Elles constituent un vrai parlement politique, dont je laisse à votre correspondant de Florence le soin de vous entretenir. Il me suffit de vous dire que cette institution est mazzinienne et cherche à pousser le gouvernement dans la voie fatale qui mène à Rome. Le parti a cherché, par tous les moyens possibles, à faire signer aux ouvrièrs une pétition contre l'occupation de Rome et d'ardents mazziniens de l'extrême gauche, tels que Guerrazzi, Montanelli, le baron Mistrati, Mauro Macchi etc. ont dépensé beaucoup d'éloquence pour initier ces cerveaux incultes aux notions de la politique.

Le livre, ou mieux les *libelles* de Passaglia ont un certain retentissement ici. Sans vous en parler, car vous les connaissez, je me borne à vous dire que la presse révolutionnaire s'en est occupée tout d'abord, surtout les journaux foncièrement ministériels, organes officieux et stipendiés du gouvernement, comme l'*Opinione*, *la Gazetta di Torino*, *l'Espero*, *la Perseveranza* de Milan. Les feuilles ultra-révolutionnaires n'ont pas même daigné en parler. A leurs yeux, c'est un prêtre et c'est tout dire. Les plus logiques et les plus sincères du parti trouvent que ces demi-mesures ne servent a rien et qu'il ne faut s'occuper des prêtres que lorsqu'on veut les égorger, sans regarder s'ils sont libéraux ou non.

Les ministériels méprisent les apostats, mais s'en servent comme ceux qui méprisent les traîtres en profitant de leur trahison.

J'oubliais de vous parler de l'augmentation des loyers à Turin, événement qui aggrave la crise financière et la question des subsistances. L'affluence des étrangers dans la capitale *du nouveau royaume d'Italie*, la multiplication des emplois dans ce grand centre administratif et politique, ont rendu les logements plus rares, malgré la nécessité où se trouve chacun de se restreindre à cet égard. Les propriétaires en profitent pour augmenter le loyer de 10, 20, et même 30 pour cent, ce qui atteint surtout les petites fortunes et les familles des employés. La classe ouvrière se désole de payer 100 et 120 fr. une misérable mansarde où s'entassent père, mère, garçons, filles avec les conséquences que vous pouvez imaginer pour la santé et la morale. Les journaux tonnent contre l'avidité des propriétaires qui jettent le locataire sur le pavé, s'il ne peut satisfaire leurs exigences ; mais, les propriétaires les laissent déclamer.

J'ai bien envie de vous parler aussi de la crise ministérielle, mais il est difficile de percer les obscurités à cet égard, tout dépendant de la décision de la France sur la question romaine. Voici néanmoins ce qu'il y a de plus positif *pour le moment*. Le bruit court que Ricasoli songe à se retirer, de l'aveu des ministériels et des membres de l'extrême gauche. On attribue cette retraite à la communication qu'il fit au gouvernement français de son *ultimatum* contenant les fameuses *garanties* que vous savez. Ricasoli connaissant les dispositions de l'Empereur, cette communication équivalait à ce dilemne — *ou laissez-nous aller à Rome — ou je cède le portefeuille à un autre ministre*. Or il est certain que l'Empereur a repoussé la première proposition et Ricasoli se trouve ainsi lié par la seconde. Toutefois il peut se faire qu'il reste encore quelque temps à son poste, car la France n'a pas dit que le Piémont n'ira jamais à Rome, mais qu'il n'y peut aller, *per ora*, pour le moment. On ne sait pas qui succéderait à Ricasoli. Plusieurs personnes parlent de Ratazzi : ce serait alors le triomphe du parti mazzinien. Mais, ou Ratazzi ne succédera pas à Ricasoli, ou il devra mettre *un peu d'eau dans son vin*, comme vous dites en français. Tout se prépare à Paris, et à Paris, on ne veut pas que le Piémont soit effrontément révolutionnaire. Vous verrez que nous aurons un ministère révolutionnaire-conservateur. Mais, ce ne sont là que des conjectures.

La persécution contre le clergé n'a plus, sans doute, le caractère de férocité d'autrefois, mais n'est point à son terme. Les capucins ont été chassés d'un gros bourg voisin de la capitale, sous prétexte qu'ils excitaient les soldats à la désertion. Un seul, du moins, était accusé de ce crime et pour un seul, fût-il même coupable, il n'est pas juste de faire souffrir tant d'autres. Heureusement, leur couvent appartient à l'excellente comtesse del Piazzo, qui dépense en bonnes œuvres toute sa fortune : le gouvernement ne pourra donc le confisquer, mais, en attendant, les habitants du village resteront privés des secours spirituels de ces bons religieux.

Je vous annonçais, dans ma dernière correspondance, que le ministère a soumis plusieurs questions sur le temporel des Papes aux facultés de théologie du royaume. La réponse fut ce qu'on attendait : un échec pour le ministère. Les facultés de Turin, de Gênes, de Cagliari ont publié leurs décisions ; elles déclarent, en substance, qu'il n'est pas de leur compétence de décider des questions déjà définies par le Pape et l'Episcopat, et que d'ailleurs, elles adhèrent pleinement à l'enseignement de l'Eglise.

Au moment de clore cette lettre, je reçois les journaux de Toscane et de Turin et j'y lis que la scission, au sein des sociétés ouvrières, est arrivée à son comble. Les deux camps protestent. Il s'agit de savoir si les sociétés doivent *s'occuper de politique, ou non*, comme je vous le disais plus haut. Je reviendrai sur cette question dans une autre lettre.

Florence, 2 octobre 1861. (1)

Le IX^e^ Congrès général des Associations ouvrières est terminé. Les Lycurgues italiens ont pu se diviser sur des questions politiques, quelques-uns se sont trouvés moins avancés que d'autres, mais ils sont demeurés tous d'accord sur le fond principal de leur *institut*. Leurs discours ont montré qu'ils sont prêts à renverser les bases qui jusqu'à ce jour ont soutenu l'édifice social ; la famille, les nations, les trônes, l'autel. Au nom des associations ils détruisent la famille, au nom des nationalités ils fondent les peuples en un seul troupeau, au nom de l'état ils pulvérisent les Rois, au nom de Dieu ils suppriment la religion. On reconnait là la logique du Diable logé dans toutes ces cervelles.

Montanelli, le tribun verbeux et menteur, a obtenu les applaudissements de la majorité. Selon sa coutume, il a mis l'histoire à la torture pour persuader à l'assemblée que nos pères ont, avec leur puissante et féconde démocratie, fait de la Toscane le berceau de la civilisation nouvelle italienne. A l'entendre, Brunellesco, Machiavel, le Dante et tous les politiques et les grands artistes du moyen-âge sont les fondateurs de l'*Associazione artigiana*. C'est leur esprit qui parle par la bouche de Montanelli et qui demande l'immixtion des sociétés ouvrières dans les affaires politiques. La proposition Montanelli a donc obtenu 72 votes favorables et 32 contraires. Ces chiffres disent assez où en sont les ministres d'Emmanuel et Emmanuel lui-même.

Il est inutile de vous envoyer à Rome un écho des blasphêmes, des contradictions, des hurlements de cette assemblée.

En somme, ses membres sont solidairement unis dans l'obligation de défendre toute partie du territoire italien contre les attentats de la domination étrangère. Et ils ont proclamé comme un devoir sacré de secourir la Sardaigne, au cas où elle serait menacée. Ils ont décrété *la rédemption* immédiate et complète, *il riscatto*, des peuples en en développant irrésistiblement l'exercice, moyennant l'unification des sociétés, le suffrage universel, l'instruction obligatoire et sécularisée. Rome a été acclamée capitale de l'Italie. *Les devoirs de l'homme* de l'*immortel* (sic) Joseph Mazzini seront désormais le manuel du peuple.

Les honnêtes gens savent ce que cela veut dire et voient monter à l'horizon cet effroyable tourbillon d'hommes et de doctrines qui, si Dieu ne l'arrête, passera sur le monde pour y établir le plus sanglant despotisme.

Dimanche, à une heure après-midi, l'assemblée s'est rendue de Saint Pancrace à l'église Santa Croce. Dolfi avait ouvert l'avis que l'on devait aller « saluer les *tombes des apôtres de la civili-* » *sation moderne* et vénérer les *cendres encore fumantes* de Nic- » colini, lequel, dans son *Arnaldo di Brescia*, a dit aux peuples » en manière de testament :

» *Destatevi, sorgete! il vostro sangue*
» *Si traffica nel tempio!!!* — . . . . »

Comme vous voyez, le boulanger ne recule pas et parle selon notre proverbe *come la bocca del forno*.

(1) Notre Correspondant florentin donne des détails saisissants sur les aspirations des Associations-ouvrières et nous nous faisons un devoir de publier toute sa lettre bien qu'elle nous parvienne un peu tard. *(Note de la Réduction.)*

Le drapeau déchiré de Balilla donné par la ville de Gênes précédait la cohue ouvrière. D'autres insignes et étendards *sans croix de Savoie* et des corps de musique suivaient. Quand cette cohue envahit la splendide basilique de Santa Croce, le T. S. Sacrement était exposé et les religieux n'eurent pas le temps de l'emporter. La profanation fut plus révoltante. Les voûtes sacrées retentirent de l'hymne de Garibaldi et Montanelli toujours prompt à la déclamation, exalta Balilla et chargea l'Autriche d'imprécation. Après de tels discours et de tels gestes, l'assemblée devait manger et boire. Elle courut au banquet préparé à la Pergola. Les fumées du vin firent merveilles et bientôt s'éleva une tempête de cris, de jurements, de malédictions que dominaient de temps en temps des brindisi échevelés au Héros de Calatafini et à l'immortel prophète de l'idée. Les plus hardis, je veux dire les plus ivres, en buvant à Garibaldi, jetèrent un anathème à la tête de *ceux* qui retiennent son bras armé pour l'Unité, tandisqu'en buvant à Mazzini, ils menaçèrent les infames qui l'ont jusqu'à cette heure renié et proscrit.

Bianchi s'engagea à « délivrer Venise et Rome et à disperser » jusques au dernier vestige du double pouvoir vénéneux si fu» neste à l'Italie et qui, depuis onze siècles, d'Etienne II et de » Léon III jusques à Pie IX, le dernier des cent soixante huit prê» tres couronnés, opprime le monde ». On eût dit à le voir et à l'entendre qu'il allait courir sus aux autrichiens ou tout au moins se précipiter vers Rome à la suite de Garibaldi. Mais ces énergumènes, ces propagateurs de doctrines homicides, ces parricides intentionnels tiennent fort à leur vilaine peau et n'offriront jamais cette peau à l'épée des hommes d'honneur ou aux fusils des soldats. Au fait, le bourreau seul y aurait droit.

Guerrazzi plaida aussi avec une chaleur très avinée la cause de Venise et de Rome. Il exagéra l'argumentation de Montanelli et demanda la conquête immédiate de Rome par la violence, par les armes. Après son discours des mots comme ceux-ci sont sortis de toutes les bouches: *Rome est la tête de l'Italie. Nous la voulons Il nous la faut.* Propos de Nérons! Ils voudraient décapiter le monde!!.

A tout seigneur tout honneur; Dolfi a parlé le dernier. Et les destinées du monde ont été réglées séance tenante, dans le salon de la Pergola, à Florence. Nous verrons si le monde le laissera faire. Avant de se séparer, le boulanger a proposé *le Denier, l'Obole de Venise et Rome.* Ils ne savent rien créer et parodient tout. La proposition accueillie a été sur-le-champ mise à exécution. Puis on s'est donné l'adieu fraternel, on s'est dit au revoir sur les hauteurs du Capitole et l'on s'est engagé par des serments, à la façon de Catilina, à faire bientôt pâlir d'épouvante *les assassins de Lucatelli.*

Le Roi galantuomo obtient à peine une mention. On le dirait debout, comme un spectre, au bord d'une tombe creusée derrière lui. La *Fratellanza-Artigiana* traite le *principe de la royauté* en auxiliaire qui va finir son temps. Il a servi. Le Roi Victor-Emmanuel n'a été que le porte-drapeau de la démocratie qui gouverne et se prépare à régner. Publiquement, sous les yeux de Sa Majesté Sarde, le portrait d'Orsini dans des cadres d'or pend aux devantures des boutiques et l'on lit audessous sa lettre à Napoléon III.

Enfin voici ce qui parait à cette heure et en dehors des élucubrations bachiques, résolument adopté:

— » Feinte générale d'attaque contre la Vénétie. La presse in» vitée à redoubler d'efforts et à user de toutes ses armes pour cette » campagne. Sommations de toute nature à Napoléon d'avoir à » retirer son *veto* contre Rome. »

Guerrazzi ajoute au programme ce commentaire: — « Au cas » où il sera donné d'agir au nouvel an, la démocratie organisée » jettera le cri d'alarme universel et secouera tous les trônes » d'Europe. Bonaparte, s'il a du jugement, pourra opter pour la » présidence de quelque république. »

Je veux vous donner le texte italien: « *Ove sia concessa l'azione* » *al nuovo anno, la democrazia organizzata griderà l'allarme* » *universale e scuoterà ogni trono di Europa; il Bonaparte, se* » *avrà giudizio, potrà ottare alla presidenza di qualche republica.* »

Je ne sais si le vainqueur de Solferino écrirait encore aujourd'hui sa proclamation de Milan aux Italiens; mais en parcourant hier le VII^e^ volume de la correspondance de Napoléon I^er^ imprimée par ordre de Napoléon III, précisément à l'exposé de la situation de la France au 22 novembre 1801 page 336, il me passait par l'esprit de singuliers rapprochements.

On avait aussi à cette époque répandu des proclamations en faveur de la liberté des Italiens, de la grandeur, de l'unité, de l'indépendance de l'Italie. On avait crié, vociféré, écrit. On s'était rudement battu et tout à coup: *Le Roi de Toscane rentrait dans ses Etats.* Le Saint-Père possédait de nouveau les siens dans leur intégrité et le premier Bonaparte fesait la déclaration suivante: « *Le Piémont forme notre 27^e^ division militaire et sous un régime* » *plus doux, oublie les malheurs d'une longue anarchie.* »

Evidemment les plans de la *Fratellanza-Artigiana* favorisent puissamment la réaction en obligeant tous les pouvoirs constitués non seulement à se mettre en garde, mais à agir avec énergie.

Cependant la majorité catholique légitimiste ne peut en ce moment se mettre à l'œuvre, elle ne doit pas intervenir entre les deux rivaux Victor-Emmanuel et Garibaldi. Les unitaires royaux ou piémontais représentés par la *Nazione* et les unitaires républicains de la *Nuova Europa*, se surveillent, le bras armé, le cœur plein de fiel et d'ardeurs de vengeance. Laissons-les se précipiter les uns sur les autres et se déchirer.

En cet état de choses on comprend le schisme qui a éclaté dans la *Fratellanza artigiana* et les insertions de la feuille juive qui, payée par Turin, constate l'opposition anti-mazzinienne.

Le Roi partira le 7 pour Bologne. Hier il a dîné à Livourne où l'on avait expédié d'avance six pièces d'artillerie et deux compagnies.... pour lui faire honneur. Ce soir fête au palais Pitti. Sa Majesté n'a voulu d'autre garde à Florence que la gendarmerie et a refusé absolument le service des Napolitains et des Siciliens.

Le libelle du malheureux Passaglia est traduit et circule. Hier on a publié un autre opuscule de lui sur la compatibilité de la présence simultanée à Rome du Pontife et du Roi d'Italie, et l'on en attend un autre sur l'excommunication.

Le P. Reali est ici et se dispose à fonder, dit-on, un journal.

Florence, 9 octobre 1861.

L'effet que voulait la secte en inventant la hideuse comédie de Costrucci est produit et Costrucci qui a reçu 250 écus et non pas 200 seulement comme on l'avait dit, demande à les pouvoir manger en liberté. — « Lucatelli est mort, dit-il, je n'ai plus rien à faire en prison, je veux m'en aller — ». En attendant la police piémontaise dirigée par le prélet Bessini, exploite l'affaire et répand par ses agents, au prix de *deux centimes* un libelle intitulé: *La mort de l'innocent Lucatelli et le bourreau de Rome.* Le libelle est enrichi d'une gravure où l'on représente *le Saint Pontife, assis sur son trône et bénissant la tête coupée de Lucatelli que le cardinal Antonelli lui offre dans la tiare.* Au dessous on lit: *La nuova Erodiade.* Je frémis d'horreur et de dégoût en vous racontant ces turpitudes; mais il faut qu'on les connaisse à Rome; il faut que l'on sache le degré d'abjection, d'immoralité, de haine et d'outrage auquel est descendu le Piémont. Mazzini et Garibaldi, un fouet de serpents d'une main, une torche de l'autre, le poussent vers les abimes; il ira, il ira, jusqu'à ce qu'il tombe noyé dans le sang, si les prières des fidèles ne forcent pas Dieu à se mettre sur son chemin. Mais de tels excès de perversité font naître dans les âmes des bons de salutaires ardeurs et excitent les tièdes dans la Foi. Puis, on outrage Pie IX et nous l'aimons davantage, on le couvre le boue et de crachats, on le couronne d'épines, comme le Divin Maître qu'il nous représente et notre cœur transporté de tendresse et de vénération essuie ces ordures et baise religieusement ses plaies. On insulte le Cardinal Secrétaire d'Etat et nous admirons de plus en plus sa fidélité, la hauteur de son caractère.

Le vendredi jour de marché, le libelle est distribué gratis aux paysans. Nous pleurons sur l'avilissement de notre magistrature. Enervée par le léopoldisme, elle ne sait poursuivre que le bien et courbe la tête devant le mal. Pas une protestation, pas une démission, pas un acte de courage civil! Je recommande humblement ce douloureux résultat aux méditations du Grand-duc.

Pendant que cette magistrature poursuit lâchement une procédure dont elle sait l'immoralité sur un coupable d'emprunt, pendant qu'elle laisse distribuer, avec approbation du gouvernement et sous les yeux du dernier Roi de Savoie, un libelle excitant à la haine de la Religion et du Pape, l'abbé Damerini, curé de Tizzana, près de Pistoja, est condamné par elle à 40 jours de prison et à 200 francs d'amende, pour avoir distribué un avis aux catho-

liques; le prêtre Silvio Vittoresi est poursuivi par elle pour avoir opposé dans son sermon, le catholicisme à la révolution.

Il est toujours question de Passaglia. Un journal nous révèle que l'ex-jésuite a reçu 1,700 fr pour sa brochure et que l'entremetteur de cette œuvre a eu pour sa part 300 fr. On nous menace d'une défection de quelques prêtres de Pistoja, qui sans doute en mémoire de Ricci, adhéreront aux opinions Passaglia et d'un prévôt de Grosseto. Ce dernier est chevalier de SS. Maurice et Lazare. C'est toujours le léopoldisme qui porte ses fruits et qui a fait de Florence l'officine principale de la révolte religieuse. Passaglia, Reali, Liverani, ne sont allés ni à Turin, ni à Naples, ils sont venus en Toscane. Ah! que nos gouvernants futurs ouvrent les yeux! Les Piémontais et les mazziniens sont aux prises. Guerrazzi donne et reçoit de terribles coups de dent. Il crie sur les toits que Ricasoli est inepte, le Roi nul et l'Italie agonisante. Mais une meute de piémontistes se jette hurlante sur lui et s'acharne à le mettre en pièces. Laissons-les faire.

Emmanuel a été reçu plus que froidement non seulement à Florence, mais à Volterra, à Arezzo, etc. Les garçons payés par Bossini pour applaudir n'ont pas dissimulé l'indifférence du public et les sifflets des mazziniens. Le Roi est resté 22 jours dans la Ville-des-fleurs. La population sait comment il a passé son temps, et elle sait aussi que le séjour royal ne lui a valu aucun bien.

Enfin il est parti, ayant pour *battistrada* trente à quarante chenapans, dernier effort poussé par Bossini. Carignan part aussi et les Princes arrivent aujourd'hui. II.

Naples, 8 octobre 1861.

Monsieur Cialdini pourrait fort bien déguerpir un de ces jours comme ont déguerpi ses devanciers. Je veux vous faire son portrait pendant qu'il *pose* encore sous nos yeux. Tout d'abord laissez-moi vous dire que ce héros est parfaitement peigné, brossé, ciré. Il passe régulièrement une heure et demie à sa toilette. Les jours de gala et de revue, c'est deux heures ni plus ni moins. Sa figure est très vulgaire, ses traits s'écartent absolument du type militaire et rentrent dans la classe des valets camards. Mais grâce à ses apprêts, à son peigne, à ses pommades et aux inventions de ses tailleurs, notre tyranneau passe pour une manière de belâtre. Ses attitudes, quand il reçoit, quand il sort, sont à la hauteur de ce rôle de commis endimanché ou d'élève fraichement sorti de S. Cyr, selon qu'il revêt l'habit bourgeois ou l'uniforme. Aussi, quand je le vois à la parade, mon imagination, je l'avoue, le brutalise un peu, lui arrache son épée, lui met en main une demi canne et le place derrière un comptoir de nouveautés; il serait mieux là qu'à cheval.

Comme il n'a pas de blason, il se sert en toute occasion de l'arme de la maison de Savoie et en l'état des choses de la dite maison, je n'y trouve rien à redire. Il n'a point d'esprit. Je ne lui en fais point un reproche.

Lorsqu'un homme a passé une partie de sa vie à vendre du sel dans l'entreprise Salamanca et qu'il a servi dans les gendarmes en Espagne, il a le droit de se passer des hautes qualités de l'intelligence. Mais il fut *bon enfant*. Je dis, *il fut*, parce que sa nouvelle position l'a rendu *terrible, redoutable*. Il a pris l'insolence, la cruauté, la barbarie comme un rôle. Lui a-t-il fallu beaucoup d'efforts? Etait-ce dans ses instincts? je ne sais. Il ne parle que de fusiller, de mitrailler, de mettre le royaume à feu et à sang, de le dépeupler. On le croirait ivre. Et pourtant il ne boit pas. Il est sobre. Aucuns le font lâche devant le péril, d'autres le veulent courageux. Je n'en déciderai pas. Il vit assez retiré, se montre mal volontiers et, au dire de ses aides-de-camp, on le voit souvent, quand il est au milieu des foules, très préoccupé et craintif. Ce ne serait pas une raison suffisante. On peut avoir le courage du champ de bataille et se sentir pris de peur à la pensée de recevoir une balle dans une fête, témoin Victor-Emmanuel. Le premier courage, le courage militaire, est factice, dû à l'excitation de la lutte. Le courage civil est le résultat de la réflexion, de la pureté de la conscience, de l'honnêteté du cœur.

Les amis même de Cialdini lui reprochent de s'être toujours fort ménagé tant en Crimée qu'en Italie et d'avoir profité d'avantages préparés par d'autres. Il n'a rien de ce qui fait les généraux d'armée. Cela est évident, et il manque absolument de générosité. Sa conduite à Pesaro, à Ancône et à Castelfidardo a été infâme et suffirait pour déshonorer les plus grandes victoires. Insulter, comme il l'osa à Pesaro, M. le colonel marquis Zappi, bombarder pendant douze heures Ancône qui s'était rendue et tirer sur le drapeau parlementaire, précipiter à Castelfidardo tout un corps d'armée sur quelques centaines de héros et puis infliger à ces héros vaincus des traitements ignobles. Telle a été cependant la bravoure de cet homme. On sait ce qu'il fit à Gaëte. Ne réveillons pas ces souvenirs. Bourreau par état, il soutient son rôle avec force vantardises et n'est pas humilié de ses défaites continuelles dans le royaume. Mais Cialdini a au cœur une passion. C'est la haine de Garibaldi; haine âpre et bête. Son ambition seule l'a conduit à parler récemment en bons termes du *héros de Varese et Calatafini*. Il essayait par là de se faire un peu de popularité parmi les garibaldiens. Ne le croyez pas attaché au Roi Victor. De tels hommes n'ont jamais de fidélité et sont toujours prompts à rompre leurs engagements. Les reproches et les offres que lui a adressés Mazzini l'ont fortement disposé à l'unité républicaine, et son attitude dans la dernière affaire de la manifestation *à Rome! à Rome!* a été d'une duplicité complète.

Si vous ne ne connaissiez pas l'homme, convenez-en, c'est une mauvaise connaissance.

Et cependant il nous a été relativement utile, en achevant l'œuvre de ses prédécesseurs, c'est à dire, en unissant le peuple des Deux-Siciles autour du drapeau de François II. Le gouvernement piémontais a pour fondement la bêtise; il est bête, trois fois bête, cent fois bête. Il n'a su rien faire pour se concilier une nation qui, surprise par une suite de trahisons et de revers inouie, était à la merci d'un envahisseur et pouvait se donner à des maîtres intelligents, généreux et forts. Au lieu de s'appuyer sur les napolitains, les soldats de Victor se sont appuyés sur eux-mêmes. Ils sont venus parlant de liberté, d'honneur, de prospérité, de civilisation, de progrès. En quelques mois, nous avons été volés, ruinés, emprisonnés, assassinés, fusillés en masse. Le clergé est exilé ou dans les cachots, la noblesse en fuite ou dans les cachots, l'armée dans les montagnes ou dans les cachots, le peuple est opprimé, méprisé, foulé aux pieds et *il a faim*. Tout est détruit. Nos usages, nos mœurs sont insultés par des lourdauds. Cette politesse, cette grâce, cette spontanéité brillante de répartie et d'invention que le climat et les traditions nous ont données, ils ne l'apercoivent même pas. Ils n'ont d'autre appétit que la rapine et la domination. Ils brutalissent aussi bien les traîtres qui leur livrèrent le royaume, que ceux qui le défendent avec un courage et une constance dignes de l'admiration du monde. Grâces aux Piémontais, il n'y a pas dans les Deux-Siciles un partisan d'un régime étranger.

Ils se sont suicidés et ont sans le vouloir exalté François et étranglé le faible parti muratiste. Leur persécution contre le clergé et la religion a allumé des flambleaux qui projettent une grande lumière sur les choses. Il fallait sans doute cette lumière pour que nous vissions que sans la fidélité à Dieu, sans la liberté de l'Eglise, rien n'était plus possible que le despotisme et la barbarie.

Croyez-le bien et que S. M. le Roi François II, notre bien-aimé et légitime Souverain, le sache. Les Deux-Siciles sont à Lui, elles Le veulent, elles combattent, elles versent leur sang parce qu'elles comprennent d'instinct qu'Il est chrétien et libre, et il n'y a de libre que les chrétiens, de liberté que dans le christianisme.

M. le prince Murat a multiplié les excitations, les subsides, les lettres écrites de Buzenval au *cher Duc* imaginaire; certes le côté ridicule de tout cela l'eût démonétisé en France; ici le peuple a eu horreur du chef de la franc-maçonnerie et s'est dit dans son bon sens: « Cet homme n'est pas libre. Il appartient à une secte, ne marchera jamais qu'avec des lisières de fer. La couronne et le peuple lui seraient vendus à des prix honteux. Nous n'en voulons pas. »

Mais que François, le fils de la Sainte, revienne fortifié, enseigné, oint par Pie IX. Qu'il rende au peuple sa dignité et ses lois, à l'Eglise le respect et la liberté, et l'avenir nous fera bientôt oublier nos hontes, nos humiliations, nos douleurs, le sang répandu.

L'abondance des matières nous oblige à regret de renvoyer au prcchain numéro le IV^e^ chapitre de l'intéressante étude: *Pilo-Rosso*.

ROME. — IMPRIMERIE DE LA PROPAGANDE.

Samedi 19 Octobre 1861. Rome, place de Venise, 115. Num. 166.

CORRESPONDANCE DE ROME

PARAISSANT LE SAMEDI.

Prix de l'abonnement : Rome, un an 3 écus ; six mois, 16 pauls ; trois mois 85 baj.
Angleterre, Belgique, Espagne et France, un an 20 fr. six mois, 11 fr. ; trois mois 6 fr. On s'abonne à Paris, chez M. Peaucelle-Coquet, rue de Sèvres, 93 ; à Louvain, M. Charles Peeters, libraire.

Sommaire.

Extraits du journal officiel.
Chronique.
Anniversaire séculaire de la Réforme de Ste Thérèse.
De l'Instruction primaire à Rome en 1861.
Académie des Arcades.
Lettre de Florence, de Bologne et de Naples.
Bibliographie.

Extraits du Journal Officiel de Rome.

On a affiché dans Rome, lundi 14 octobre, le décret de la Congrégation de l'Index qui condamne, entre autres ouvrages, trois écrits tristement célèbres : le premier, d'Eusèbe Reali, sur la liberté de conscience dans ses rapports avec le pouvoir temporel des Papes ; le second, de l'abbé Pierre Mongini, curé d'Ogebbio (Lac-Majeur), sur l'usage des armes temporelles pour la défense du pouvoir spirituel de l'Eglise ; le troisième enfin, la lettre latine *Pro caussa italica*. Voici le décret dans toute sa teneur :

DECRETUM. — Feria IV. die 9 Octobris 1861.

Sacra Congregatio eminentissimorum ac reverendissimorum sanctae romanae Ecclesiae Cardinalium a SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO PIO PAPA IX. *sanctaque Sede Apostolica Indici librorum pravae doctrinae, eorumdemque proscriptioni, expurgationi, ac permissioni in universa christiana Republica praepositorum et delegatorum, habita in Palatio apostolico vaticano damnavit et damnat, proscripsit, proscribitque, vel alias damnata atque proscripta in Indicem librorum prohibitorum referri mandavit et mandat Opera, quae sequuntur.*

Défense des principales propositions de la Thèse soutenue dans l'Université de Gênes, le 19 Juillet 1860, par Vouthier. Gênes, Imprimerie L. Conthenier et C. 1861. *Decr. 9. Octob. 1861.*

Della Costituzione Civile del Clero, e dell'Incameramento de'beni ecclesiastici, Discorso di Francesco Dini. Firenze, Tipografia delle Murate. *Decr. eod.*

Pro Caussa Italica ad Episcopos Catholicos — Actore Presbytero Catholico — Florentiae, Typis Felicis Lemonnier 1861. *Decr. eod.*

Il Pontefice e le armi temporali a difesa dello spirituale, come pretende la Civiltà cattolica di Roma. Lettere politico-morali d'un parroco piemontese ad un Monsignore romano. Milano, Tipografia Guglielmini 1861.

Decr. S. Officii 12 Junii 1861.

Apologia dell' opuscolo intitolato « il Pontefice e le armi temporali a difesa dello spirituale come pretende la Civiltà Cattolica di Roma. Lettera politico-morale ad un Monsignore romano del Sacerdote Pietro Mongini, parroco di Ogebbio (Lago Maggiore) Intra 1861. Tipografia e litografia Contini, e Bertolotti successori a L. Gaetini.

Decr. S. Officii 24 Julii 1861.

Della libertà di coscienza, nelle sue attinenze col potere temporale dei Papi, per Eusebio Reali : Vol. unico in-8° Torino 1861.

Decr. S. Officii die 24 Julii 1861.

Neuer Versuch einer alten auf die Wahrheit der Thatsachen gegruendeten Philosophie der Geschichte, seu : Novum tentamen antiquae in veritate factorum fundatae philosophiae historiae, auctore Ernesto de Lasaulx. Monachii 1857.

Ueber die Theologische Grundlage aller philosophischen Systeme, seu : De theologico fundamento omnium systematum phylosophicorum. Oratio habita ad inaugurationem suscepti rectoratus universitatis Ludovici et Maximiliani, die 19 novembris 1856 ab Ernesto de Lasaulx p. t. Rectore. Monachii, 1856.

Die prophetische Kraft der Menschenseele in Dichtern und Denkern, seu : Vis prophetica animae humanae in poetis et philosophis : Auctore eodem. Monachii, 1858.

Des Sokrates Leben, Lehre und Tod, nach den Zeugnissen der Alten, seu : Socratis vita, doctrina, et mors ex veterum testimoniis descripta ab eodem. Monachii 1857. *Auctor ante mortem laudabiliter se subjecit judicio Ecclesiae,*

Decr. S. Officii die 7 Augusti 1861.

Itaque nemo cujuscumque gradus et conditionis praedicta Opera damnata atque proscripta, quocumque loco, et quocumque idiomate, aut in posterum edere, aut edita legere, vel retinere audeat, sed locorum Ordinariis, aut haereticae pravitatis Inquisitoribus ea tradere teneatur, sub poenis in Indice librorum vetitorum indictis.

Quibus SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO PIO PAPAE IX. *per me infrascriptum S. J. C. a Secretis relatis,* SANCTITAS SUA *Decretum probavit, et promulgari praecepit. In quorum fidem etc.*

Datum Romae die 9 octobris 1861.

L. EPISC. ALBANEN. Card. DE ALTERIIS Praef.
Fr. Angelus Vincentius Modena Ord. Praed.
S. Ind. Congr. a Secretis
Loco ✝ Sigilli.

— Un décret de Sa Sainteté, rendu par l'organe de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers, déclare que l'abbé Eusèbe Reali, d'Assise, cesse d'appartenir à l'Ordre des Chanoines réguliers de S. Jean de Latran.

— Dans l'après-midi du 8, les jeunes filles de l'école de S. Marie du Peuple, dirigée par les Religieuses du Précieux Sang, ont donné publiquement preuve de leurs progrès dans l'écriture, la lecture, le catéchisme, l'histoire sainte et les autres branches d'instruction qu'elles cultivent.

Le public distingué qui assistait à cette petite séance académique, a loué unanimement les travaux manuels de ces jeunes enfants et la précision avec laquelle elles répondaient aux différentes questions qui leur étaient posées. Les élèves récitèrent ensuite des dialogues moraux, en vers et en prose, et chantèrent plusieurs de ces petits cantiques que leurs maîtresses leur enseignent afin de détourner leur esprit des chants irréligieux et profanes.

Cette école a été fondée par Sa Sainteté, et c'est l'Aumônerie apostolique qui pourvoit aux dépenses nécessaires.

Chronique.

Un mandement de Son Em. le Cardinal-Vicaire rappelle aux romains que l'église S. Marie d'Itri, des Siciliens, possède une image miraculeuse de l'enfant Jésus, soustraite autrefois aux pro-

fanations des Musulmans. A l'occasion de la fête de Jésus de Nazareth, un *triduo* sera célébré dans cette église les 24, 25 et 26 octobre, une heure avant l'*Ave Maria*. Le 27, jour de la fête, aura lieu une Messe solennelle à 10 h. et demie et, le soir, les fidèles recevront la bénédiction du T. S. Sacrement.

Sa Sainteté, par un Bref du 28 mai 1851, accorde l'indulgence plénière à quiconque, s'étant confessé et ayant reçu la communion, visitera l'église de Ste Marie d'Itri et y priera pour le maintien de la paix entre les princes chrétiens, pour l'extirpation de l'hérésie et l'exaltation de la sainte Eglise romaine.

— Le couvent *della Scala*, maison de noviciat des Religieux Carmes, vient de célébrer, avec la solemnité accoutumée, la fête de Ste Thérèse de Jésus.

Les Emes et Rmes Cardinaux Patrizi, Vicaire de Sa Sainteté, Barnabò, Villecourt et plusieurs Evêques assistaient à la cérémonie et ont célébré des messes basses dans la matinée. Son Em. le Cardinal Caterini, protecteur de l'ordre et titulaire de l'église a assisté à la grand'messe pontificale. Une musique choisie accompagnait le chant des vêpres; le panégyrique sera prononcé dans l'octave de la fête.

On sait que le couvent *della Scala*, au Transtévère, possède le pied droit desséché de Ste Thérèse. Cette précieuse relique est exposée sur l'autel, le jour de la fête, et attire un grand concours de fidèles.

— L'église S. Charles *a'Catinari*, où les Pères Barnabites font, depuis quatre ans, exécuter de magnifiques réparations, va être rouverte aux fidèles dans les premiers jours du mois de novembre, à l'occasion de la fête du saint archevêque de Milan.

Nous donnerons, dans le prochain numéro, le mandement par lequel S. Em. le Cardinal-Vicaire invite les Romains à cette solennité, et, si l'espace nous le permet, quelques détails sur les travaux qui ont été exécutés à l'intérieur de cette belle église.

— Le *Journal de Rome* a publié, le 17, l'ordonnance du Cardinal Altieri, évêque d'Albano, Archichancelier de l'Université romaine, sur la réouverture des Cours de la Sapience. Cet acte contient 38 articles et reproduit, à peu de chose près, celui de l'année dernière. Les circonstances, en effet, sont malheureusement les mêmes et il est à désirer que d'aussi sages dispositions produisent plus d'impression que par le passé, sur l'esprit de la jeunesse et que les bons n'en imputent la juste sévérité qu'à l'inconduite des mauvais.

La réouverture des Cours aura lieu le 6 novembre.

— A propos du décret de la Congrégation de l'Index qui condamne la lettre latine *Pro caussa italica, ad episcopos catholicos, actore presbytero catholico,* le journal romain l'*Osservatore* entretient ses lecteurs de l'abbé Passaglia, que la voix publique désigna tout d'abord comme auteur de cet écrit. Cependant, plusieurs personnes doutaient encore de la véracité de ce bruit et suspendaient charitablement leur jugement. Aujourd'hui, le doute n'est plus permis. Le professeur Passaglia a confessé et déclaré, par écrit, en présence du Secrétaire de la Congrégation de l'Index, qu'il est réellement l'auteur de la lettre anonyme. Invité par le secrétaire à déférer au jugement de cette auguste Conseil, il a répondu qu'*il en respecte la décision pour faire acte de bon citoyen, et s'y soumet en fait*, mais on n'a pu obtenir de lui la déclaration formelle qui permît d'ajouter au texte du décret cette formule consacrée en pareil cas: *auctor laudabiliter se subjecit.*

Les circonstances qui accompagnèrent son retour récent à Rome, donnaient à penser qu'on trouverait probablement, à son domicile, une correspondance avec les fauteurs du désordre qui afflige l'Italie, et, peut-être aussi, le manuscrit d'autres opuscules de sa composition, dont les journaux annoncent pompeusement l'apparition. En conséquence, la police romaine a cru devoir opérer une perquisition et en a chargé quelques officiers de la gendarmerie pontificale. Accueillis de la manière la plus inconvenante, en présence du Professeur Passaglia, par les personnes qui lui donnent l'hospitalité, ils ont rempli leur mission, qui se limitait au simple sequestre des papiers. Ces papiers ont été renfermés dans une enveloppe cachetée, devant témoins, et déposés à la Direction de la police.

L'autorité ecclésiastique, dit en terminant l'*Osservatore*, prendra les mesures que lui suggérera sa sollicitude, afin de faire rentrer en lui-même cet écrivain égaré.

— S. E. le Général de Goyon s'est rendu au Vatican, jeudi à midi, pour présenter au S. Père les officiers des deux nouveaux régiments de la garnison française.

— Le Patriarche de Babylone, venu à Rome avec l'archevêque de Diarbekir et une suite assez nombreuse, repart aujourd'hui même pour son patriarcat. S. S. lui a accordé plusieurs audiences et il a réussi dans l'objet de sa visite au tombeau des Apôtres.

— Le Num. 278 de la *Civiltà Cattolica*, qui paraît aujourd'hui, contient un remarquable article sur le *Denier de S. Pierre*.

Il y a, dit l'auteur au début, deux manières d'emporter les citadelles: l'assaut et la famine. Il nous montre ensuite le Piémont, qui ne peut assaillir Rome de vive force, méditant, depuis deux ans, sur les moyens de la faire tomber d'inanition. Il occupe les plus fertiles contrées de l'Etat de l'Eglise, en perçoit les revenus et ne laisse au Pape que les dettes et les tribulations. Ce n'est certes point une guerre loyale, puisque le Piémont est garanti par la non-intervention, tandis qu'aucun peuple ne peut se lever pour la défense du Vicaire de Jésus-Christ, sans croiser l'épée avec les grandes puissances. Et cependant, il est venu au Pape un secours sur lequel ses ennemis ne comptaient pas, dont ils croyaient la source tarie, dont il parlaient comme d'une vieillerie surannée aussi impossible à ressusciter que les *Annates* qui épouvantèrent si fort la diplomatie, l'année dernière. Le *Denier de S. Pierre* a été rétabli.

Autrefois, les Souverains l'imposaient à leurs sujets, comme en Irlande, en Angleterre, en Espagne, en Pologne, en Dalmatie, en Bohême; aujourd'hui, il est spontané. Il suffit aux Evêques de dire: *Voyez où ils ont réduit notre Père commun*, et les aumônes prennent la route de Rome et le sang des membres de l'Eglise reflue vers le cœur de cette mère affligée. Pendant que les puissances pèsent les destinées de la Papauté et lui comptent ses heures, les peuples l'assistent. Les peuples, et non une faction, un parti politique! Celui qui a osé dire, dans une Assemblée, *que la Providence a passé à l'ordre du jour sur la question du roi mendiant de Rome,* ne se souvient plus qu'on lui a raconté, dans son enfance, que le Christ était pauvre et s'en glorifiait. Il ne manquait à la Papauté moderne que cette dernière épreuve et cette dernière gloire.

Après cet article, le lecteur trouvera la suite d'une spirituelle et énergique réfutation d'un libelle de Liverani. Nous nous proposons de donner une analyse de ce travail, quand il aura paru en entier.

Les pages suivantes, intitulées *Revue de la presse,* renferment un examen des erreurs de deux ouvrages récemment imprimés. L'un a pour titre: *De l'égalité civile et de la liberté des cultes d'après le droit public du Royaume d'Italie,* par l'avocat Rignano, Livourne; l'autre, dû à Joseph Levi de Verceil, est une traduction *des paraboles, des légendes et des pensées contenues dans les Livres thalmudiques des cinq premiers siècles de l'ère vulgaire.*

Enfin, le Num. contient, dans la dernière partie, une notice bibliographique sur les livres les plus remarquables publiés en Italie, et la chronique politique des faits contemporains.

— L'institut des Dames dites *de Nazareth* vient d'obtenir du Saint-Siége un décret d'éloge, qui a été rendu par l'organe de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers. Cet institut a commencé le trois mai mil-huit-cent-vingt-deux, à Montmirail, diocèse de Châlons. La fondatrice et première supérieure générale fut Madame Elisabeth Rollat, sous la direction du P. Royer, de la compagnie de Jésus. Il fut chargé par Mgr de Coucy, avec la permission de ses supérieurs, de donner des constitutions à la communauté naissante. La fondatrice temporelle fut la Duchesse de Larochefoucauld-Doudeauville.

Ainsi établie, la petite société des Dames de Nazareth ne pensa d'abord qu'à se constituer solidement, et, ce ne fut qu'au bout de quinze ans, qu'elle ouvrit une seconde maison à Lyon. A l'exemple de la sainte famille de Nazareth dont elle a pris le nom, cette congrégation s'est vue grandir très-lentement, mais toujours sans

retrograder, et cela, malgré les contradictions, les obstacles de tous genres.

En 1853, le chancelier du Patriarche latin de Jérusalem était venu en Europe, cherchant une communauté religieuse qui voulût se charger des œuvres spirituelles et corporelles à entreprendre dans la petite ville de Nazareth, en Galilée. Il ignorait l'existence de la Congrégation des Dames de Nazareth; mais, par une disposition particulière de la Providence; il les connut à Lyon et ne tarda pas à leur exprimer ses désirs. Cette proposition d'une fondation en Galilée fut acceptée avec reconnaissance.

C'est en 1854 que partirent pour la Palestine les premières religieuses destinées à ces lieux saints. Peu après, la societé ouvrait encore une seconde maison en Galilée, à Caiffa, au pied du mont Carmel.

Les religieuses de Nazareth se proposent de travailler à leur propre perfection, en s'appliquant à imiter la vie pauvre, humble, laborieuse, obéissante et cachée de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans la maison de Nazareth: elles cherchent encore à contribuer au salut et au bien du prochain, en s'appliquant à l'éducation soignée, chrétienne et solide des jeunes personnes de la classe aisée et à l'instruction gratuite des pauvres; en Galilée seulement, elles y joignent le soin des malades de leur sexe.

L'institut de Nazareth se compose de trois sortes de personnes. Au premier rang, sont les membres enseignants ou dames de chœur; elles président à tous les offices. Viennent ensuite les sœurs servantes destinées aux travaux manuels, à maintenir l'ordre, l'économie et la propreté dans les diverses maisons. Une troisième classe comprend les sœurs auxiliaires liées par les seuls vœux d'obéissance et de stabilité: celles-ci, bien que distinctes des Dames et des sœurs servantes, sont pourtant membres de la famille de Nazareth; elles habitent la maison, en dehors de la clôture dont elles sont les gardiennes; elles ont leurs règles particulières et sont chargées des courses et commissions au dehors.

Les Dames et les sœurs servantes gardent la clôture sans voile ni grille. En entrant dans la société, on fait un postulat de deux ou trois mois, puis un noviciat de deux ans, après lequel, si on persévère, on est admis à prononcer les vœux simples et annuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Ici commence pour chacune le temps dit d'aspirance; il dure six ou huit ans; à la fin de ce terme, l'aspirante est admise, par scrutin secret, à la profession des vœux perpétuels.

— Naples continue à se signaler par son attachement aux principes d'ordre et de religion et par son courage à les défendre contre l'invasion de l'impiété révolutionnaire. Deux nouvelles feuilles religieuses viennent d'être fondées dans cette ville et nous en saluons l'apparition de nos vœux empressés: *La Stampa Meridionale,* qui paraît trois fois par semaine, et la *Corrispondenza*, journal du lundi, portant pour épigraphe ces mots célèbres de Kosciusko: *Pro religione et patria*. Les rédacteurs de la *Stampa Meridionale*, peu rassurés par le sort de certains journaux conservateurs, ont jugé à propos d'établir leur bureau dans une imprimerie française, protégée par la nationalité du propriétaire.

Le *Stendardo Cattolico*, excellent journal de Gênes que nous citons souvent à nos lecteurs, annonce que le P. Centurione, de la Compagnie de Jésus, vient de faire imprimer, à Gênes, la traduction en italien des Conférences du P. Félix sur le progrès par le Christianisme. Un autre membre de cette société, le P. Perrone, cédant à d'honorables et pressantes sollicitations, a livré dernièrement à l'impression son discours *Sur le Communisme et le Socialisme*, prononcé à l'Académie de la Religion Catholique et dont nous avons donné une analyse dans notre Num. 160. Mentionnons aussi un autre travail des PP. Jésuites, la publication de la VI^e^ partie de la collection considérable intitulée: *La Souveraineté temporelle des Pontifes romains défendue, dans son intégrité, par les suffrages du monde catholique*. Cette partie comprend la reproduction en langue italienne des Adresses, Lettres Pastorales et Circulaires des évêques de Pologne, de Grèce, des Iles Ioniennes, de la Turquie d'Europe et d'Asie, des Indes Orientales, de la Chine, des Iles Canaries, d'Alger, de l'Ile de la Réunion, de l'Océanie, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. On attend encore les protestations de plusieurs évêques missionnaires, très-éloignés et sans communications fréquentes avec notre hémisphère et alors sera mise la dernière pierre à cet imposant monument des croyances et du dévouement de l'Episcopat catholique.

La piété des fidèles ne se lasse point de secourir le S. Père dans sa détresse, et les journaux religieux d'Italie continuent à nous donner, même ceux des malheureuses provinces méridionales, la liste des offrandes au denier de S. Pierre. L'*Armonia*, par exemple, a déjà reçu et transmis à Rome 466,570 fr 22 c. l.. Le S. Père fait de ces offrandes un emploi vraiment digne de son grand cœur; dans sa pauvreté, il sait encore assister ses pauvres sujets. Ainsi, il vient d'envoyer une somme d'argent pour les incendiés de Subiaco.

Les habitants de Viterbe, que certains journaux s'attachent à représenter comme hostiles par excellence à la domination pontificale, ont envoyé à S. S. une députation pour Lui exprimer leur dévouement et La remercier d'avoir élevé au Cardinalat Mgr Bedini, leur Archevêque. Le Souverain Pontife a reçu aussi une nouvelle preuve de l'affection de son peuple, lors de son voyage à Castel Gandolfo. L'enthousiasme de la population de ces sites pittoresques était à son comble.

— Un *Invito Sacro* de Son Em. le Cardinal-Vicaire, annonce aux fidèles que, selon la coutume, la fête de Jésus de Nazareth sera précédée d'une neuvaine, à l'église paroissiale de Sainte Marie *in Via*, desservie par les RR. PP. Servites.

Son Em. exhorte les Romains à suivre ces exercices avec leur piété traditionnelle. La neuvaine commencera le vendredi 18 octobre, à onze heures et demie, et terminera le 27, quatrième dimanche du mois. Ce jour-là, aura lieu, à huit heures, la Communion générale; à dix heures et demie, la Messe solennelle; à cinq heures, l'assistance chantera les Litanies de Lorette, et recevra ensuite la bénédiction du T-S. Sacrement.

Anniversaire séculaire de la Réforme de Ste Thérèse.

Le 24 août 1862 est le troisième anniversaire séculaire de la fondation du premier monastère de la réforme du Carmel, par S. Thérèse, à Avila, en Espagne, d'où l'œuvre se répandit rapidement dans l'Europe entière, dans une grande partie de l'Asie et des Amériques, et même dans quelques colonies d'Afrique. Les PP. Procureurs-Généraux des deux congrégations d'Espagne et d'Italie, en résidence à Rome, se sont concertés pour supplier humblement le Saint-Père d'accorder quelques faveurs particulières qui rendront plus solennelle la célébration de ce glorieux anniversaire, dans tous les couvents et monastères de la réforme, y compris même ceux qui ne sont point assujettis à la clôture stricte, et les églises des Tertiaires.

Sa Sainteté a daigné accorder deux indults. Le premier, par l'organe du Secrétariat des Brefs, concède l'*Indulgence plénière*, une fois seulement, à tout fidèle qui, s'étant confessé et ayant reçu la Communion, visitera une église quelconque de religieux ou de religieuses de l'ordre des Carmes déchaussés, ou même de Tertiaires, les 22, 23 et 24 août 1862; de plus, une indulgence partielle de sept ans et sept quarantaines à tout autre fidèle qui, durant ces trois jours, visitera les églises susdites, au moins avec un cœur contrit, et y priera selon l'intention de S. S. Ces deux indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.—Le second rescrit, par l'organe de la S. Congrégation des Rites, permet de chanter, chacun de ces trois jours, une messe selennelle de la T. S. Trinité, avec l'oraison *Pro gratiarum actione* et la mémoire de Ste Thérèse, à moins qu'il ne se rencontre un double de première classe.

Voici la traduction de ces deux pièces:

« BREF. PIE IX, PAPE, à tous les fidèles qui liront les présentes, salut et bénédiction apostolique. Il Nous a été représenté que, le 24 août MDCCCLXII, trois siècles se seront accomplis, depuis que Ste Thérèse, inspirée de Dieu et approuvée par le Pape Pie IV, Notre prédécesseur, proposa à ses disciples la règle du Carmel dans sa sévérité primitive. Nos chers fils les Procureurs-Généraux des congrégations d'Italie et d'Espagne des religieux déchaussés de l'ordre de la Bienheureuse Vierge Marie du Mont-Carmel, Nous ont exposé que les religieux et les religieuses du susdit ordre

*

aimeraient à célébrer ce glorieux anniversaire dans leurs églises respectives, avec une solennité inacoutumée. En conséquence, ils Nous ont humblement et ardemment supplié d'y pourvoir et d'ouvrir le trésor des indulgences apostoliques. Voulant allumer, dans le cœur des fidèles, cet amour pour Jésus-Christ, qui embrasait S. Thérèse, Nous avons résolu d'accueillir les prières qui Nous sont faites. Au nom du Dieu puissant et miséricordieux, et par l'autorité des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul, nous concédons indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés, aux fidèles de l'un et l'autre sexe, qui, ayant reçu l'absolution avec un vrai repentir, et s'étant approchés de la S. Table, visiteront avec dévotion, les 22, 23 ou 24 août de l'année prochaine, une église quelconque de religieux, de religieuses ou de Tertiaires déchaussés de l'ordre du Carmel et y prieront pour le maintien de la paix entre les princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies et l'exaltation de l'Eglise, notre sainte Mère. En outre, aux fidèles qui visiteront, au moins avec contrition de cœur, une des susdites églises et y prieront, Nous remettons, dans les formes ordinaires de l'Eglise, sept ans et sept quarantaines des pénitences, à eux prescrites ou par eux dûes, à quelque titre que ce soit, et permettons d'appliquer ces indulgences et rémissions de peine aux âmes du Purgatoire, par mode de suffrage. Les présentes sortiront une fois seulement leur effet. Nous voulons qu'on ajoute foi, comme à l'original lui-même, à tout exemplaire des présentes, signé d'un notaire public et muni du sceau d'un ecclésiastique constitué en dignité. »

» *Indult de la S. Congrégation des Rites.* Sa Sainteté le Pape Pie IX, accueillant avec bienveillance les supplications des Procureurs-Généraux des Congrégations d'Espagne et d'Italie de l'Ordre des Carmes déchaussés, supplications qui Lui ont été transmises par le soussigné, Secrétaire de la S. Congrégation des Rites, permet que l'année prochaine, MDCCCLXII, à l'occasion du *Triduo* institué pour célébrer le troisième anniversaire séculaire de la réforme du Carmel par S. Thérèse, soit chantée une messe votive solennelle de la T. S. Trinité, avec oraison: *Pro gratiarum actione* et mémoire de S. Thérèse, les 22, 23 et 24 août, dans toutes les églises de religieux, religieuses, tertiaires, ou même religieuses non cloîtrées du dit Ordre, pourvu qu'il ne se recontre aucun double de première classe, et qu'on observe d'ailleurs les rubriques. Nonobstant toute autre disposition contraire.»

Sa Sainteté, sur la demande du P. Procureur-Général des Carmes déchaussés de la Congrégation d'Italie, a daigné proroger pour sept autres années, c'est-à-dire jusques en 1868 inclusivement, le privilége autrefois accordé à tous les religieux et religieuses de cet ordre, de pouvoir gagner personnellement l'indulgence plénière dite de la *Porziuncula*, dans leurs propres églises, aux mêmes conditions que dans les églises de l'ordre franciscain. Voici la teneur du Bref, expédié le 13 septembre dernier:

Pius PP. IX. Ad futuram rei memoriam. Expositum est nobis iam aliis ab hoc Apostolica Sede fuisse concessum, ut omnes fratres monialesque Ord. B. M. V. de Monte Carmelo respectivi caenobii seu asceterei ecclesiam, die secunda mensis augusti, visitantes, caeteraque iniuncta pietatis opem in Domino rite praestantes, omnes et singulas de Portiuncula nuncupatas indulgentias libere et licite consequi possint et valeant, ac si quamlibet ex ecclesiis fratrum monialiumve ordinis S. Francisci personaliter ea ipsa die et devote visitarent. Iam vero, cum huiusmodi concessionis tempus praeterlapsum sit, supplices modo nobis admotae sunt preces ut idem indultum in aliud tempus de benignitate apostolica dignaremur. Nos ad augendam fidelium religionem, et animarum salutem, coelestibus Ecclesiae thesauris suo charitate intenti, admotis nobis supplicationibus obsecundandum censuimus. Quare, de Omnipotentis Dei misericordia ac BB. Petri et Pauli, Apostolorum eius, auctoritate confisi, praefatum indultum in aliud septennium proximum prorogamus, seu de novo impertimur et elargimur. Servato in reliquis praecedentium concessionum tenore. In contrarium facientibus nonobstantibus quibuscunque. Volumus autem ut praesentium litterarum transumptis seu exemplis etiam impressis, manu alicuius notarii publici subscriptis, et sigillo personae in Ecclesiastica dignitate constitutae munitis, eadem prorsus fides adhibeatur, quae adhiberetur ipsis praesentibus si fuerunt exhibitae vel ostensae. Datum Romae, apud S. Petrum, sub annulo Piscatoris, die XIII. Sept. 1861. Pontificatus nostri, anno decimosexto. Pro Domino Card. Pianetti. I. B. Brancaleoni Castellani substitutus.

PIUS PP. IX. Universis christifidelibus praesentes litteras inspecturis, salutem et Apostolicam Benedictionem. Die vigesimo quarto, ut nuper Nobis relatum est, mensis augusti MDCCCLXII, annus tercentesimus recurrit, ex quo S. Teresia Virgo, severiorum veterum Carmelitarum Regulam, Deo afflante, et Pio IV. Pont. Max. Praedecessori nostro approbante, suis alumnis proposuit. Hinc dilecti filii Procuratores Generales, ut praefertur, Congreg. Italicae et Hispanae fr. Ordinis B. M. V. de Monte Carmelo Excalceat: nuncupat: Nobis exponendum quoque curarunt tum fratres, tum moniales dicti ordinis in eo animo esse ut, in singulis suis Ecclesiis, fausta huiusmodi memoria solemni ac extraordinaria pompa sit celebranda. Quare humiles enixasque preces nobis admoverunt, ut in praemissis opportune providere ac, ut infra, indulgere de benignitate apostolica dignaremur. Nos quo, in fidelium animis, ille amor erga Iesum Christum, quo adeo S. Teresiae Virg.: Cor exarsit, excitetur, admotis nobis supplicationibus obsecundandum censuimus. Igitur de Omnipotentis Dei misericordia ac BB. Petri et Pauli, apostolorum eius, auctoritate confisi, omnibus et singulis utriusque sexus Cristifidelibus vere poenitentibus et confessis, ac sacra comunione refectis, qui die vigesimo quarto, vel uno ex duobus diebus continuis immediate antecedentibus, mensis augusti anni proximi insequentis, quamlibet ex Ecclesiis vel fratrum monialiumque, vel tertiariorum ordinis Beatae Mariae Virginis de Monte Carmelo excalceat: nuncupat: devote visitaverint, ibique pro Christianorum principum concordia, haeresum extirpatione ac Sanctae Matris Ecclesia exaltatione, pias ad Deum preces effuderint, quo die praedictorum id egerint, plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem, misericorditer in Domino concedimus. Praeterea iisdem christifidelibus, saltem corde contritis, qui ut supra quamlibet ex dictis ecclesiis visitaverint, ibique oraverint, septem annos, totidemque quadragenas de iniunctis eis, seu alios quomodolibet debitis poenitentiis, in forma Ecclesiae consueta relaxamus; quas indulgentias, peccatorum remissiones ac poenitentiarum relaxationes, etiam animabus cristifidelium, quae Deo in charitate coniunctae ab hac luce migraverint, per modum suffragi applicari posse etiam in Domino indulgemus. Praesentibus pro hac vice tantum valituris. Volumus autem ut praesentium litterarum transumptis, seu exemptis etiam impressis manu alicuius notarii publici subscriptis et sigilli personae in Ecclesiastica dignitate constitutae munitis, eadem prorsus fides adhibeatur quae adhiberetur ipsis praesentibus si forent exhibitae vel ostensae. Datum Romae, apud S. Petrum, sub annulo Piscatoris, die XX. septembris, MDCCCLXI. Pontificatus nostri anno decimosexto. Pro Domino Cardinal. Pianetti, Io: B. Brancaleoni Castellani subs.

Locus ✠ Sigilli.

ORDINIS CARMELITARUM EXCALCEATORUM. Sanctissimus Dominus nostrer Pius PP. IX. clementer deferens supplicibus votis Procuratorum Generalium Ordinis Carmelitarum Excalceatorum congregationum Hispanae et Italae, a subscripto sacrorum Rituum Congregationis secretario relatis, indulsit ut anno proxime futuro MDCCCLXII, occasione solemnis tridui ad recolendum tertium centenarium reformationis Ordinis Carmelitarum a Sancta Teresia a Iesu, Virgine, tam feliciter perfectae, diebus XXII-XXII-XXIV. mensis augusti in omnibus et singulis ecclesiis Ordinis Carmelitarum Excalceatorum utriusque sexus, ipsis non exclusis Ecclesiis tertiariorum et monialium quae lege clausurae non sunt adstrictae, cani valeat missa votiva solemnis SS̃mae Trinitatis, additis oratione pro gratiarum actione ac commemoratione eiusdem S. Teresiae; dummodo non occurrat duplex primae classis, et rubricae serventur. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 12. sept. 1861.

Locus ✠ Sigilli.

C. Episcopus Portuen. et S. Rufinae Card. Patrizi S. R. C. D. Bartolini S. R. C. Secretarius praefectus.

De l'Instruction Primaire à Rome en 1861.

A peine monté sur le trône, le Pape Pie IX, dont les Ecoles d'Imola conservent de si touchants souvenirs, imprima à l'enseignement de l'enfance une impulsion qui ne s'est point ralentie depuis quinze ans. Peu après son exaltation au Souverain Pontificat, des salles d'asile s'ouvraient dans les quartiers pauvres et populeux; des écoles gratuites, dirigées par les Frères des Ecoles Chrétiennes et par des religieuses françaises, étaient établies sur

différents points de la capitale. Les jeunes ouvriers, dont les travaux absorbent les heures de la journée, obtenaient des écoles du soir: enfin, nous assistions dernièrement à l'inauguration d'une magnifique école primaire, construite aux frais du Saint-Père, à l'entrée du Borgo, sur la place que la municipalité reconnaissante vient de nommer *place Pie IX*. En somme, pour les garçons seulement, Rome compte près de quatre-vingts institutions primaires de différents genres, sans parler d'un grand nombre de petites écoles privées et des orphelinats, hospices, pénitenciers, où les enfants reçoivent l'instruction dans l'établissement même.

L'Enseignement primaire est placé sous la juridiction du cardinal-vicaire. Tous les peuples ont accordé à l'autorité religieuse cette marque de confiance. Chez les Indiens, chez les Musulmans, l'école est une dépendance de la pagode et de la mosquée: le Derviche est le premier maître de la jeunesse. Le christianisme rehaussa les fonctions modestes d'instituteur que les anciens romains abandonnaient à des esclaves, les croyant indignes d'un citoyen libre. Les premières écoles du moyen-âge furent les écoles *claustrales* et *épiscopales* dont les capitulaires de Charlemagne, les conciles du temps, et plus tard celui de Trente recommandent instamment la création. L'Evêque ouvrait des écoles élémentaires dans les principales localités de son diocèse et désignait pour l'assister ou le suppléer, des membres de son clergé qui prenaient le nom de *Capischoles, Escholâtres*, et s'en trouvaient grandement honorés. L'esprit de ce système est encore observé à Rome. Le Cardinal-Vicaire examine toute personne qui se consacre à l'enseignement primaire: hâtons-nous de dire que l'autorisation s'accorde indistinctement aux prêtres et aux laïques, sans partialité aucune, puisque l'immense majorité des instituteurs de Rome appartient à cette dernière catégorie.

On reproche volontiers au gouvernement romain de ne point intervenir assez activement dans l'enseignement primaire, et de ne rien faire pour en élever le niveau. Ces griefs sont dénués de fondement. Si un gouvernement est devancé dans ses bonnes intentions par le zèle des particuliers, pourquoi s'en plaindre ? Si le bien s'opère, peu importe par qui. Ne peut-il se produire rien de convenable, en dehors de l'action officielle de l'Etat ? Quand des personnes pieuses et bienfaisantes, proposent une bonne œuvre, la mission de l'autorité est d'applaudir à leur initiative généreuse (et non de l'absorber), de féconder cette inspiration, d'en surveiller les développements et d'en écarter les obstacles. Si les enfants de Rome ne se présentent pas en plus grand nombre aux écoles, la faute en est aux familles. On a rendu l'instruction accessible à tous: elle est gratuite dans plusieurs établissements consciencieusement tenus. Mais, en présence de l'incurie et des préjugés des parents, le gouvernement pontifical ne peut recourir au système *coercitif* tel qu'il existe en Norwège, en Grèce, en Prusse, dans certaines parties de la Suisse et de l'Allemagne, tel que l'introduisait en France la loi du 29 frimaire, an II, aujourd'hui, lettre morte. Les législateurs de ces contrées, au nom de l'intérêt de l'enfant, au nom de l'intérêt général, ont cru pouvoir décréter certaines peines, l'amende par exemple, l'interdiction des droits civiques, la prison même, contre les parents qui négligent de faire instruire leurs enfants. D'un autre côté, des hommes graves, en France, en Angleterre, en Italie, dans les Etats Romains, pensent que l'application du système coercitif rendrait l'instruction odieuse chez leurs compatriotes, abstraction faite de la question de droit, sur laquelle les publicistes ne sont pas d'accord. Quant à la tenue des écoles romaines, elle est satisfaisante et se perfectionne d'ailleurs chaque jour par l'introduction de méthodes duement éprouvées: le programme des leçons est à peu de chose près ce que nous rencontrons en France, un peu moins prétentieux peut-être et plus pratique. Les étrangers qui visitent les écoles gratuites des Frères, les trouvent dirigées d'une manière irréprochable. En somme, le bien s'opère, mais simplement, sans fracas et sans pédanterie. Oserions-nous nous en plaindre ?

Rome compte 3 salles d'asile *(asili d'infanzia)*, fondées en 1847 par une Société de dames charitables et de nobles romains qui continue à les surveiller et à les entretenir. Ces établissements sont ouverts dans les 3 quartiers les plus pauvres et les plus peuplés de la capitale, Transtévère, Regola et Monti. Les parents, occupés toute la journée et souvent retenus hors de chez eux, sont dans l'impuissance de surveiller leurs enfants qui contracteraient promptement les vices engendrés par le vagabondage. Les garçons sont reçus gratuitement à l'*Asile*, de trois à 8 ans; la famille les y conduit le matin, à 7 heures, et les vient reprendre le soir, une heure avant l'*Ave Maria*. Le nombre des élèves admis dans ces 3 asiles est en moyenne de 120 à 150 pour chacun: ils sont instruits par des Directrices laïques subventionnées par la Société de patronage et une Dame, déléguée par la Société, a la charge de l'inspection, qui est fréquente et bien comprise. Sous le rapport matériel, l'Asile romain ne laisse rien à désirer, grâce à la générosité des fondateurs: un jardin, une salle de récréation pour le mauvais temps, un réfectoire, une petite chapelle et une salle d'étude disposée en amphithéâtre, composent le local. L'instruction est sur le même pied que dans les autres pays: les prières, les leçons, les exercices gymnastiques, les repas occupent la journée entière.

Mais un grand nombre d'enfants, retenus par les travaux de leur âge, par exemple la classe nombreuse des jeunes apprentis et ouvriers, resteraient à jamais privés d'instruction. Douze écoles du soir *(scuole notturne)* ont été ouvertes sur différents points de Rome. L'étranger s'arrête plus d'une fois devant une file d'enfants de tout âge, qui, suivis de leurs maîtres, regagnent, la nuit en bon ordre, la maison paternelle. Ce sont les élèves des Ecoles nocturnes. On n'a point oublié à Rome la visite inopinée que leur fit un soir le Saint-Père, peu après son exaltation au Pontificat, la bienveillance avec laquelle il leur distribua des récompenses, et l'enthousiasme de ces jeunes cœurs, à l'aspect de leur souverain. Les leçons durent une heure et demie et sont données avec la plus généreuse ardeur et sans nulle rétribution par des prêtres, des prélats, des nobles, tous rivalisant de charité et d'abnégation. L'enseignement embrasse toutes les connaissances indispensables à l'ouvrier, lecture, écriture, notions suffisantes d'arithmétique et de dessin. La direction et l'inspection sont confiées à un conseil composé de deux ecclésiastiques, sous la présidence d'un Prélat. Chaque école du soir compte, en moyenne, trente élèves.

La plupart des enfants qui ne reçoivent point l'instruction dans leur famille, fréquentent les écoles gratuites ou les écoles Régionnaires.

Les premières sont actuellement au nombre de sept, dont cinq dirigées par les Frères de la Congrégation du vénérable de la Salle, devenus maintenant aussi populaires à Rome que dans les villes de France. Ils y ont apporté leurs méthodes, leur programme d'éducation, leur zèle si intelligent et si désintéressé. Le gouvernement leur a confié l'Ecole de Dessin annexée à leur établissement de *San Salvatore in Lauro* et ils ont ouvert, au Palais Poli, une école exclusivement destinée aux enfants des familles françaises établies à Rome. Il n'y a qu'une voix sur les services éminents que rendent ces Frères à la jeunesse romaine. Les deux autres Ecoles gratuites sont tenues à San Pantaleo, par les Pères *delle Scuole Pie* et à Santa Maria in Monticelli, par les Pères de la Doctrine Chrétienne.

Les Ecoles Régionnaires *(scuole Regionarie)* sont au nombre de 49, c'est à dire plus de trois par quartier, la ville étant divisée, aujourd'hui comme au temps des Empereurs, en quatorze *Rioni*. On les classe en deux catégories: Ecole élémentaire et Ecole supérieure, mais la plupart des *scuole Regionarie* comprennent ces deux degrés d'enseignement. La rétribution mensuelle varie généralement de un écu romain à deux écus et demi, selon la réputation de l'établissement. Les leçons durent six heures, trois avant midi et autant le soir, de vingt à vingt-trois heures, selon le style italien. Les enfants de la classe élémentaire apprennent la lecture, l'écriture, le catéchisme *(la Dottrina)*; l'arithmétique, la grammaire, l'histoire sainte; ceux de la classe supérieure reçoivent en outre des notions de géographie, d'histoire profane, de chant et commencent l'étude du latin, afin de pouvoir être admis au Collége Romain. Dans quelques écoles, on enseigne le français et les principes de la musique. On estime que les trois cinquièmes des maîtres sont laïques, et la moyenne des élèves est, pour chaque école, de quarante à quarante-cinq. Quant à la méthode, la plus répandue est la simultanée: de temps en temps, à l'improviste, des inspecteurs, délégués par le Vicariat ou par la Congrégation des études, visitent toutes les écoles et examinent les travaux.

En dehors des écoles régionnaires, existent un grand nombre d'établissements plus modestes, connus sous le nom d'Ecoles privées, de petites Ecoles, *scuola di fanciulli* pour les garçons, et *di fanciulle* pour les filles. La rétribution mensuelle est extrême-

ment modique et l'enseignement, plus restreint. Il n'est pas de rue qui n'en compte trois ou quatre. Elles tiennent le milieu entre la Salle d'asile et l'Ecole Régionnaire. Quand les filles seules y sont admises, c'est alors un espèce d'ouvroir, où l'on enseigne la lecture, l'écriture, la broderie et les travaux du ménage. Le programme est, du reste, imprimé sur l'enseigne placée au dessus de la porte et varie selon les quartiers; en général, ces écoles sont tenues par des femmes laïques, avec l'autorisation du Cardinal-Vicaire.

L'éducation des filles, si importante dans une société et dans une société chrétienne surtout, n'est point négligée. Par les soins du gouvernement et de charitables princesses romaines, les religieuses du Sacré-Cœur, les Ursulines, les Sœurs de charité et d'autres communautés, françaises ou belges, ont ouvert plusieurs écoles gratuites annexées à leurs pensionnats. Nous citerons, entre autres, les Ecoles de la Trinité-des-Monts et du palais Giustiniani, ainsi que celle du palais Borghese. Le Pape Pie IX a fondé, en outre, un grand nombre d'écoles de filles et c'est l'Aumônier apostolique qui pourvoit à toutes les dépenses.

Deux mots, gravés sur le frontispice de l'Ecole primaire *del Borgo*, dûe à la munificence vraiment royale du Saint-Père, caractérisent heureusement l'esprit de l'enseignement à Rome: *ad christianam puerorum utilitatem—Sinite ad me venire parvulos.*

Académie des Arcades.

L'Académie des Arcades s'est réunie, dernièrement, dans le local des séances ordinaires, rue *del Lavatore;* les séances extraordinaires se tenant, comme on le sait, à la Protomothèque Capitoline et, dans les beaux jours, au bosquet Parrhasien, sur le Janicule.

La salle *del Serbatojo* était presque remplie, bien que septembre soit un mois de délassements et de villégiature. La décoration ne manque pas d'originalité. D'un côté, sont les portraits des huit Custodes ou présidents qu'a comptés la société depuis sa fondation; à droite et à gauche, deux tables de forme antique contiennent en style lapidaire les règlements de l'Académie. Les Arcades les plus célèbres lui ont légué leurs portraits, qui complètent l'ornement du local. La reine Christine de Suède y figure en sa qualité de fondatrice et de protectrice, entourée de Cardinaux, d'Evêques, de Prélats, de religieux, de laïques, de femmes. Le visiteur français s'arrête devant une petite toile qui porte l'inscription suivante:

Bernardvs Fontenelle
inter Arcades
Pigastvs Amyclaevs.

C'est bien là la physionomie insoucíante du normand Bernard le Bovier de Fontenelle et il n'est pas étonnant qu'il ait choisi le titre de citoyen de la Taciturne Amyclée, lui qui disait: si j'avais la main pleine de vérités, je ne l'ouvrirais pas pour les répandre.

M. Balthazar Capogrossi a lu une dissertation sur l'*Etat des colonies chez les Grecs et les Romains.* C'est un sujet qui intéresse au plus haut point le monde moderne et le savant Heeren n'a pû, malgré son immense érudition, épuiser une telle matière.

L'orateur débute par rechercher l'origine de la colonie chez les Grecs, et c'est principalement aux Athéniens qu'il s'attache. La colonie Athénienne, dit-il, est dûe à la nécessité de déverser sur quelque point du globe le trop-plein d'une population turbulente, à ce besoin de mouvement et d'expansion qui tourmentait les mobiles habitants de la riante Attique, au désir de commercer et de s'enrichir. La conquête mettait d'immenses territoires à la disposition du vainqueur qui en faisait deux parts: une pour les Dieux, une pour les citoyens. On ouvrait alors des registres d'émigration dans chaque tribu et l'affluence était telle, qu'il fallut souvent recourir aux décisions du sort, pour prévenir les disputes. Un magistrat conduisait les colons à leur destination, répartissait les terres, instituait un gouvernement en rapport avec les circonstances et les lieux et déterminait les relations de la colonie avec la métropole. C'est ainsi que les Grecs portèrent leur religion, leur esprit et leur belle langue, sur tous les points du monde connu; dans l'Asie-Mineure d'abord, puis, en Afrique, sur les rives inhospitalières du Pont-Euxin, en Sicile, en Italie appelée longtemps Grande-Grèce, en Espagne et dans les Gaules, où ils fondèrent Marseille, Nice, Antibes, Agde et probablement Avignon, pour ne parler que des plus célèbres. Le colon restait néanmoins citoyen d'Athènes; on sait d'ailleurs qu'un grec pouvait être, en même temps, citoyen de plusieurs villes. La métropole accordait, par prudence, une certaine autonomie aux émigrés et néanmoins, ils se rendirent presque tous indépendants, quand ils en trouvèrent l'occasion.

Les Romains, continue M. Capogrossi avec l'accent du patriotisme, ont été le peuple colonisateur par excellence. Leurs colonies ne s'amollirent point dans les plaisirs, comme celles des Grecs: elles restèrent plus attachées que ces dernières à la métropole, au *mancipium rex*, sans doute parce que la centralisation était plus forte et les moyens coercitifs plus efficaces. La colonie romaine a du reste un caractère à part: ce n'est plus un comptoir, un refuge pour une population exubérante et affamée: c'est avant tout une station militaire, une sentinelle avancée du grand peuple, *populum late regem*... Il y eut un moment, où ces descendants d'un pâtre parlaient en maîtres au genre humain tout entier et levaient des tributs sur toute la terre alors connue: les officiers du fisc pénétraient jusques sur les rivages glacés de cette *ultima Thule* qui était peut-être l'Islande!

Passant sous silence les colonies du moyen-âge, celles des Gênois, par exemple, qu'a étudiées M. Sauli, l'orateur termine par quelques paroles sur les colonies des peuples modernes, qui, si l'on excepte celles de l'Angleterre et de la Hollande, ont presque toutes brisé le joug de leurs métropoles, parce que ces dernières ne surent point se les attacher et leur marchandèrent durement l'autonomie la plus légitime.

Divers membres de l'Académie, assis autour de M. Capogrossi, lisent ensuite des poésies italiennes ou latines. On a remarqué le sonnet d'un religieux Somasque sur le premier anniversaire de la bataille de Castelfidardo, célébré à l'Eglise S. Charles Borromée, et un beau dithyrambe d'un autre religieux sur le lever du soleil, contemplé des hauteurs du mont Aventin.

Lettres de Bologne. de Florence et de Naples.

Florence, 14 octobre 1861.

Les Gonfaloniers de la Toscane ont adressé à tous les curés de leurs districts une circulaire pour leur intimer l'ordre de fournir, dans le plus bref délai, les rôles des hommes qui n'ont point atteint l'âge de *trente-cinq ans.* Cette disposition a un effet rétroactif au premier août dernier; elle détruit l'exception qui avait été faite en faveur des colons déjà compris dans la garde national et les appelle en masse et d'urgence à un service actif. J'ai parcouru les campagnes et j'ai vu les curés très-affligés d'avoir à remplir un si brutal office, les propriétaires fort inquiets pour leurs cultures, les familles dans le désespoir de perdre les soutiens de leur existence et les hommes frappés par l'édit, enflammés de fureur et jurant qu'ils opposeront la plus énergique résistance et repousseront la force par la force: Ces hommes disent avec juste raison, « que le Piémont pour satisfaire des vues ambitieuses qui ont déjà détruit le bien-être antique de la Toscane, veut les enrégimenter et les conduire sur des champs de bataille, que leur vie n'appartient pas à Emmanuel mais à Ferdinand, lequel, après tout, n'aurait jamais l'indiscrétion de la demander à des hommes de 35 ans, à des pères de famille ».

Pour moi, j'ajoute que le gouvernement va très certainement, par cette mesure, provoquer des événements fort graves. Puissent-ils avoir pour résultat définitif une crise salutaire. Cette mesure, ainsi que bien d'autres, indique suffisamment l'extrêmité à laquelle le Piémont se trouve réduit de chercher la solution des questions italiennes dans la guerre. A son point de vue même, j'ose le dire, il a raison et n'a pas d'autre parti à prendre. En se jetant tête baissée dans une guerre avec l'Autriche, il peut amener une conflagration européenne et éviter d'être incontinent étouffé par les factions mazziniennes. C'est une des choses que le Roi Emmanuel comprend, et qui se trouve depuis longtemps confirmée par son caractère de soldat, comme par tous les incidents dont mes précédentes lettres ont entretenu les lecteurs de la *Correspondance de Rome.* N'oublions pas le mot: *Andremo al fondo.* Nous irons au fond. Au fond de quoi?... Ah! l'on sent que le malheureux Emmanuel voit *un abime.* Tout, dans l'extérieur de sa personne, dans sa frénesie pour la chasse et pour les plaisirs, dans

l'ennui qu'il apporte au milieu des fêtes, dans son dédain pour les hommages des italiens, dans ses isolements fréquents, tout révèle le lamentable état de son âme et sa résolution d'aller.... *al fondo*. Je voudrais pouvoir répéter les paroles qui tombèrent de la bouche de Sa Majesté dans le dernier diner au Palais Pitti, le soir du six octobre. Mais ces paroles blessent le sentiment catholique et le sentiment français, le Pape et Napoléon III. Elles mettent trop à nu les plaies du cœur et les égarements de l'esprit royal. Les journaux piémontais qui ont prêté au Roi, à l'exposition, un discours qu'il n'a pas fait, supprimeront celui qu'il a prononcé dans ce diner, ayant à sa droite madame la Marquise veuve Lajatico, à sa gauche madame la Marquise Incontri. Pour cette fois, je fais comme eux. Je me tais.

J'ai parlé dans ma dernière lettre de l'avilissement de la magistrature florentine. Le gouvernement de Turin vient de nous montrer quel état il en fait.

Tandis que la procédure Castrucci, bassement ourdie, illégalement entamée, est arrêtée par l'absence des preuves et aboutit à la nécessité d'élargir un sicaire payé pour s'accuser d'une faute qu'il n'a point commise et qu'il n'a pu commettre, Ricasoli ordonne par la télégraphe de retenir rigoureusement Castrucci à la prison des *Murate*. Ricasoli réforme despotiquement la justice et impose le plus humiliant opprobre aux magistrats.

Le prix des vivres et des denrées augmente et, avec lui, le mécontement du peuple.

La guerre continue avec une grande apreté entre le parti démagogique mazzinien, qui a son organe dans la *Nuova Europa*, et le parti révolutionnaire piémontais, dont la *Nazione* défend les sordides intérêts. Dolfi publie une lettre où il menace ses ennemis, les unitaires royaux, de soulever le voile qui recouvre leurs abominables excès et leurs infamies. Guerrazzi se jette sur Ricasoli et ses satellites et les anathématise en leur demandant compte de plus de 150 millions dont ils s'obstinent à ne pas justifier l'emploi, tandis que, lui, Guerrazzi, étant au pouvoir en 1849, produisit, dit-il, le reçu de la plus petite somme dépensée, ainsi que cela résulte des documents à l'appui de son procès.

La *Nazione* feint de ne pas entendre et cherche à distraire son public en insultant avec fureur la Papauté. La dernière allocution du Souverain Pontife met en émoi toute la juiverie. Le *Moniteur Toscano* reproduit un article des plus injurieux de l'*Opinione* contre S. E. le Cardinal Antonelli et les journalistes de troisième ordre, dans leurs feuilles, se livrent envers les chefs de la révolution piémontaise, à toutes ies excitations de la haine et de la jalousie.

Le Docteur Antoine Salvagnoli, l'un des serviteurs ingrats de la maison de Lorraine, devenu satellite de la maison de Savoie, déjà gorgé d'or et d'honneurs et prêt à passer à Mazzini, exalte les vertus de son frère défunt, et met la générosité du gouvernement à l'épreuve, en demandant qu'on lui achète la biliothèque du susdit frère. Et le gouvernement se rend aux aboiements de ce Cerbère et lui jette trente mille francs pour des livres dont la valeur ne dépasse pas six mille francs.

Gennarelli, dont les lettres de change circulent protestées dans Florence, achète par dessous main et pour quelques écus, des manuscrits, qu'il jure être authentiques, et les vend au gouvernement pour dix mille francs. Celestino Bianchi passe toute-à-coup de la plus affreuse misère à la splendeur. Il achète une villa et bâtit un palais et la presse siffle contre lui ses venins et lui envoie des caritatures poignantes.

Carignan est parti le 9, appelé par le télégraphe.

Je n'ai rien à vous dire des Princes. Les entrées à l'exposition ne couvrent pas les frais quotidiens. Le P. Romanini dans d'excellents sermons à S. Maria Novella, foudroie les impies et excite l'enthousiasme catholique.

Je terminerai cette lettre par une anecdote qui édifiera les Romains sur la valeur de leurs princes rebelles au souverain Pontife.

Piombino, le député aux trois votes, fut toujours vert-galant et il n'est personne qui ne sache l'histoire de Luisella, la romaine, que le *magnifique* prince avait dotée d'une pension mensuelle et d'une somme de 40,000 fr., somme déposée chez un banquier florentin. Je ne sais si les boutiques de la place Colonne ne se louent pas, ou si la jalousie a mordu le prince, le fait est que, tout-à-coup, Luisella n'a plus reçu sa pension et arrêt est mis sur les 40,000 fr. Luisella pousse les hauts cris et recourt au tribunal de première instance. Elle produit toute la correspondance de l'ingrat dont les juges et le public font des gorges chaudes et expose qu'elle a cinq enfants de son Excellence Sérénissime, et que les cinq petits serins ne peuvent pas mourir de faim. Le tribunal fait droit aux réclamations de Luisella et l'autorise, en attendant de plus amples débats, à toucher 5000, et sur les 40,000 fr. à titre de pension alimentaire pour les fils. Le magnifique Piombino en appelle de cette décision. L'affaire est maintenant en Cour de Cassation. II.

Bologne, 17 octobre.

Le roi Victor n'a pas reçu l'accueil enthousiaste qui a inspiré de si belles colonnes aux journaux italianissimes. Il n'a fait que traverser Bologne, comme un éclair; on sent que la terre lui tremble sous les pieds, plus encore qu'en Toscane. Une *claque* de gamins, organisée à la façon des théâtres, salua S. M. de hourrahs bien payés; mais le peuple, le vrai peuple n'était point dans les rues. A peine arrivé, le roi *Galantuomo* s'est présenté aux champs Caprara, en tenue de colonnel et le képi en tête, comme une vieille connaissance qui peut se permettre quelque familiarité. Ce sans-gêne a déplu aux Bolognais... ils en verront bien d'autres. Mais voici le plus beau: la garde nationale convoquée pour la revue, aux champs Caprara, par Malvezzi, répondit fort mal à l'appel de son commandant et prêta une oreille plus docile à certaines exhortations mystérieuses que lui soufflaient à l'oreille les membres de certain comité... et ce n'est pas du *Comité clérical* qu'il s'agit. De 6000 hommes, il en vint 800! Le roi, exaspéré, s'emporta contre Malvezzi qui balbutiait quelques timides excuses, et lui déclara qu'il acceptait la démission d'un officier qui ne sait point se faire obéir. Représentez-vous l'humiliation de cette nullité qui s'appelle Malvezzi. Il ne voulait plus assister au dîner royal, mais il réfléchit que, au bout du compte, il pouvait y figurer comme sénateur du royaume d'Italie, sinon comme général. Cette distinction, qui fait honneur à sa logique et à son appétit, lui permit d'obtenir le retrait d'un ordre du jour où la conduite de la garde nationale était sévèrement blâmée. Les colonnels Simonetti et Buratti ont catégoriquement refusé l'invitation, ce qui n'a pas peu ému les Piémontais. Un d'eux disait à un noble de Bologne: « *Votre garde nationale est un ramassis de papalins.*

Le *Corriere dell'Emilia* a découvert pourquoi l'excellente feuille catholique *l'Eco* n'a pas annonçé, dans ses colonnes, le passage du Roi. « C'est, dit-il, parce que le Roi des rédacteurs de l'*Eco* n'est point Victor-Emmanuel, mais celui qui trône au Vatican; l'*Eco*, semblable aux puissances du nord, ne reconnaît pas le roi d'Italie.»

Naples, 17 octobre.

L'ordre règne dans les Deux-Siciles; vous m'entendez, un ordre comme celui de Varsovie, en 1831. Il n'y a plus de réaction officielle, parce que Cialdini a promis d'étouffer la guerre civile avant le 1er octobre, et, depuis le 1er octobre, les journaux se taisent ou laissent échapper de temps en temps ces mots sacramentels: *il brigantaggio è spento, quasi spento*... le brigantage est éteint, presque éteint.

Malheureusement, on peut leur répondre par un de vos vers célébres:

Les gens que vous tuez se portent assez bien!

Le télégraphe a déjà fusillé quatre fois le général Borgès et dix fois, le terrible Mittica; Chiavone a été pris, repris, enterré je ne sais combien de fois et il nargue encore les bersagliers, dans les montagnes de Sora, et leur envoie, en manière de salut, 980 grenades. La bande de Cipriani était exterminée, avant-hier, pour la troisième fois; il ne restait plus un homme pour porter la nouvelle du désastre aux autres brigands, absolument comme dans les batailles antiques. Et voilà Borgès, Mittica et Cipriani qui ne se défendent plus, mais qui prennent l'offensive! Pour des morts, c'est d'une audace impardonnable.

Notre population est dans le malaise et l'atonie. On a peur de la famine pour l'hiver prochain. Le gouvernement a permis l'exportation des pâtes napolitaines, c'est à dire, d'un produit de notre industrie nationale, et d'un produit qui constitue ici la base de l'alimentation du peuple. *Quos vult perdere, Jupiter dementat!*

Bibliographie.

CHRONIQUE DES MISSIONS FRANCISCAINES

Les nombreux enfants de S. François n'édifient pas seulement l'Europe par leurs austérités et leur abnégation, mais, depuis la fondation même de l'Ordre Séraphique, ils ont des missions dans toutes les parties du monde. Sur la fin du moyen-âge, ils évangélisaient déjà l'Arménie, la Géorgie, la Bulgarie et la Chine, ce tombeau de tant d'apôtres. En 1307, le P. Jean de Monte-Corvino élevait deux églises à Pékin, dont il était archevêque. En 1232, Rome avait besoin de missionnaires pour travailler à la réconciliation des schismatiques Grecs; elle envoya quatre Frères mineurs. De nos jours, leur zèle les conduit en Erzégovine, en Moldavie, dans les provinces chinoises de Ken-si, de Kan-si, de Hu-pé, de Kan-tung, à Agra dans l'Inde, en Egypte, à Tunis, dans la Nouvelle-Zélande; de plus, ils ont des colléges de missionnaires en Bolivie, au Mexique, au Chili, au Pérou et à Panama.

La *Correspondance de Rome* (1) entretenait naguère ses lecteurs de la publication des annales des missions franciscaines, dirigée avec tant d'érudition et d'ardeur par le P. Marcellino de Civezza, Consulteur de la Propagande. Les éloges de la presse catholique ont fait sentir la nécessité de traduire cette Revue en français, pour en faciliter la diffusion; c'était du reste le vœu universel en Belgique, en Suisse, en France, en Allemagne. Nous sommes heureux d'annoncer que les supérieurs de l'Ordre, à Rome, viennent d'autoriser M. Charles Peeters, libraire de Louvain, à entreprendre cette bonne œuvre au profit du couvent franciscain de Jérusalem. Espérons que, désormais, une publication si instructive et si édifiante se répandra dans toutes les familles chrétiennes; le fidèle se fortifiera dans la foi en suivant, dans les contrées les plus inhospitalières, ces intrépides ouvriers du Christ, comme lui, pauvres; comme lui, persécutés de ville en ville; et souvent aussi, terminant sur la Croix ou sous la hache, une longue vie de souffrances et de bonnes œuvres. L'homme de science trouvera dans leurs lettres, écrites avec la simplicité de l'héroïsme, de précieux renseignements sur des terres si lointaines et si peu connues, sur l'Extrême-Orient, par exemple, où le sang de nos soldats coulait naguère pour venger celui de nos missionnaires.

Les deux dernières livraisons (mai et juin — juillet et août) sont en tout dignes des précédentes et obtiendront le même succès.

Le P. Marcellino de Civezza traite dans leur première partie, des missions franciscaines du treizième et du quatorzième siècle, en Arménie, en Géorgie et en Bulgarie. Les travaux apostoliques de F. André de Pérouse et de F. Jacques de Rossano sont racontés avec un style coloré et entraînant, et suivis de quelques lignes sur l'état actuel de l'église arménienne-unie. La Bulgarie, cette autre brebis égarée, dont le retour fut si consolant pour les fidèles, la Bulgarie, évangélisée par Cyrille et Méthode, demeura dans la communion de l'Eglise romaine jusqu'à la déchéance de Jean Wladislas, son dernier roi, vaincu en 1017 par l'Empereur Léon II. Après avoir perdu sa nationalité, absorbée dans le vaste Empire d'Orient, elle perdit encore la pureté de la foi et fut schismatisée lentement et fatalement, avec la tactique bien connue du schisme grec. C'est alors qu'Innocent IV envoie plusieurs franciscains, sous la conduite du P. Eugène de Somma, entreprendre la réconciliation de ces infortunés. Le Pontife, alors à Lyon, leur remet une longue lettre adressée à Colman, nouveau roi que la Bulgarie révoltée avait élu pour la gouverner. Mais le sort de l'expédition et des missionnaires n'est point parvenu jusqu'à nous et l'histoire ne fournit aucune lumière à ce sujet. D'autres Frères mineurs, envoyés plus tard par la reine de Hongrie, de concert avec le même Pape Innocent IV, n'obtinrent aucun résultat mémorable et la Bulgarie resta schismatique.

Dans la seconde partie des deux livraisons qui nous occupent, on a inséré diverses correspondances des missionnaires franciscains de l'Albanie, de Terre-neuve, du Caire, de Damas; les lecteurs reliront plus d'une fois une longue et intéressante lettre, écrite de Hong-Kong, le 28 mars 1861, par le P. Louis de San Giusto, Missionnaire-apostolique dans la province chinoise du Kensi. Cet héroïque religieux raconte avec la plus grande simplicité les souffrances qu'il a subies, du 9 juin 1860 au 18 mars 1861, traîné de ville en ville, par toute la Chine, jusqu'au moment, admirablement décrit, où l'audace des mandarins tombe comme par enchantement à la vue de Canton et des navires français qui stationnent dans le port. « J'aperçus tout-à-coup, dit le P. Louis, les mâts pavoisés de la flotte française et anglaise... il y avait vingt ans que je n'avais vu un navire! Je découvris de la plage un soldat français en sentinelle sur le pont, et le saluai en faisant le signe de la croix. Il me répondit lui-même en se signant. Enfin s'ouvrirent les portes de Canton. - Viens, me dit le soldat qui me conduisait; dans quelques instants tu seras remis au tribun militaire et consigné à tes compatriotes. - Les Anglais, à qui je présentai le passe-port que m'avait donné un consul français, me remirent aux sentinelles de leurs alliés et le commissaire de la marine écouta, les larmes aux yeux, le récit de mes aventures en m'invitant à les relater par écrit pour qu'il les transmit à l'Empereur. Je lui obéis.....» Voilà quelques lignes de cette importante lettre; on peut dire aussi du P. Louis: *eodem animo scripsit quo bellavit*. Au milieu de ses pénibles pérégrinations, quand il ne peut rien faire pour l'Evangile, il travaille pour la science profane; il s'informe des pays qu'il traverse, des distances qui les séparent, « dans l'espoir, dit-il en terminant, que ces notions ne seront pas inutiles aux études géographiques.»

La troisième et la quatrième partie des deux livraisons renferment de précieux documents de statistique sur la Bolivie, la Nouvelle-Grenade, la Chine, encore la Chine, toujours orgueilleuse, ignorante, fourbe et obstinée dans l'erreur, comme au temps des premières missions. Une lettre du P. Bonaventure d'Acquaviva expose l'état des travaux apostoliques de l'Albanie. Une autre écrite d'Auckland, dans la Nouvelle-Zélande, rend compte de la mission à peine fondée, et déjà prospère, dans les Iles les plus lointaines de l'Océanie.

— La Paroisse, *Revue liturgique, canonique, littéraire et archéologique;* paraissant le 15 de chaque mois. — 144 pages gr. in-8°, à deux colonnes, par an. — Prix de l'abonnement; 6 fr. par an. — S'adresser à M. *E. Repos*, libraire éditeur du journal *le Plain-Chant*, 70, rue Bonaparte, Paris.

Il existe en France, si nous ne nous trompons, quarante-quatre mille paroisses ou succursales. Un journal qui, sous un format commode, et à bon marché, dans une mesure à la fois discrète et suffisante, traiterait la plupart des matières qui peuvent intéresser un prêtre joignant à la charge d'âmes les soins si multipliés et si délicats de l'administration paroissiale, pourrait, nous le croyons fermement, se promettre une clientèle capable d'assurer largement son existence, et (ce qui est plus important) rendre au clergé de France les plus grands et les plus signalés services.

C'est le but que s'est proposé la Revue dont nous venons de donner le titre et les conditions d'abonnement; et nous avons bon espoir que, après les tâtonnements inséparables de toute œuvre qui commence, il parviendra à l'atteindre heureusement. Le nom du prêtre savant et distingué qui a bien voulu consacrer à cette œuvre son talent, ses vastes connaissances et son activité, nous est un sûr garant des efforts et des soins consciencieux qui seront apportés à cette utile publication. M. l'Abbé *X. Barbier de Montault*, rédacteur en chef de *la Paroisse*, par son érudition archéologique, liturgique et canonique, aussi bien que son zèle incontestable, possède tous les titres possibles à la confiance du public spécial auquel s'adresse ce journal. Son exemple, nous n'en doutons pas, suscitera des émules, et nous verrons bientôt se grouper autour de lui des collaborateurs capables de le seconder, et de mettre chaque jour davantage sa revue en mesure de répondre complètement aux besoins du clergé paroissial. Déjà les neuf numéros qui ont paru, depuis le mois de janvier de cette année, sont une promesse et un gage d'avenir. Nous y avons remarqué d'excellents articles de MM. les abbés *Jouve*, chanoine de Valence; *André*, protonotaire apostolique; et de MM. G. Schmit, organiste de Saint-Sulpice; V. Godard-Faultrier, et L. Morel de Volcine. Ce sont là des travaux qui peuvent satisfaire les juges les plus exigeants. La seule observation que nous nous permettrons de faire à l'éditeur de ce recueil, sera relative, non pas à l'exiguité du format (il est convenable et bien choisi), mais au petit nombre de pages qui composent chaque livraison mensuelle. Une feuille in-8°, même à deux colonnes (144 pages par an!), — nous craignons que ce ne soit là un cadre bien restreint, surtout lorsque trois pages, en moyenne, sont envahies par des annonces de librairie.

(1) Voir la *Correspondnce* Num. 146.

ROME. — IMPRIMERIE DE LA PROPAGANDE.

Samedi 26 Octobre 1861. Rome, place de Venise, 115. Num. 167.

CORRESPONDANCE DE ROME

PARAISSANT LE SAMEDI.

Prix de l'abonnement : Rome, un an, 3 écus ; six mois, 16 pauls ; trois mois 85 baj.
États Italiens 50 baj. en sus. Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Franco et Hollande, un an 20 fr. six mois, 11 f.
trois mois, 6. f. On s'abonne à Rome : Place de Venise 115 et chez Spithöver place d'Espagne ;
à Paris, Peaucelle-Coquet rue de Sèvres 93; à Louvain, Charles Peeters; à Cologne J. P. Bachem; dans tous les pays étrangers, chez les principaux libraires.

Sommaire.

Extraits du journal officiel.
Aux catholiques.
De l'excommunication à propos de la brochure de M. Passaglia.
Lettres de Florence, Bologne, Terracine et Naples.
Un chef de brigands (Suite).
Cbronique.
Avis de la Direction.

Extraits du Journal Officiel.

— Lundi, 21, à dix heures du matin, sa Sainteté, accompagnée du personnel de sa noble antichambre, est allée visiter l'hospice des aliénés de S. Marie *della Pietà*, auquel Elle a fait parvenir l'année dernière une somme de 10,000 écus et, cette année, 6000 pris sur sa cassette privée. Reçu à l'entrée de l'établissement par l'Illme et Rme Mgr. Giraud, économe de la fabrique de S. Pierre et visiteur apostolique du dit hospice ; par le Commandeur du S. Esprit; par M. Viale Prelà, médecin en chef et par M. l'architecte Azzurri, le S. Père, après avoir adoré le S. Sacrement exposé dans la chapelle, a visité les bâtiments destinés aux hommes et a témoigné sa satisfaction en voyant l'ancienne cour transformée en un riant jardin avec des haies de myrte, des arbres, déjà grands et une fontaine élégante La galerie qui entoure trois des côtés de ce jardin est abritée sous un toit des plus gracieux et porte l'inscription: PIO IX SOLATORI.

Dans le second jardin, également de création récente, un immense récipient, pour chauffer l'eau des bains, a attiré les regards du S. Père qui s'est arrêté ensuite devant les fondations du nouveau bâtiment dû à sa munificence souveraine. Cette construction s'étendra jusque au port Léonin et renfermera des cellules et un dortoir distribués selon les règles de l'art et de la science.

Après avoir visité tous les appartements supérieurs et adressé d'affectueuses paroles aux malheureux aliénés, sa Sainteté a passé dans le local des femmes où Elle a trouvé également les cours changées en jardins et ombragées de verdoyantes plantations. Les salles du rez-de-chaussée ont été rendues plus salubres et M. l'architecte Azzurri y a établi un ventilateur à air chaud destiné à sécher le linge.

En somme, le S. Père s'est convaincu de l'amélioration notable introduite dans l'établissement depuis l'année dernière. Toutes les traces de l'ancien système ont disparu : les lits de fer ont été adoptés ; les appartements sont mieux aérés et mieux éclairés ; les aliénés mieux nourris et traités avec toute la douceur possible et, de temps en temps, on leur procure un exercice salutaire en les faisant travailler aux jardins de la villa Gabrielli et de la villetta Barberini, achetée par l'hospice et que l'on réunira aux bâtiments par un viaduc passant sur la porte Léonine. Après avoir tout examiné, dans les plus minutieux détails, le S. Père est entré dans les appartements du Directeur de l'hospice, où il a admis au baiser du pied les Sœurs de charité et les personnes présentes, en les remerciant des soins intelligents qu'elles prodiguent aux infortunés confiés à leur charité.

— En sortant de l'hospice des aliénés, le S. Père s'est rendu à l'hôpital militaire, établi rue *Borgo S. Spirito* et récemment pourvu d'une administration et d'un personnel particuliers. Accueilli à l'entrée par le Commandeur du S. Esprit, par Son Exc. Mgr. le Pro-Ministre des Armes et par les Généraux en activité, les Aumôniers militaires, les médecins et les Sœurs de charité, il a parcouru d'abord la magnifique salle S. Charles, s'arrêtant au lit de chaque malade, s'informant avec sollicitude de l'état et des causes de la maladie et prodiguant à ces soldats dévoués et attendris jusque aux larmes, les consolations les plus touchantes et les paroles les plus affables. L'aspect des blessés de la campagne de 1860 l'a surtout vivement ému et la présence de leur souverain transportait de joie ces fidèles défenseurs de la bonne cause.

Deux d'entre eux étaient de Sinigallia: le S. Père leur a adressé la parole dans le dialecte de leur patrie commune et les deux braves électrisés maudissaient les blessures qui les empêchent de se dévouer une seconde fois à la cause du Chef de l'Eglise, de leur compatriote et de leur Roi. Cette scène inattendue arrachait des larmes aux assistants et de tous ces lits de douleur s'élevaient des protestations d'attachement et de fidélité.

Après avoir admis au baiser du pied tout le personnel de l'hôpital et une dame française, de famille distinguée, venue à Rome pour assister son fils unique, simple soldat dans les troupes pontificales, Sa Sainteté a passé dans la salle S. Camille, affectée au traitement des maladies chroniques. Un volontaire Génevois, atteint d'une maladie incurable, avait abjuré le matin même le protestantisme et bénissait Dieu qui envoyait à son chevet le Vicaire de Jésus-Christ pour le fortifier dans ses pieuses dispositions. Le S. Père, après l'avoir confirmé dans la foi qu'il venait d'embrasser, s'est approché d'un jeune soldat, d'Orvieto, qui a perdu la vue et l'usage des membres par suite des mauvais traitements endurés pendant sa captivité en Piémont. Cet infortuné vivement ému à la voix de ce Souverain chéri, dont il ne lui est plus donné de contempler les traits, s'écriait que son unique regret était de n'avoir plus rien à sacrifier à la cause de sa religion et de sa patrie.

Les malades atteints d'affections ophtalmiques sont traités dans la salle Ste Lucie et ont également reçu la visite de Sa Sainteté qui s'est fait expliquer, par M. le docteur Ceccarelli, les perfectionnements introduits dans la cure délicate de ces maladies et a témoigné, avant de quitter l'hôpital, la satisfaction la plus complète pour l'excellente tenue de l'établissement.

— Sa Sainteté s'est transportée jeudi à la Basilique de S. Paul *hors les murs*. L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain Numéro les détails pleins d'intérêt que nous fournit à ce sujet le journal officiel de Rome du 25.

— Son Exc. le Vicomte d'Alfe, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Cour de Lisbonne près le Saint Siége, s'est transporté solennellement à l'église S. Antonin des Portugais, samedi dernier 19, fête de S. Pierre d'Alcantara, glorieux patron de S. M. Très-Fidèle D. Pedro V, roi de Portugal. La messe a été célébrée pontificalement par l'Illme et Rme Mgr. Marinelli, évêque de Porphyre et sacriste de Sa Sainteté ; la musique avait été composée pour la circonstance par le professeur Philippe Puccinelli. Après la cérémonie, à laquelle assistaient un grand nombre de Portugais de condition distinguée, le *Te Deum* a été entonné par l'Eme et Rme Cardinal Camille de Pietro, protecteur du royaume de Portugal.

Le soir, le palais Caetani, où réside Son Exc. le Vicomte d'Alte, a été splendidement illuminé.

— La *Perseveranza* (num. 687, lundi 14 Octobre) annonce, dans sa correspondance de Florence, que le libraire Barbéra est sur le point de publier un opuscule qui portera les noms de plusieurs auteurs et, entre autres, celui du Cardinal d'Andrea.

Or, l'Eme et Rme Cardinal d'Andrea nous autorise à démentir cette nouvelle. Il n'a remis aucun écrit à l'imprimerie Barbéra ni en général, à aucune imprimerie de Florence. En outre, il n'a jamais permis à qui que ce soit de lui dédier un livre actuellement sous presse à Florence, ou d'y faire figurer son nom sur le frontispice.

— L'Illme et Rme Mgr. Antoine Melchior Fialkowski, archevêque de Varsovie, est mort le 5 octobre, à 7 h. dumatin, après avoir supporté sa longue maladie avec une résignation toute chrétienne et reçu les sacrements de l'Eglise. Il était né, le 3 janvier 1778 à Pszezew, village de l'archidiocèse de Gnesn et Posen et avait été créé évêque d'Hermopolis (*in partibus*) et administrateur du diocèse de Plosko, en 1841, puis du diocèse de Varsovie en 1844. Sa Sainteté le Pape Pie IX l'avait promu à ce siége archiépiscopal, dans le consistoire du 18 septembre 1856.

Mgr. Fialkowski s'était acquis l'affection de ses diocésains et le respect universel par sa charité et son courage à défendre les droits de l'Eglise. Ses funérailles ont eu lieu le 10, à l'église métropolitaine de Varsovie.

— Le deuxième dimanche d'octobre, jour consacré à la maternité de la Ste Vierge, a été célébrée, à S. Augustin, la fête de la Madonne *del Parto*, dont l'image miraculeuse est l'objet d'un culte si fervent.

Les religieux de l'ordre de S. Augustin, qui desservent l'église, ont coutume de s'associer avec empressement à la piété du peuple romain, en déployant toute la pompe et toute la splendeur possibles, à l'occasion de cette fête. L'Illme et Rme Mgr. Marinelli, de l'ordre Augustinien, évêque de Porphyre et sacriste de Sa Sainteté, a officié pontificalement aux premières vêpres et à la messe solennelle du lendemain ; le soir, après le panégyrique et le chant des litanies de N. D. de Lorette, ce prélat a donné la bénédiction du T. S. Sacrement. L'éminent compositeur chev. Capocci dirigeait la musique.

Un *triduo* avec sermons a précédé la solennité. Pendant les trois jours, la bénédiction a été donnée successivement par le Rme P. Général de l'Ordre, par l'Illme et Rme Mgr. Filippi, évêque d'Aquila, et, en dernier lieu, par Mgr. Gallo, archevêque de Patras ; les sermons du *triduo* ont été prêchés par le R. P. d'Ambrogi et celui de la fête, par le R. P. Semenza. Ces prédicateurs sont tous les deux Lecteurs de l'Ordre de S. Augustin.

— La bénédiction abbatiale à été conférée ces jours derniers, au Rme D. Stanislas Slotwinski, chanoine régulier de Latran, abbé de l'église canoniale du Saint-Sacrement, à Cracovie. Cette collation a eu lieu selon le Pontifical romain, dans la chapelle intérieure de l'église canoniale de S. Pierre-aux-liens, et a été accomplie par l'Illme et Rme Mgr. Tizzani, de l'Ordre de Latran, archevêque de Nisibe et grand aumônier des troupes pontificales, assisté par le Rme P. Abbé Général des Camaldules et par le Rme P. Abbé de S. Pierre-aux-liens.

La majestueuse église du Saint-Sacrement et la maison canoniale qui y est annexée, ont été construites en 1347, par Casimir II, roi de Pologne, sur le lieu même où s'était accompli le miracle insigne d'une hostie consacrée. En 1405, Ladislas II y établit les chanoines réguliers de Latran, parmi lesquels un Maître des novices, le B. Stanislas se distingua par sa piété et par ses miracles. Cette maison-mère de la Congrégation de Pologne vient d'être, sur la demande du nouvel Abbé, réunie aux maisons d'Italie, dont elle adopte les constitutions.

— Les journaux révolutionnaires ont publié dernièrement une lettre de l'ex-prélat Liverani à l'Eme et Rme cardinal Marini. Nous sommes autorisés à reproduire le document suivant, transmis par Son Em. au Cardinal Secrétaire d'Etat:

« Eminence Révérendissime,

« On a imprimé dans les feuilles publiques une lettre, en date du 30 septembre, que l'ex-prélat François Liverani s'est permis da m'adresser. Cette lettre m'a causé un grand étonnement et une douleur plus grande encore. J'en ai été surpris, n'ayant eu aucune relation directe ou indirecte avec M. Liverani depuis son dernier départ de Rome et nos rapports antérieurs ayant été des rapports de simple convenance sociale, comme en ont les Cardinaux avec toute personne attachée au service du Saint-Siége. J'en ai été en outre péniblement affecté, parce que l'ex-prélat, sacrifiant le respect, la reconnaissance, la vérité et la justice au mensonge, à la calomnie et à cette hideuse envie qui est une volupté pour lui, ose insulter de la manière la plus impudente à la majesté du Souverain-Pontife Pie IX, qu'il accuse de cruauté à propos de la condamnation d'un coupable par les tribunaux de Rome; enfin, parce qu'il m'exhorte à conseiller à Sa Sainteté l'abdication de la souveraineté temporelle dans les formes déterminées par lui, en cette brochure qu'il a publiée il y a quelques mois et à laquelle il fait allusion dans sa lettre actuelle, livrée aux journaux presque en même temps qu'elle me parvenait.

» L'Europe et le monde catholique connaissent la grande bonté d'âme du S. Père ; ses innombrables traits de clémence envers des hommes égarés ou séduits, et même envers de grands coupables, sont la plus éloquente réponse aux insolences de M. Liverani. Que ce malheureux, dont je déplore l'égarement, ne se flatte donc point de convaincre un Cardinal de la Sainte Eglise Romaine et de le convertir à ses opinions politiques et religieuses. Le Sacré-Collége, inébranlable dans son devoir, sent plus que jamais la nécessité de se serrer autour du trône pontifical et de s'associer aux efforts si unanimes de l'Episcopat catholique pour défendre cette souveraineté temporelle des Papes, attaquée par les ennemis de l'Eglise. En conséquence, je proteste contre les insinuations de M. Liverani et donne à Votre Eminence pleine faculté de publier ma protestation, s'il le faut, pour dissiper l'impression fâcheuse que pourrait laisser sur l'esprit des faibles la lettre de cet ex-prélat.

» Sur ce, je vous prie d'agréer l'expression de mon profond respect et suis, en vous baisant les mains,

De Votre Eminence Révérendissime
le très-humble, très-dévoué et très-sincère serviteur
P. Cardinal Marini.

Al'Eme Cardinal Antonelli, Secrétaire d'Etat de S. S.

Aux Catholiques.

Les Révolutionnaires avaient conçu l'espoir de voir le Souverain Pontife réduit à une impuissance absolue par le manque de ressources matérielles. Ils s'étaient persuadés qu'une fois dépouillée de ses provinces, l'Eglise, ne pouvant suffire à ses immenses charges, s'abimerait trivialement dans la banqueroute. Ils avaient, enfin, jugeant le cœur des chrétiens selon leur propre cœur, cru à l'abandon prochain du Père commun.

Mais ces calculs perfides ont été trompés. Le prodige de Dieu se continue parmi les nations. L'Amour triomphe de la haine.

Les fidèles ont envoyé au successeur de Pierre leurs dons, leurs offrandes. Ils ont rétabli le *Denier* et Pie IX a maintenu dans leur intégrité les obligations du Saint Siège, non seulement les obligations rigoureuses de fait, mais encore les obligations dont les événements l'avaient dispensé. C'est ainsi qu'Il a payé et la dette entière de l'Etat Pontifical, et tous les employés restés fidèles dans les Provinces, et les pensions nombreuses de retraite affectées aux anciens serviteurs de tous grades dans l'étendue du territoire. Le Souverain Maitre de la Justice a fait tout ce qu'Il a pu afin que Ses sujets aimants ne souffrissent pas de l'injustice de Ses ennemis. Il a poussé si loin les scrupules de la délicatesse apostolique qu'Il n'a point, à Son grand détriment, établi de douanes sur les limites du coin de terre dont la Révolution ne l'a pas encore dépossédé, tandis que le Piémont, mettant le comble à l'iniquité de ses procédés, frappe d'un droit exorbitant tout ce qui passe des Provinces à la Capitale; et de là, tout un système injuste de violations qui prive l'Etat Pontifical des recettes douanières, pèse sur les habitants et permet la contrebande dans de vastes proportions.

Réduit au tiers de son territoire et sans augmentation d'impôts, le Pontife a conservé à peu près l'administration entière et les dépenses ordinaires et ses ministres ont eu le mérite, il faut le reconnaitre, de satisfaire à la fois ces nobles exigences et d'apporter dans tout le reste une économie parfaite.

En n'aceptant aucune des diminutions de charges que l'état présent des choses semblait forcément indiquer, Pie IX a fait valoir d'une façon plus haute, plus éloquente, plus solennelle les droits de la Sainte Eglise. Aussi dans cette rencontre terrible, la dignité, la charité, l'honneur, la justice, le droit, la tradition, tout est sauf du coté des catholiques.

L'Amour, nous le répétons, a triomphé de la haine. Mais il ne faut pas que ce triomphe soit passager. Dans son allocution Consistoriale du 30 Septembre, le Saint Père rend *à l'appui* et *au concours* de ses enfants fidèles un éclatant hommage. C'est à cet appui, à ce concours *qu'il doit EXCLUSIVEMENT, de pouvoir suffire aux charges très grandes du Saint-Siége* . » Les chrétiens doivent donc continuer leurs *pieuses largesses.* Il y a plus, ils doivent les redoubler, car le Saint-Père, en parlant de ses charges, ne les appelle pas seulement, *très-grandes, maximis,* Il ajoute qu'elles sont *croissantes, crescentibus.*

Nous ne saurions trop insister auprès des catholiques pour les inviter à poursuivre courageusement, l'œuvre de la Sainte Eglise. En venant par leurs offrandes au secours du Souverain Pontife, ils sauvent avec Lui et par Lui la société, la civilisation, la liberté du monde. Le résultat acquis est assez beau pour que les faibles se fortifient et que les forts s'animent davantage. Le Saint Siége s'est maintenu au milieu de la tourmente révolutionnaire *exclusivement* grâce à *l'appui* des fidèles. Qu'ils n'oublient pas l'hommage et l'appel touchant de leur Père:

« Dum in humilitate cordis Nostri maximas Deo totius « consolationis agimus gratias, qui tam insigni Episco- « porum et populorum fidelium pietate ac largitate acer- « bissimas Nostras molestias, et aerumnas lenire, solari « ac sustentare dignatur, gratissimi animi Nostri sensus « eisdem Episcopis populisque fidelibus iterum palam « publiceque testari et confirmare laetamur, *quandoqui- « dem eorum dumtaxat ope auxilioque maximis et in dies « crescentibus Nostris, et huius Sanctae Sedis indigentiis « occurrere possumus.* »

De l'excommunication à propos de la brochure de M. Passaglia.

L'excommunication encourue par les usurpateurs des domaines temporels de l'Eglise, est le thème de prédilection de certains *catholiques sincères,* et l'abbé Passaglia est tombé dans l'erreur, à ce sujet, en plusieurs passages de son dernier opuscule intitulé : *Della scomunica.*

On dit et on imprime tous les jours qu'il n'y a que le Concile de Trente qui autorise formellement le Pape à lancer l'anathème contre les usurpateurs en question et l'on se hâte d'ajouter que le décret de cette auguste assemblée ne s'applique point à l'Etat pontifical, mais simplement aux possessions des Eglises particulières. Or, ces deux assertions sont radicalement fausses. L'histoire ecclésiastique renferme, à propos de l'excommunication, des précédents très-respectables, bien antérieurs au Concile de Trente et une législation formelle, canonisée et insérée au *Corpus juris,* législation que le Concile n'a fait que reproduire fidèlement en y imprimant l'autorité de sa haute sanction.

Le jour où l'Eglise s'est trouvée dans la nécessité de posséder, elle s'est trouvée, par le fait même, investie du droit inhérent à toute possession, le droit de défendre la chose possédée contre les convoitises d'autrui. Elle dispose, à cet effet, d'armes temporelles et d'armes spirituelles et emploie les unes ou les autres selon l'opportunité des temps. Si elle recourt aux armes spirituelles, ce n'est point, comme on le répète aujourd'hui sur tous les tons, ce n'est point pour défendre ses biens, en tant que biens; son intention est plus pure et plus élevée. Elle les défend comme des moyens providentiels d'assurer son indépendance spirituelle, dont elle est justement jalouse et parce que son regard infaillible découvre, dans toute attaque dirigée contre eux, une menace lointaine pour cette indépendance.

Nous parlions de précédents; en voici un bien connu. En 1078, S.Grégoire VII apprenant que Robert Guiscard, à la tête de ses Normands, avait mis le siége devant Bénévent, déjà propriété de S. Pierre, et se proposait d'envahir la campagne romaine, l'excommunie lui et son armée, dans un concile tenu à Rome, la première semaine de carême. *Excommunicamus omnes Northmannos qui invadere terram S. Petri laborant,* dit le grand Pape et, deux ans après, il répète dans un autre concile, à Rome: *Item si quis Northmannorum terras S. Petri invadere vel depraedari praesumpserit, gratiam S. Petri et introitum Ecclesia ei usque ad satisfactionem interdicimus.* Et Robert Guiscard, sans contester un seul instant le droit dont vient d'user le Vicaire de Jésus-Christ, se soumet et lui demande pardon de sa témérité. En 1123, trois cents Evêques s'assemblent en concile général dans la basilique de Latran et le VIII^e^ canon reproduit et confirme la décision de Grégoire VII, à l'égard de Bénévent; mais le texte indique évidemment que les expressions de l'assemblée atteignent, à cette occasion, toutes les autres possessions de l'Eglise. La constitution de Nicolas III *Fundamenta militantis,* insérée dans le Corps du droit canonique, frappe d'anathème quiconque s'arrogera le titre de Gouverneur de Rome, sans le consentement du Saint-Siége, quiconque obéira à cet intrus ou favorisera son élection. Nicolas III n' agissait point ainsi par jalousie contre les libertés municipales de Rome; il portait ses vues plus haut. « Il faut au Pape, dit-il dans le dispositif de sa Constitution, des conseils libres, que ni la crainte, ni les faveurs du pouvoir séculier ne puissent influencer ». La célèbre bulle *In Coena Domini,* cent fois renouvelée et confirmée par les Papes et dont lecture se faisait solennellement chaque année, à S. Pierre, le jeudi saint, n'est-elle point un acte des plus formels et des plus authentiques? Elle établit une distinction entre les possessions médiates et les possessions immédiates de l'Eglise et frappe du même anathème les usurpateurs des unes et des autres. Ainsi, avant d'arriver au Concile de Trente, nous avons produit l'exemple d'un Saint Pape, les canons d'un Concile général, une constitution apostolique canonisée et une bulle solennelle!

Le Concile de Trente, il est vrai, semble, au premier abord, n'avoir en vue que les biens des Eglises particulières et les *loci pii.* Mais la méprise n'est point possible. Qu'est-ce que le domaine temporel de l'Eglise romaine? pourquoi, dans le langage de la diplomatie et de la foi, porte-t-il le nom significatif d'*Etat de l'Eglise?* N'est-ce pas pour indiquer qu'il est plus qu'une propriété privée de l'Eglise locale de Rome et appartient au monde catholique tout entier, comme l'ont cent fois répété et les Papes dans leurs Encycliques, et Pie IX dans ses Allocutions, et 900 Evêques dans les protestations mémorables qu'ont provoquées les dernières spoliations? M. Pas-

*

saglia déclame, en 1861, contre l'excommunication; or voici ce qu'il écrivait, en 1860, dans son livre *il Pontefice e il Principe*, page 106: « On tomberait dans une erreur aussi scandaleuse que téméraire en soutenant que la peine décrétée par le Concile de Trente, contre les usurpateurs des biens, rentes ou droits des Eglises particulières, n'atteint pas ceux qui envahissent une partie ou la totalité de l'Etat pontifical. Les Papes Pie VII et Pie IX ont interprété les termes du décret des Pères de Trente dans toute l'extension que comportent ces termes, et le Pape est l'interprète, par excellence, des constitutions ecclésiastiques. D'ailleurs, si le Concile fonde ses anathèmes sur le besoin qu'a l'Eglise de posséder ces droits, ces rentes et ces biens pour assurer son propre maintien et sa propre indépendance, dira-t-on que les anathèmes n'ont plus de raison d'être quand il s'agit de l'Etat pontifical, essentiellement destiné par la Providence à pourvoir aux nécessités matérielles de l'Eglise et à garantir la liberté du ministère apostolique ? »

Correspondances particulières.

Florence 23 octobre 1861.

La Civiltà Cattolica dans la 277.e livraison du 5 octobre et dans son article: *où est le remède?* écrit ceci: « Loin de » nous de conseiller à d'autres peuples des desseins désespé» rés; mais si le courage avec lequel les ressentiments po» pulaires des Deux-Siciles affrontent les balles piémon» taises s'employait dans les autres parties de l'Italie à pré» senter au moins des milliers de signatures aux Souverains » de l'Europe, en protestant contre la faction qui, après avoir » usurpé le pouvoir, comprime toute liberté; si on montrait » l'absurdité qu'il y a à supposer que tant de peuples indé» pendants veulent s'avilir à cette condition de provinces, à » cet absolutisme de code, à cette tyrannie de la fusillade, » à cette suspicion universelle au moyen desquels les gou» vernent les pro-consuls piémontais, croyez-vous que ce » véritable suffrage universel déposé dans ces signatures vi» sibles, innombrables, n'obtiendrait pas des Cabinets un re» gard au moins politique, des généreux Princes un sourire » d'espérance? ».

J'en demande pardon à la très estimable revue catholique, mais la Toscane a plusieurs fois exprimé ses voeux en faveur de ses Souverains, ses protestations contre le régime des étrangers. Le 30 mai dernier, jour de fête de Ferdinand IV, une adresse couverte de milliers de signatures lui a été envoyée. Le Grand Duché dans *tout* ce qu'il a de noblesse, de bonrgeoisie et de peuple, vrai, honnête, chrétien a répondu par les expressions les plus vives d'amour et de fidélité au noble désir de la *Civiltà Cattolica*. Et chacun sait qu'il n'y eut ni or, ni contrainte, ni séductions, ni embûches. Mais que le vote de la Toscane réveillée et frémissante fut libre et spontané. Et bientôt chacun vit les excès auxquels la vengeance poussa le gouvernement Sarde, car les arrestations, les procès et la violation des garanties constitutionnelles furent sans nombre. Je suis heureux de pouvoir dire à la *Civiltà Cattolica* que S. A. I. et R. Ferdinand IV reçut cette protestation et en a fait l'usage qu'il en devait faire. Je saisis aussi cette occasion de témoigner aux courageux écrivains de Rome toute mon admiration, tout mon respect.

Au reste au moment où j'écris ces lignes la Toscane disparait. Le décret est signé. Turin nous applique la loi Ratazzi du 13 novembre 1859. Mais le gouvernement d'Emmanuel ne recevra aucune force de la destruction des autonomies. Il a voulu pour cette oeuvre employer la démagogie comme instrument et la démagogie prétend recueillir elle-même les fruits de ce qu'elle a semé.

Le grand club de San Pancrazio parle haut et clairement, sans ambages et circonlocutions. Il met à nu les desseins de Mazzini. Le Journalisme Ricasolien lui a jeté l'injure à pleines mains au lieu de bruler devant lui l'encens de la gratitude. Il s'agit donc de sonner le glas de la domination piémontaise. Il se répand le bruit de l'abdication d'Emmanuel, et ce bruit qui parait absurde est une manière de conseil à l'adresse de sa Majesté Sarde. En attendant, Dolfi s'enflamme et va, dit-il, masser ses sicaires *à Pérouse*.

Je ne vous raconterai pas en détail les scènes mazziniennes qui se sont passées, le soir du 20, d'un coté à la rue ghibellina, de l'autre au Théatre Pagliano. De nombreuses arrestations ont été faites pour le fait de la sédition et la danseuse Berretta, dit-on, est en prison, d'où elle sortira plus triomphante. Je ne vous parlerai pas des vols qui épouvantent la Toscane, des violences qui éclatent ouvertement sur les places publiques, de la misère qui s'avance effrayante avec l'hiver. Au jour de la Toussaint il est d'usage que le peuple toscan renouvelle les loyers de ses habitations. Or, plus d'un millier de familles étant sans ressources aucunes vont être jetées à la rue et le gouvernement parait s'arréter à la résolution de colloquer ces familles dans les couvents.

La désertion continue - Cet hiver, on verra des Régiments entiers passer le Mincio pour aller demander à l'Autriche du pain et de la vengeance. Et s'il se trouve là quelque général italien granducal ou lombard, romagnol ou Napolitain, on le verra revenir suivi de ces régiments italiens et régler à sa façon les affaires de la Péninsule. On verra aussi à quel point le principe de la non-intervention est sérieux.

Vous savez que Castrucci est mis en liberté. Le tribunal a été forcé de conclure à la nullité des chefs d'accusation imaginaires. Les juifs écument de rage et multiplient des caricatures qui soulèvent le cœur de dégout.

II.

Bologne 19 octobre.

—Voici un fait qui vous donnera une idée de la liberté dont jouit la presse parmi nous. L'*Eco* de Bologne publiait dernièrement, dans son Num. du 14, un article, sur le *fiasco* qu'ont fait à Naples les Lieutenants royaux qui s'y sont succédé, et n'avait point oublié le *fiasco* solemnel de Cialdini qui laisse la réaction plus effrayante qu'il y a trois mois. Cinq officiers d'un même régiment se sont transportés, au nom de l'armée, aux bureaux de l'*Eco* et ont extorqué au gérant, en le menaçant de mort, une déclaration écrite dans laquelle il taxait de calomnie le rédacteur de l'article en question. Le gérant a cédé à la violence, *comme on abandonne sa bourse à des assassins*, puis s'est rendu chez le Général Villamarina, commandant la quatrième division militaire, espérant que l'impartialité de cet officier lui rendrait raison de cet acte brutal. Le Général, promu au grade de Lieutenant-Général après la journée de Castelfidardo où il commandait une division, a répondu catégoriquement et en vrai cosaque *que les officiers avaient bien fait.* Le lendemain, ces officiers se portent avec plusieurs autres camarades à l'imprimerie de l'*Eco* et parlent d'y mettre le feu et de la saccager si le journal n'est pas rédigé comme ils l'exigent. Et au nom de la liberté piémontaise, l'*Eco* doit en passer par là. Faites connaître au monde ce bel exemple de respect à la liberté de la presse. Les Béotiens de l'Italie, comme disait Gioberti en parlant des Piémontais, sont à la hauteur des cosaques, s'ils ne les surpassent point. Honneur donc à ces Béotiens ultra-cosaques de notre Italie! honneur surtout à leur digne chef, le Général Villamarina, qui avoue que la lecture du *fiasco* de Cialdini, à Naples, lui a donné des frissons.

Terracine 23 Octobre 1861.

Un fait des plus tragiques vient de se passer près de Fondi. Les réactionnaires avaient su qn' un prêtre nommé Bianchi, scélérat de la pire espèce et qui s'était enfui du bagne de Corneto, où il subissait la peine des galères perpétuelles pour un crime d'homicide, devait passer de l' Etat pontifical dans le Royaume et se joindre aux sicaires de Pinelli. Ils avaient su que deux autres hommes très dangereux et connus par l'exaltation de leurs idées accompagneraient ce prêtre. Ils surveillaient donc la route entre Itri et Fondi et lorsque la diligence dans laquelle se trouvaient les trois partisans de Victor-Emmanuel eet venue à passer, l'ils ont arrêtée. Comme, sur leur demande, aucun voyageur ne reconnaissait s'appeler du nom de Bianchi, d'Eliseo et de..... (le nom du troisième a fui de ma mémoire), ils ont prié le conducteur de leur livrer la feuille de route, après quoi ils ont fait l'appel, saisi les trois et laissé les autres poursuivre tranquillement leur voyage.

Amenés dans la montagne, Bianchi, Eliseo et le troisième ont dû écrire à leurs parents ou amis que s'ils apportaient une rançon d'argent, les réactionnaires leur rendraient la liberté. Cette somme a été apportée. Mais soit que des conseils plus cruels aient prévalu parmi les réactionnaires, soit qu'ils aient voulu réellement comme ils le déclarent, donner un exemple terrible, les têtes des trois partisans sont tombées en présence des messagers qui avaient apporté la rançon. Puis, ces têtes ont été plantées sur des pieux au bord de la route d'Itri et l'on lisait écrit sur le front, en lettres de sang: *Per servir d'esempio agli altri, perchè vogliam Re Francesco*, pour servir d'exemple aux autres, parce que nous voulons le Roi François.

Cet acte de justice vengeresse, ce crime si l'on veut, jette une sombre lueur sur l'état des Deux-Siciles. Les populations s'y lèvent pleines d'ire et de haine contre les étrangers. Les étrangers et les rares partisans des étrangers ont ensanglanté cette terre si paisible, si riante, où les caractères semblaient si amollis par le bonheur et voici que le sang a appelé le sang et que nous allons assister à des boucheries atroces. N'oublions pas que les piémontais ont inauguré ce système de meurtres, de pillages, de trahisons, de ruines, d'incendies. L'Histoire impartiale, après avoir flétri leur féroce brutalité, ne condamnera pas les élans d'un peuple qui secoue son joug et se venge.

Il arrive en Italie ce qui arriva en Espagne de 1808 à 1814 lors de l'usurpation française. Les espagnols assouvirent leur fureur contre les français avec une audace et une énergie admirées par les peuples. Ils triomphèrent et furent la cause principale de la chute de Napoléon.

Naples 21 Octobre 1861.

— Cialdini part. Le Piémont a usé un cinquième bourreau dans le sang du peuple des Deux-Siciles. Il va nous envoyer un bras plus frais. Cialdini nous a été un bourreau plein de gasconnade, une sorte de Jocrisse cruel et ridicule. Il essuie son grand sabre, le remet au fourreau et dit en s'en allant: « Tout est fini - j'ai pacifié le royaume. » Or, le royaume s'était à peine essayé jusqu'à ce jour dans la lutte ; il n'avait entamé que des escarmouches. La réaction véritable commence, forte, terrible, vengeresse. Le temps des comédies est passé et l'on va voir le suffrage universel dans sa réalité; comme on l'a vu à Ponte Landolfo où les piémontais laissèrent debout les maisons seules de leurs partisans, huit maisons épargnées dans une ville de six mille habitants !

Il y a eu déjà dix mille victimes fusillées ou assassinées par les Piémontais dans le royaume et parmi les dix mille victimes, il n'y a pas que des hommes en état de porter les armes, il y a des femmes, des vieillards, des enfants. Dans les grandes villes comme dans les plus humbles villages, les prisons regorgent de détenus. SEIZE MILLE PERSONNES sont entassées et gémissent dans les prisons de la seule ville de Naples. Pendant les derniers sept ans le chiffre des détenus pour cause civile et politique ne s'éleva point au dessus de 1,560, pour Naples, et le royaume n'en avait que 2,034, alors que M. Gladstone insulta si bassement la vérité et la mansuétude du Roi Ferdinand, dans ses fameuses lettres. La liberté et la vie des sujets de François II sont à cette heure à la disposition non seulement des administrateurs de tout rang et de tout grade, des agents les plus bas de la police, mais encore des dénonciateurs anonymes.

Multipliez le nombre des morts et des prisonniers dans les deux Siciles par le chiffre des parents, des amis, des connaissances et vous aurez une idée du suffrage universel.

Cialdini il y a quelques jours, le 12, est allé au Ministère des Finances où il a exigé qu'on lui signât une ordonnance de cent mille Ducats. Quatre cent vingt-cinq mille francs! Une bagatelle!

Les officiers du septième bataillon de la garde nationale ont donné leur démission parce que Cialdini les voulait mobiliser. On constate du reste dans la garde nationale un mécontentement qui va sans cesse croissant et la réaction se persuade qu'à un moment donné la garde nationale se retournera tout à-coup contre l'armée.

Les rencontres entre les bandes et les étrangers réguliers continuent de tous côtés. Entre Ascoli et Candela, le Capitaine Roberti du 49e de ligne et le Comte Barone ont été tués.

Les fusillades sont incessantes. Je ne vous ferai pas de citations; ce serait un véritable nécrologe. Un certain Major Angelini commet des atrocités. En général, les Piémontais battent les campagnes, traversant les villages, les hameaux et fusillent partout deux ou trois paysans pour *l'exemple*. Le couvent et l'Eglise de Polzi ont été brûlés parce que des *brigands* s'y étaient arrêtés quelques jours avant. A Bovalino, sur de simples soupçons, un juge, Don Giuseppe Franco, un notaire, un vieux prêtre, le père gardien du Couvent et vingt autres personnes ont été fusillées.

Il est inutile que je vous parle de Borgès pour le moment. Dans peu de jours, vous en aurez des nouvelles. En attendant, les journaux du gouvernement n'attendent pas que Cialdini se soit éloigné pour donner un démenti à ses fanfaronnades. Ils enregistrent chaque matin les progrès de la réaction qui comme un vaste incendie s'allume dans toute l'étendue du Royaume.

Un chef de brigands.

(*Suite*)

IV.

En entendant Pilo Rosso dépeindre ces évènements dans un style si imagé, avec un soin si naturel de la mise en scène, je compris qu'il était fort au dessus de sa condition par les qualités de l' intelligence. Il n' eût fallu à ce bout d'homme, pensé-je, qu'un peu de culture pour que sa résolution, son courage et son amour des grandes choses s' exerçassent sur un plus vaste théâtre. J' interrompis un moment sa narration et cherchai à mesurer la portée de son esprit par les questions les plus diverses. Je pratiquai une sorte de sondage dans les fonds de sa pensée et j' y découvris des merveilles de poésie, de générosité, de grâce naïve. Les principes de la foi étaient comme les tiges supportant ces fleurs de l'âme et de l'esprit, qui devaient quelquefois, on le verra dans la suite de cette histoire, être étouffées et flétries par les ardeurs de la vengeance, par les enivrements de la passion politique.

Après une assez longue digression, je ramenai le major à ses piémontais.

» Le jour ne paraissait pas encore, dit-il. Je fis allumer des torches et j'allai droit, suivi de quatre hommes seulement aux fusils mis en faisceau. Une fois ces fusils emportés et aux mains de mes hommes, dont le plus grand nombre n'était pas armé, je m'installai debout *entre deux Candélabres vivants*, (1) sur le dernier gradin de l'autel majeur, ayant à mes côtés mes lieutenants et je dis aux piémontais:

— » Nous sommes entrés à Colle pour *faire la justice* au nom de notre Roi François II. ..... »

— » Vive François II ! s'écria ma troupe. »

— » .... Bientôt le peuple viendra et parlera contre vous. Alors je déciderai de votre sort. Et maintenant, votre chef; qu'il rende son épée.

» Un homme s'avança tenant un long sabre de la main gauche; la manche droite de sa chemise était vide. Cet homme presque nu, décharné et pâle, fesait mal à voir.

— » Te voilà donc, Sans Bras. Je pourrais avec ton propre sabre et sur le champ faire tomber l'abatis que la générosité napolitaine a eu tort de te laisser, Mais je ne répandrai pas sans nécessité du sang d'excommunié dans l'Eglise dont tu as fait une porcherie (un porcile). Range-toi et que tes hommes viennent déposer ici leurs sabres, leurs cartouches, leurs sacs et la caisse de la compagnie. »

» Pendant cette opération qui dura quelque tems, Fra Generoso avait si fort sonné les cloches que toute la population s'était mise sur pied. Notre victoire était connue; les cris de *Viva Francesco! Viva o Re!* remplissaient l'air et l'on se pressait aux portes de l'Eglise. Je donnai l'ordre de laisser entrer. Ce fut alors une tempête de cris et de malédictions contre les étrangers. Chacun les accusait, les voulait sur le champ immoler et venger du même coup son honneur et l'honneur du Roi. La fureur d'une vieille femme attira particulièrement mon attention. Je réclamai un moment de calme pour qu'elle pût se faire entendre. »

— » Le misérable Sans Bras, cria-t-elle, a insulté ma petite Nunziata, et je veux qu'il meure. »

» Un homme l'œil en feu, l'interrompit et se précipita sur le lieutenant en disant:

— » Voleur infâme ! rends-moi mon tableau *de Salvatore* et les trente ducats que tu m'as enlevés. »

— » Tu as bu mon *vino santo* (2). Je veux ton sang, exclamait un autre. »

— » Pilo Rosso, il faut que tu nous les livres.

— » Je paie un ducat pour une tête de piémontais.

— » J'en donne deux ducats. »

— » Fusillons-les.—Brulons-les.—Brulons-les tous ici dans le lieu qu'ils ont souillé.

— » Tous ces cris se croisaient autour de moi et me laissaient calme; mais, quand je vis Raffaella, ma douce compagne, convertie en lionne, quand je l'entendis accuser le lieutenant et dire:

— » L'impie m'avait donné trois jours, après quoi il eût incendié notre pauvre maison et eût enseveli notre honneur sous les cendres;

» Un nuage sanglant passa devant mes yeux, je me sentis un moment suffoqué par la rage et la douleur.

» J'allais certainement céder à mes transports et prononcer un arrêt terrible. La *Madonna Santissima* m'envoya un loyal serviteur de Ferdinand II, Don Antonio Negro, capitaine en retraite et l'un des hommes les plus respectés de Colle. »

— » Pas de sang hors du combat, mes amis, dit-il d'une voix forte. Ne souillez pas votre victoire par des excès. Et toi, Pilo Rosso, n'ouvre pas ta noble expédition par des cruautés inutiles. Sois généreux. L'étranger te respectera et au loin, il y aura des femmes, des enfants qui te béniront.

(1) *Due candelieri vivi*.
(2) Sorte de vin doux.

» C'était un beau vieillard que Don Antonio Negro. Il avait passé son ancien uniforme et parlait avec autorité! Hélas ! il ne savait pas quel prix il recueillerait de tant de noblesse et de pieuse commisération. Pour avoir voulu traiter les piémontais en soldats il allait bientôt apprendre à quels bourreaux le Royaume et l'Italie sont livrés par ce que l'on appelle la civilisation moderne.

» Je demandai quelques instants pour réfléchir. Il se fit un profond silence. J'embrassai du regard les vingt-quatre piémontais groupés devant moi et je me pris à songer à l'ascendant subit qu'un homme peut prendre sur ses semblables. Il y avait là des existences que je pouvais d'un mot livrer ou arracher à des bras obéissants. J'éprouvai un mouvement de vertige, je fus fier de mon pouvoir. Comment ne grandit-on pas dans sa taille en un tel moment comme on grandit dans la pensée ? Cependant je me décidai pour la miséricorde..... mais avec des conditions.

» Je veux, dis-je à voix haute, que l'on respecte ici la vie de ces étrangers. Le conseil du noble *cavaliere* Don Antonio lui est inspiré par sa sagesse, par ses quarante ans de service. Il représente parmi nous le Roi et a le droit de faire grâce. Nous ne nous souillerons donc pas d'un sang infâme. Seulement dans deux heures je délivrerai Colle de l'odieuse présence des sicaires de Vittorio.

» Je les emmenerai dans mon expédition et les ferai marcher devant moi. Les premiers coups de fusils piémontais seront pour eux; ils mourront de la main de leurs frères. Je proclame avec vous le gouvernement de François II. Je destitue les autorités constituées par l'étranger.

» J'accorde une heure à la garde nationale pour rendre les armes et se joindre à ma troupe. J'ordonne la délivrance immédiate des prisonniers politiques et des *servi di pena* (détenus civils) qui nous suivront et je confie la ville au Cavaliere Don Antonio Negro qui relèvera l'arme et le drapeau de Bourbon, prendra contre les Carbonari telles mesures qu'il lui plaira et lèvera les subsides nécessaires à l'entretien des troupes de Sa Majesté. Que Dieu nous conserve le Roi, Vive François II !!

» L'Eglise était remplie de peuple. Une immense acclamation répondit à ma voix.

» Puis mes hommes crièrent:

» — Vive le Major !

» Et le peuple répéta tout d'un élan.

» — Vive le Major !

» Le dirai-je, Seigneur ? Un frisson parcourut tout mon corps, je sentis mes joues trembler, mes cheveux se dresser, mes genoux faiblir. Telle est la première impression de la popularité. Je la rapprochai dans ma mémoire de l'impression que nous cause le sifflement de la première balle. Il n'y a pas grande différence.

» Mais je me reconfortai bien vite et j'appelai Fra Generoso qui nous conduisit à la Cathédrale où la cérémonie du *Te Deum* nous attendait.

» Notre marche, dans la grande rue surtout, fut une ovation. Toutes les fenêtres se pavoisèrent de drapeaux blancs. Carmello, mon beau-pére, donnait le bras à ma femme dont le visage était radieux. Ma vieille mère Annuccia, soutenue par ma sœur Carminiella suivait, et moi, j'allais, un peu enivré par tant de bonheur. Basiliuccio triomphant avait voulu passer son bras sous le mien, porter mon fusil, et mon petit Giovannino suspendu à ma main gambadait et criait de sa voix flûtée: Viva o Re !

Quant au peuple, il était dans un double délire d'amour pour le Roi, de haine contre l'étranger. Don Antonio, le noble vieillard, avait prudemment entouré le peloton de piémontais désarmés d'une haie de bourbonniens, et il se tenait à leur tête afin d'empêcher tout excès. Les excommuniés n'en-

trérent pas avec nous dans le temple que Fra Generoso avait fait richement éclairer. Des voix de jeunes filles chantaient les refrain : *Viva Gesù ! Viva Maria !* et mêlaient leurs voix à la voix de l'orgue. Tout souriait autour de nous, les visages, la terre, le ciel. Je priai avec toute l'ardeur de mon âme pour la Patrie, pour le Roi - je répandis des pleurs de tendresse et savourai des félicités et des espérances que je n'ai plus retrouvées depuis.

H. de M.

Chronique.

— M. Passaglia a quitté Rome avec une précipitation extrême et sous un déguisement. Il est sorti en voiture et en compagnie d'une dame par la porte Salara, appelée autrefois *porte Scélérate*. A peu de distance de la porte, il s'est séparé de sa compagne, est monté à cheval et a fui à travers champs. On s'est expliqué les frayeurs de M. Passaglia en apprenant que les perquisitions de la police avaient amené la découverte de volumes dérobés, malgré l'excommunication qui frappe les auteurs de telles violations, à la Bibliotèque du Collége Romain et surtout d'un manuscrit important du Cardinal Tolomei.

Ce fait n'a pas moins servi à expliquer les doctrines du *Grand Théologien* et ses vues nouvelles sur l'excommunication.

Mais le grand Théologien ou le grand moraliste a songé sans doute aux mésaventures de M. Libri et il s'est empressé d'aller en Piémont. Le Piémont qui demande la réhabilitation de M. Libri ne lui sera point sévère pour ce fait qui le rend encor plus digne d'une chaire de Philosophie transcendentale à Turin.

— La *Gazzetta di Torino* Journal semi-officiel, journal de M. Ratazzi rapporte un fait qu'elle appelle *très grave* à cause de certains *détails* qui en ont été la conséquence. « Quatre *bersaglieri* de » garnison sur la frontière pontificale entrèrent par inadvertance » sur le territoire papalin et faits prisonniers furent conduits à » Viterbe. Notre commandant s'empressa de demander au Général » de Goyon la restitution des prisonniers; voulez-vous savoir la ré » ponse incroyable du Général Français ? Il consentit à renvoyer » les quatre bersagliers à condition que nous lui rendrions *qua* » *tre brigands*. Vous pouvez vous figurer l'indignation de la trou » pe surtout à cette inqualifiable réponse. Peut-être que le Géné » rale de Goyon a pris aussi le commandement des brigands de Fran » cois II et qu'il traite de leur échange comme s'ils appartenaient » à l'armée francaise ? »

La *Gazzetta di Torino* confond deux faits très distincts. Les quatre bersagliers piémontais ont été pris par les gendarmes pontificaux, conduits à Viterbe et M. de Goyon n'ayant point à s'en occuper, ne s'en est point occupé.

Les quatre *brigands* n'existent pas. Quelques sujets pontificaux de l'Ombrie se sont réfugiés sur le territoire de l'Eglise et des soldats *galants hommes* les ayant poursuivis sur ce territoire sans pouvoir les atteindre, surprirent dans une maison et emmenèrent prisonniers trois pauvres paysans inoffensifs. Ce sont ces paysans que M. de Goyon justement indigné par un fait si *grave* de *galanthomisme* a réclamés avec menace d'aller les chercher.

Les paysans ont été restitués, et les Bersagliers sont encore à Viterbe.

— Son Em. le Cardinal-Vicaire adresse au diocèse de Rome le mandement suivant, en date du 16 octobre :

» L'église S. Charles *a' Catinari*, fermée depuis plus de quatre ans pour la réparer et l'embellir, selon le désir de Sa Sainteté, sera rouverte au culte, dans l'après-midi du 3 novembre prochain, fête du grand Archevêque de Milan, S. Charles Borromée, auquel elle est consacrée.

» Le peuple romain partagera la joie que Nous éprouvons en voyant restaurée, et embellie, d'après les saines règles de l'art et avec une richesse digne de la maison de Dieu, une des plus belles églises de cette Métropole des arts et de la Religion, et surtout, en considérant que Nous pourrons honorer avec piété et solennité la mémoire de ce saint Archevêque, qui fut la lumière de l'Eglise, la gloire de la Pourpre romaine et le modèle des Pasteurs.

» Nous vous rappellerons que, le jour de sa fête, il y aura précisément deux siècles et demi que les PP. Barnabites l'ont célébrée pour la première fois, le 4 novembre 1611, peu avant la canonisation solennelle. Nous avons la douce confiance que, après deux cent cinquante ans, on retrouvera chez les Romains la même piété que chez leurs aïeux. Vous avez, du reste, un motif de plus pour enflammer votre dévotion, et, pour vous le rappeler, il Nous suffira de nommer *Marie, Mère de la Divine Providence*, dont l'image miraculeuse, vénérée à S. Charles depuis plus d'un siècle, attire les pélerins de Rome et des environs. Les grâces et les faveurs signalées qu'ils en obtiennent, lui ont fait donner le beau titre de Mère de la Divine Providence, et le peuple, les Rois et les Pontifes sont venus s'agenouiller devant elle. Benoît XIV, par exemple, a approuvé la Confrérie érigée sous ses auspices et en a comblé les membres de faveurs spirituelles; Pie VII, à son retour de l'exil, est allé rendre de solennelles actions de grâces au pied de ses autels ; Grégoire XVI l'a fait participer aux gloires de Vienne et de Lépante, en ajoutant à ses titres celui d'*Auxiliatrix Christianorum*; Pie IX enfin, notre auguste Pontife, est venu souvent vénérer cette Vierge miraculeuse !

» Sans avoir besoin de vous citer l'exemple d'autrui pour stimuler votre dévotion, il Nous suffira de vous rappeler une faveur insigne que vous a faite *Marie, Mère de la Divine Providence.* Lors du terrible siége de Rome, il y a onze ans, aucune maison de la paroisse S. Charles n'eut à déplorer le plus léger accident et, l'année suivante, les paroissiens reconnaissants voulurent célébrer la fête de leur Protectrice avec une solennité inaccoutumée. Or, cette image miraculeuse, vous la verrez, dans quelques jours, portée triomphalement dans les rues de la ville, là surtont où s'est fait sentir plus spécialement son assistance.

» Telles sont, Romains, les considérations qui doivent vous exciter à célébrer saintement un si glorieux anniversaire et à mériter les bénédictions que le Ciel accorde toujours à l'occasion de la fête d'un Bienheureux et surtout d'une fête de Marie, Reine des Saints. Nous vous donnons avec précision l'ordre des cérémonies qui auront lieu prochainement à l'église S. Charles *a' Catinari*.

» Le 3 novembre, à 3 heures, l'Image miraculeuse sera transportée de l'oratoire *della Neve*, peu éloigné du couvent des PP. Barnabites, à l'église S. Charles, en traversant processionnellement les principales rues de la paroisse. On invite, à cet effet, tous les ecclésiastiques et toutes les Confréries paroissiales. Quiconque voudra prendre part à la procession, n'aura qu'à se présenter à la porte du couvent avec un cierge, sans avoir besoin de costume particulier. L'Image sera précédée par les hommes et suivie par les femmes, dans le cérémonial ordinaire.

» Les 4, 5 et 6 novembre, *Triduo* en l'honneur de S. Charles Borromée, titulaire de l'église, protecteur de l'Ordre des Barnabites et de la paroisse. Le matin, à 10 h ½, messe solennelle ; à 3 h., panégyrique du Saint et vêpres chantées pontificalement. Les prêtres séculiers ou réguliers qui ont une dévotion spéciale à S. Charles, les membres de la confrérie de *Ste Marie de la Providence* sont expressément invités à rehausser l'éclat de ces cérémonies par la célébration du saint sacrifice.

» Les 7, 8 et 9 novembre, *Triduo* de préparation à la fête de *Ste Marie de la Providence.* Le 7, à 5 h du matin, aura lieu la translation de l'Image miraculeuse de la chapelle au maître-autel. Pendant les trois jours, à 6 h., messe suivie du Rosaire ; litanies et bénédiction du T. S. Sacrement. A 11 h, Messe solennelle ; à 3 h ½ Rosaire, sermon, litanies et bénédiction.

» Le Dimanche 10 novembre, fête de *Ste Marie de la Providence.* A 8 h. communion générale sur laquelle on fera une méditation et des actions de grâces publiques. A 10 h ½, messe solennelle. A 3 h ½, rosaire, panégyrique, litanies, chant du *Te Deum*, exposition et bénédiction du T. S. Sacrement.

» Dans l'intention de stimuler plus vivement la dévotion des fidèles, Nous leur annonçons que les Souverains Pontifes ont concédé l'indulgence plénière pour le jour de la fête de S. Charles et ponr chacun des jours du *triduo* qui précédera la fête de la Vierge, y compris le jour même de cette fête, à quiconque s'étant confessé et ayant reçu la communion, visitera l'église S. Charles, les 4, 7, 8, 9 ou 10 novembre et y priera pour les besoins de l'Eglise catholique. En outre, Sa Sainteté le Pape Pie IX, par rescrit autographe du 9 septembre 1861, accorde une indulgence de 10 ans à tous ceux qui assisteront à la procession du 3 novembre; une indulgence de 7 ans, pour chacun des jours qui suivent, et enfin l'indulgence plénière à quiconque assistera aux cérémonies d'un *triduo* entier.

» Profitez, Romains, des moyens dont se sert notre sainte religion pour élever vos âmes à Dieu dans ses temples, et souve-

nez-vous d'embellir aussi, par la pratique des vertus chrétiennes et des vertus de votre état, ce temple spirituel édifié dans vos coeurs, par la grâce de l'Esprit Saint. Nous sommes nous-mêmes, a dit S. Augustin, la maison de Dieu : le temple matériel n'est que la maison de la prière et la vie nous est donnée pour orner cette maison de Dieu que nous portons en nous ».

— Les nouvelles de Naples sont toujours de plus en plus affligeantes. La presse d'Italie reproduit une protestation adressée aux Secrétaires Généraux des Ministères de Grâce et Justice, de l'Intérieur et de la Police, et signée par quarante-huit avocats de cette capitale. Il résulte de ce document authentique, que les prisons napolitaines regorgent de détenus; que la détention préventive y est prolongée au delà de toutes les bornes prescrites par la justice, par l'humanité et par les intérêts matériels des détenus; que la confusion la plus inouïe règne dans l'application de la détention, puisque tous les employés de la Police, les Commandants de la Garde nationale et les simples officiers de l'armée s'arrogent le droit d'envoyer en prison qui bon leur semble, et enfin, qu'on ne se préoccupe nullement d'accorder aux prisonniers les adoucissements de rigueur, la facilité de recevoir la visite de leurs parents et de communiqner avec leur avocat. « Le seul *bienfait* du Piémont, ajoute la protestation, a été d'augmenter le local de nos prisons et les napolitains épouvantés en sont à regretter *ces temps d'absolutisme* contre lesquels déclamait si mal à propos M. Gladstone, dans une note fameuse.

Le même arbitraire règne dans l'Italie centrale. Au nom de la liberté religieuse et de l'Eglise libre dans l'Etat libre, dit l'*Armonia* du 19, Mgr. Calli, évêque *in partibus*, vient d'être déféré aux tribunaux, par ordre du sous-préfet de Pistoie, pour avoir administré indûment les Sacrements de l'Ordre et de la Confirmation sans l'*exequatur* du pouvoir civil qui n'a pas encore daigné reconnaître son caractère épiscopal. L'*Eco* s'est plaint amèrement de la quantité de livres et d'images obscènes que l'autorité laisse circuler avec la plus coupable négligence et reproduit, dans ses colonnes, une courageuse lettre du Cardinal Pecci, évêque de Pérouse au roi Victor-Emmanuel, sur la violation du Statut commise par le Commissaire royal Gualterio qui a introduit, en Ombrie seulement, le mariage civil, tandis que les autres provinces annexées conservent leur ancienne législation à cet égard.

Les journaux de Turin annoncent l'arrivée de M. Passaglia-plusieurs prêtres éhontés lui ont écrit des lettres d'adhésion à ses doctrines. Quant à l'abbé Eusèbe Reali, dit le Stendardo du 21, il a déjà reçu ses trente deniers: le gouvernement italien vient de le nommer Directeur du Collége de Fossano. On fait beaucoup de bruit autour de ces noms d'apostats, mais, dans quelques jours, on n'en parlera plus *transit memoria eorum cum sonitu* ....

Rome est calme. La garnison française a renouvelé ses approvisionnements pour un an.

— Il y avait plus de mille ans qu'on ne connaissait plus les restes de la Basilique de S. Clément, ensevelis sous un amas de décombres, lorsque le P. Joseph Mullooly, Prieur des Dominicains qui desservent l'église moderne de S. Clément depuis le pontificat d'Innocent X, en annonça la découverte en 1857. Le manque de ressources contraignit ce religieux à réclamer l'assistance de la Commission d'Archéologie sacrée et l'on acheva alors le déblaiement de la nef gauche, où les fouilles mirent à jour cinq colonnes, dont une de vert antique et l'autre en marbre appelé *breccia di sette basi*, ainsi que des fragments du pavé et plusieurs figures peintes à fresque. Les travaux ayant été suspendus en Février 1860, on était réduit à des conjectures sur l'état de l'autre nef et ce contre-temps surexcitait au plus haut point l'impatience des artistes et des archéologues.

La semaine dernière, le P. Prieur, dont l'activité et le désintéressement ont bien mérité de la science, dans cette précieuse découverte, fit déblayer un espace d'environ 10 mètres de long sur autant d'élévation, dans la direction de la nef encore obstruée de terre et de débris. On heurta contre un pilier massif, du V^{e} ou du VI^{e} siécle, selon toute apparence, et entièrement peint à fresque.

Cette peinture paraît remonter à la même époque et se divise en trois sujets divers et superposés horizontalement, dont celui du milieu occupe la plus grande place et offre un intérêt tout particulier. Il représente l'intérieur d'un temple à colonnes avec des candélabres suspendus aux pleins-cintres. Au milieu de la grande nef, se tient debout le saint martyr Clément, les bras élevés, comme le célébrant lorqu'il prononce le *Dominus vobiscum*, et revêtu des ornements pontificaux, y compris le pallium, tel qu'on le portait alors. A sa droite, sont deux acolythes tenant des cierges; un troisième porte un encensoir et derrière eux, sur un plan plus élevé, quatre personnages tonsurés, problablement le Diacre, le Sous-diacre et deux évêques appuyés sur le bâton pastoral Près de S. Clément, est réprésenté l'autel recouvert d'une nappe et supportant un calice avec la patène et un livre ouvert. Une des pages porte ces mots très-distincts: *Dominus vobiscum* et l'autre: *Pax Domini sit semper vobiscum*. Sept fidèles assistent au sacrifice; deux d'entre eux sont désignés par les noms SISINIUS ET THEODORA, en gros caractères. On sait que ces deux personnages appartenaient à la famille de l'Empereur Nerva et furent convertis au christianisme par S. Clément. Au dessous, se lit l'inscription suivante que nous avons fidèlement copiée :

+ EGOMENODRAPIZACVMARIUXORMEA
P.AMOREDEIETBEATICLEMENTIS.

Les deux autres sujets occupent moins d'espace, et semblent servir d'encadrement à celui que nous venons de décrire. Celui d'en-haut nous offre les portraits des premiers Papes dans l'ordre suivant :

LINUS - S. PETRUS - S. CLEMENS - PP. CLETUS.

Malheureusement les têtes ont été effacées, probablement dans la construction de l'église moderne, bâtie sur les ruines de l'ancienne.

La peinture inférieure réprésente quatre personnages, dont trois soulèvent une colonne à côté d'un quatrième, dans l'attitude du commandement et désigné par le mot SISINIUM. Une inscription assez lisible contient ces trois mots : *saxa trahere meruisti*; d'autres, placées entre les figures, ne sont point encore complètement déchiffrées. Elles sont en langue grecque, mais les caractères sont romains. Il est évident que le peintre a voulu représenter S. Clément, exilé dans le Pont par Trajan et condamné à scier des blocs de marbre en compagnie des chrétiens.

Nous reviendrons plus tard sur cette découverte, lorsque elle aura été mieux étudiée. Rome ne possède point de peinture chrétienne plus ancienne. La simplicité du dessin et des attitudes trahit la main d'un grec. De plus, nous y trouvons les noms des premiers Papes et la forme des vêtements sacrés et profanes de cette époque. Les hérétiques peuvent se convaincre, une fois de plus, que l'Eglise employait déjà, au V^{e} ou au VI^{e} siècle, les objets liturgiques dont elle se sert encore.

Avis de la *Direction* de la *Correspondance de Rome.*

L'importance acquise dans ces derniers temps à notre feuille par la publication en français des actes du gouvernement Pontifical contenus dans la *partie officielle* et dans la *partie non officielle du Giornale di Roma* et par les communications d'un écrivain qui devient notre co-propriétaire et notre rédacteur en chef, nous ont valu de nombreuses demandes d'abonnement. Nous avons l'honneur de prévenir les personnes qui désirent souscrire trois mois, six mois ou un an, à partir du 1er novembre, que nous ne pouvons nous engager aux conditions actuelles que jusques au 31 décembre 1861. Ces personnes recevront moyennant trois francs, avec le présent numéro, les numéros de novembre et de décembre. Il leur est de plus envoyé en supplément tiré à part, les trois premiers chapitres de l'intéressant épisode de la réaction napolitaine: Un chef de *Brigands*. Nos lecteus comprendront que la gravité des circonstances et l'étendue croissante de nos relations nous puissent amener à doubler notre publication.

Nos conditions seraient en ce cas légèrement modifiées.

ROME — IMPRIMERIE DE LA CHAMBRE APOSTOLIQUE.